



Université de Strasbourg
FACULTÉ DE PHARMACIE

N° d'ordre : 2024-7

MÉMOIRE DE DIPLÔME D'ÉTAT DE DOCTEUR EN PHARMACIE

—

ÉTUDES DE PHARMACIE EN FRANCE : ETAT DES LIEUX,
ATTRACTIVITE ET PERSPECTIVES D'EVOLUTION

Présenté par Jérémie CARRIERE

Soutenu le 29/11/2024 devant le jury constitué de

Pr Line BOUREL, Président

Pr Line BOUREL, Directeur de thèse

Dr Aymeric DEPLACE et Mme Nassera TOUNSI

Approuvé par le Doyen et
par le Président de l'Université de Strasbourg

LIEUX DU PERSONNEL ENSEIGNANT

Business: **2010A** **2010B** **2010C**

Serment de Galien



SERMENT DE GALIEN

JE JURE,

en présence des Maîtres de la Faculté,
des Conseillers de l'Ordre des Pharmaciens
et de mes condisciples :

D'honorer ceux qui m'ont instruit
dans les préceptes de mon art et de
leur témoigner ma reconnaissance en
restant fidèle à leur enseignement ;

D'exercer, dans l'intérêt de la santé publique,
ma profession avec conscience et de respecter non
seulement la législation en vigueur, mais aussi les règles
de l'honneur, de la probité et du désintéressement ;

De ne dévoiler à personne les secrets
qui m'auront été confiés et dont j'aurai eu
connaissance dans la pratique de mon art.

Si j'observe scrupuleusement ce serment,
que je sois moi-même honoré
et estimé de mes confrères
et de mes patients.



Remerciements :

À ma directrice de thèse,

Je tiens à exprimer ma plus profonde gratitude à ma directrice de thèse, Line Bourel, pour sa patience, sa disponibilité et son expertise précieuse tout au long de ce travail. Merci d'avoir proposé ce sujet, de m'avoir fait confiance avec ce dernier et de m'avoir accompagné tout au long de cette année pour la rédaction de ce mémoire. Votre accompagnement, et vos conseils avisés m'ont permis d'arriver au bout de cet exercice et ce parcours universitaire.

À mon jury de thèse

Un très grand merci à mon jury de thèse, composé de Nassera Tounsi et de Aymeric Deplace. Je suis reconnaissant pour votre disponibilité, votre accompagnement et vos remarques pertinentes au regard de ce travail.

À mes parents

À mes parents, Claire et Thierry, je vous remercie pour votre accompagnement durant l'intégralité de mes études, de la faculté de pharmacie à mon école de commerce et vous dédie une partie importante de cette thèse. Merci pour ces innombrables « alors tu commences quand ta thèse ? » au cours des quatre dernières années, tous ignorées pendant de longs mois. Voici finalement les lignes qui marquent la fin de ces relances.

À toi Mathilde,

Je tiens à te remercier du fond du cœur pour ton soutien, ta patience et ta compréhension tout au long de la rédaction de cette thèse. Tu as su être un véritable pilier, toujours là pour m'encourager et m'accompagner lors de longs dimanches de travail. Merci également d'avoir joué le rôle de relais auprès de mes parents, et de les avoir rassurés sur l'avancement de ma thèse alors que je ne leur avais même pas avoué l'avoir commencée avant de l'avoir terminée.

À mes amis : Aymeric, Caroline, Simon et Thibault

À mes chers amis Aymeric, Caroline, Simon et Thibault, avec qui j'ai partagé des années et moments inoubliables sur les bancs de la faculté, même si encore plus souvent sur les bancs du What The Fox. Merci pour tous ces moments passés ensemble, votre soutien, et pour tous nos fous rires et week-ends passés ensemble. Je suis heureux d'avoir vécu ce parcours avec vous et de pouvoir vous compter parmi mes amis aujourd'hui encore. Qui l'eût cru que je serais le dernier de ce groupe à passer ma thèse ? « Ça ne coule pas de sens » comme dirait une grande philosophe du nom de Caroline.

Table des matières

1. INTRODUCTION	12
2. PRESENTATION ET ETAT DES LIEUX DES ETUDES DE PHARMACIE EN FRANCE	13
2.1. ORIGINE DES ETUDES DE PHARMACIES EN FRANCE	13
2.2. ORGANISATION GENERALE DES ETUDES DE PHARMACIES EN FRANCE	13
2.3. ÉVOLUTIONS ORGANISATIONNELLES DES ETUDES PHARMACEUTIQUES	15
2.3.1. Période 1979 – 2009	16
2.3.1.1. Instauration du <i>numerus clausus</i> en médecine (1972)	16
2.3.1.2. Instauration du <i>numerus clausus</i> de pharmacie (1979)	17
2.3.1.3. Les limites de ce système	19
2.3.2. Période 2009 – 2019	20
2.3.2.1. Création de la PACES	20
2.3.2.2. Limites de la PACES	21
2.3.2.3. Passerelles d'accès aux études et expérimentations	22
2.3.3. Période 2020 à aujourd'hui	24
2.3.3.1. Suppression du <i>numerus clausus</i>	24
2.3.3.2. Création du PASS et de la LAS	25
2.3.3.3. Parcours Accès Santé Spécifique	26
2.3.3.4. Licence Accès Santé	28
2.3.3.5. Une exception à Strasbourg : la Licence Sciences pour la Santé (SpS)	29
3. ÉVOLUTION DES CAPACITES D'ACCUEIL ET DU TAUX D'INSCRIPTION DES ETUDIANTS EN PHARMACIE	35
3.1. ÉVOLUTION DES CAPACITES D'ACCUEIL EN PHARMACIE (1980 A 2020)	35
3.1.1. Évolution globale du <i>numerus clausus</i> de pharmacie (en PACES uniquement)	35
SI L'ON CONSIDERE UN AGE MOYEN D'ENTREE EN DEUXIEME ANNEE DE PHARMACIE EGAL A 19 ANS, ALORS LES ETUDIANTS AYANT ETE ADMIS EN 1980 ONT EN MOYENNE 63 ANS EN 2024 ET CEUX ADMIS EN 2020 23 ANS. AU REGARD DE LA VARIATION DU NOMBRE DE PLACES OUVERTES CHAQUE ANNEE ET DE L'AGE MOYEN, LES ETUDIANTS ADMIS ENTRE 1980 ET 2020 ONT EN MOYENNE 42 ANS.	
3.1.2. Évolution du <i>numerus clausus</i> de pharmacie de l'Université de Strasbourg	37
3.2. L'IMPACT DE LA NOUVELLE REFORME SUR LES CAPACITES D'ACCUEIL	38
3.2.1. <i>Numerus apertus</i> et nouvelles capacités d'accueil en France	38
3.2.2. <i>Numerus apertus</i> et capacités d'accueils à l'Université de Strasbourg	39
3.3. ÉVOLUTION DES TAUX D'INSCRIPTION EN PHARMACIE	41
3.3.1. L'évolution nationale en chiffres	41
3.3.2. Une situation différente selon les facultés	42
3.3.3. La réforme comme cause principale mais pas unique	44
4. FACTEURS POUVANT INFLUENCER L'ATTRACTIVITE DES ETUDES DE PHARMACIE ..	45
4.1. LES PERSPECTIVES DE CARRIERE	45
4.1.1. Le pharmacien d'officine	46
4.1.2. Le pharmacien en établissement de santé	47
4.1.3. Les carrières de l'Industrie Pharmaceutique	47
4.1.1. Le pharmacien (enseignant)-chercheur	48
4.1.2. Le pharmacien biologiste	49
4.1.3. Autres métiers de la pharmacie	49
4.2. LA VISIBILITE DE LA PROFESSION	49
4.3. LE CONTENU DU PROGRAMME DES ETUDES DE PHARMACIE, L'EXEMPLE DE LA FACULTE DE PHARMACIE DE STRASBOURG	50
4.3.1. Diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques	50
4.3.2. Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques	51
4.3.3. Diplôme d'Études Spécialisées (DES) ou 6 ^{ème} année de Pharmacie	52
5. INITIATIVES EN COURS ET PROPOSITIONS DE LEVIERS AFIN DE RENFORCER L'ATTRACTIVITE DES ETUDES DE PHARMACIE	53
5.1. REINTERROGER LES VOIES D'ACCES EXISTANTES	53

5.1.1.	<i>Mener une réflexion sur l'ajustement des capacités d'accueil par filière en fonction des demandes des années précédentes.....</i>	53
5.1.2.	<i>Mener une réflexion sur l'ajustement du nombre de filières proposées en PASS et LAS.....</i>	60
5.1.3.	<i>Mener une réflexion sur l'ajustement des voies d'entrée en fonction des attendus en deuxième année</i>	63
5.1.3.1.	Propositions des fédérations étudiantes	63
5.1.3.2.	Propositions de la Conférence des Doyens des Facultés de Pharmacie de France.....	68
5.1.3.3.	Comparaison des deux propositions	70
5.1.4.	<i>Mener une réflexion sur les filières / disciplines LAS d'origine des étudiants en deuxième année de pharmacie</i>	71
5.2.	RENFORCEMENT DES EXPERIENCES PROFESSIONNALISANTES	72
5.2.1.	<i>Renforcer la notoriété, le rôle et l'importance des associations étudiantes de pharmacie</i>	72
5.2.2.	<i>Renforcer la diversité et la place des stages et expériences pratiques dans le cursus des étudiants de pharmacie</i>	75
5.3.	DEVELOPPEMENT D'UNE STRATEGIE DE COMMUNICATION NATIONALE	76
5.3.1.	<i>Ordre National des Pharmaciens</i>	76
5.3.1.3.	La campagne 2024.....	79
5.3.2.	<i>Association Nationale des Étudiants en Pharmacie de France.....</i>	80
5.3.3.	<i>Les entreprises du médicaments - Leem.....</i>	81
5.3.4.	<i>Autres actions de communication.....</i>	82
5.4.	RENFORCEMENT DE LA LISIBILITE DES PARCOURS « PHARMACIE » SUR PARCOURSUP.....	84
5.5.	RENFORCEMENT D' ACTIONS DE PROMOTION LOCALES PAR DES ETUDIANTS EN PHARMACIE	85
6.	SYNTHESE DES PRINCIPALES RECOMMANDATIONS	89
7.	CONCLUSION	91
8.	BIBLIOGRAPHIE	92

Liste des abréviations

- ALD : Affection de longue durée
- ANEMF : Association Nationale des Étudiants en Médecine de France
- ANEPF : Association Nationale des Étudiants en Pharmacie de France
- ANESF : Association Nationale des Étudiants Sages-Femmes
- ARS : Agence Régionale de Santé
- BPM : Bilan partagé de médication
- CNRS : Centre national de la recherche scientifique
- CSP : Certificat de Synthèse Pharmaceutique
- DFASP : Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques
- DFG : Diplôme de Formation Générale
- DFGSP : Diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques
- ECTS : European Credit Transfer System (*Système européen de transfert et d'accumulation de crédits*)
- ETP : Équivalent temps plein
- FAGE : Fédération des associations générales étudiantes
- FNEK : Fédération Nationale des Étudiants en Kinésithérapie
- HPST : Loi hôpital, patients, santé, territoires
- INSERM : Institut national de la santé et de la recherche médicale
- LAS : Licence accès santé
- Leem : Les Entreprises du médicament
- LSpS : Licence Sciences pour la Santé
- MMOPK : Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie et Kinésithérapie
- PACES : Première Année Commune aux Études de Santé
- PASS : Parcours d'accès spécifique santé
- PCEP1 : Première année du premier cycle des études de pharmacie
- PP : Phase Principale
- PUI : Pharmacie à usage intérieur
- QCM : Question à choix multiples
- REES : Réforme d'entrée dans les études de santé
- SAEM : Syndicat Autonome des Étudiants de Médecine

- STAPS : Sciences et techniques des activités physiques et sportives
- SVT : Sciences de la vie et de la Terre
- TD : Travaux dirigés
- TEES : Tutorats d'Entrée dans les Études de Santé
- TP : Travaux pratiques
- TROD : Test Rapide d'Orientation Diagnostique
- UE : Unité d'enseignement
- UFR : Unité de formation et de recherche
- UNECD : Union Nationale des Étudiants en Chirurgie Dentaire
- USPO : Union des Syndicats de Pharmaciens d'Officine

Liste des figures

Figure 1 - Schéma simplifié de l'organisation des études de pharmacie.....	Erreur ! Signet non défini.
Figure 2 : Art.45 L. n°71-557 (12 juillet 1971).....	17
Figure 3 : Art.45 quater. L. n°79-565 (6 juillet 1979).....	18
Figure 4 : Arrêté du 22 août 1980 fixant le nombre des étudiants de première année de pharmacie admis à poursuivre leurs études.....	19
Figure 5 - Évolution du <i>numerus clausus</i> de Pharmacie (France, 1980 à 2020).....	35
Figure 6 - Évolution comparée du <i>numerus clausus</i> et de la démographie (France, 1981 à 2020).....	36
Figure 7 - Évolution du <i>numerus clausus</i> de Pharmacie de l'Université de Strasbourg (Strasbourg, 1980 à 2020)	37
Figure 8 - Évolution prospective du nombre de places de pharmacie (France, 2016 à 2025e)	39
Figure 9 - Estimation du nombre d'étudiants en deuxième année de pharmacie selon l'augmentation du <i>numerus clausus</i> et le nombre de places vacantes	41
Figure 10 - Pourcentages de places de deuxième années de pharmacie pourvues au sein de chaque faculté de pharmacie (2022 et 2023).....	43
Figure 11 - Pourcentages cumulés de places de deuxième années de pharmacie pourvues au sein de chaque faculté de pharmacie (2022 et 2023).....	43
Figure 12 - Pourcentages cumulés de places de deuxième années de pharmacie vacantes au sein de chaque faculté de pharmacie par rapport au total de places vacantes en France (2022 et 2023)	44
Figure 13 - Analyse des taux d'accès moyens de la discipline « Psychologie » par Université (2023)	59
Figure 14 - Analyse de la corrélation entre le nombre d'étudiants en BAC+1 et le nombre de places en PASS / LAS par Académie.....	61
Figure 15 - Analyse de la corrélation entre le nombre d'étudiants en BAC+1 et le nombre de PASS / LAS par Académie	62
Figure 16 - Schématisation du parcours Licence Santé	67
Figure 17 - Modèle Licence Santé : répartition des ECTS en fonction de l'année	68
Figure 18 - Schématisation simplifiée de la création d'une DFGSP1	69
Figure 19 - Slogan de la campagne de communication de l'Ordre National des Pharmaciens	76
Figure 20 - Supports de communication développés par l'Ordre National des Pharmaciens ..	77
Figure 21 - Extrait de la vidéo de campagne des métiers de la pharmacie "Paul, devenu étudiant en pharmacie" (Ordre national des pharmaciens, 25/09/2024)	79
Figure 22 - Affiche imprimable pour un affichage sur les vitrines des officines (ANEPF, 2023).....	81
Figure 23 - Cartographie des différents événements de la "Semaine des métiers de l'industrie pharmaceutique" (Leem, 2023)	82
Figure 24 - Extrait d'une vidéo de présentation du métier de pharmacien d'officine (Elan media, 17 juillet 2024)	83
Figure 25 - Cartographie des formations proposées en pharmacie (filtres : "pharmacie" et "licence")	84
Figure 26 - Représentation d'une recherche simplifiée pour un parcours Licence Accès Santé (LAS).....	85
Figure 27 - Cartographie des lycées généraux et technologiques de l'académie de Strasbourg (2023)	86

Liste des tableaux

Tableau 1 - Lancement des dispositif AlterPACES par université	23
Tableau 2 - Analyse de l'orientation par spécialité au bac en PASS (2023)	34
Tableau 3 - Analyse de l'orientation par spécialité au bac en LAS (2023)	34
Tableau 4- Capacité d'accueil en deuxième année de premier cycle soumis au vote du Conseil d'Administration de l'Université de Strasbourg (8 mai 2022).....	39
Tableau 5 - Catalogue des métiers accessibles aux jeunes pharmaciens (Leem, 2022).....	48
Tableau 6 - Analyse comparée du nombre de candidatures en phase principale par filière en LAS (2023).....	55
Tableau 7 - Analyse comparée du nombre de candidatures en phase principale par discipline en LAS (2023).....	55
Tableau 8 - Analyse comparée du nombre de candidatures et du nombre de places par filière en LAS (2023).....	56
Tableau 9 - Analyse comparée du nombre de candidatures et du nombre de places par discipline en LAS (2023)	57
Tableau 10 – Nombre de LAS / PASS (ou assimilées) proposées par Académie	60
Tableau 11 - Comparaison des UE enseignées en PASS et LAS à l'Université Paris Cité.....	64
Tableau 12 - Comparaison du volume horaire des UE enseignées en PASS et LAS à l'Université de Toulouse.....	65
Tableau 13 - Tableau récapitulatif de l'ensemble des associations étudiantes de pharmacie du réseau ANEPF	73
Tableau 14 - Nombre de visites du site internet "lesmetiersdelapharmacie.fr" entre janvier et mai 2024.....	78
Tableau 15 - Proposition de création d'une UE pour la promotion du métier de pharmacien dans les lycées	87

1. Introduction

Les études de pharmacie, qui jouent un rôle essentiel dans la formation des professionnels de santé, sont soumises à des transformations profondes depuis plusieurs décennies. Ces changements visent à répondre aux évolutions du secteur de la santé, à garantir un haut niveau de compétence des pharmaciens, tout en maintenant l'attractivité de cette filière pour les étudiants. Toutefois, la pharmacie fait face à des défis spécifiques en matière d'attractivité des études, confrontée à une concurrence accrue avec d'autres filières médicales et scientifiques, et à une évolution des attentes des étudiants.

Ce mémoire propose un état des lieux des études de pharmacie en France, retraçant leur histoire et leur organisation actuelle, ainsi que les réformes qui ont marqué ces dernières décennies. De la mise en place du *numerus clausus* à sa suppression récente, les réformes de l'accès aux études de santé, telles que la création du PASS et de la LAS, ont modifié la manière dont les étudiants accèdent à cette formation. Ces réformes ont également impacté les capacités d'accueil des facultés de pharmacie et le taux d'inscription des étudiants, avec des disparités importantes entre les établissements.

En parallèle, ce mémoire explorera les facteurs influençant l'attractivité des études de pharmacie, en particulier les perspectives de carrière variées qu'offre la profession (officine, hôpital, industrie, recherche), et le contenu des programmes de formation. Les initiatives en cours pour renforcer l'attractivité, qu'elles soient locales ou nationales, seront analysées, ainsi que des propositions concrètes visant à améliorer la visibilité des études et des métiers pharmaceutiques auprès des futurs étudiants.

Enfin, des recommandations seront formulées pour adapter les voies d'accès, renforcer les expériences professionnalisantes, et développer une stratégie de communication nationale afin de valoriser la filière pharmacie dans un environnement éducatif en pleine mutation.

Ce travail entend ainsi contribuer à une réflexion globale sur les moyens de garantir une attractivité durable et renforcée des études de pharmacie, tout en s'assurant qu'elles répondent aux besoins de santé publique et aux aspirations des nouvelles générations.

2. Présentation et état des lieux des études de pharmacie en France

2.1. Origine des études de pharmacies en France

Historiquement, le métier de pharmacien était confondu avec celui de médecin, leurs naissances remontant au Ve siècle avant J.C, époque du père de la médecine, Hippocrate. Du temps d'Hippocrate et de Galien celui qui préparait les médicaments était également celui qui les prescrivait [1]. Cet exercice confondu a perduré durant des siècles, et il a fallu attendre 1803 pour voir naître les premières Écoles de Pharmacie.

A cette date, a été décidé l'établissement de trois écoles de pharmacie à Paris, Montpellier et à Strasbourg puis trois écoles supplémentaires où il y serait enseigné au moins trois cours :

- La botanique et l'histoire naturelle des médicaments
- La pharmacie
- La chimie

A cette époque, il était nécessaire de réaliser trois années complètes au sein d'une École de pharmacie reconnue et d'avoir réalisé trois années d'apprentissage également dans une pharmacie d'officine afin de prétendre au titre de Pharmacien de 1^{ère} classe [2].

Les études de pharmacie ont connu d'importantes mutations depuis leur instauration et continuent de connaître des évolutions notables ces dernières années.

2.2. Organisation générale des études de pharmacies en France

Globalement, les études de pharmacies durent entre six et neuf années, selon les spécialités suivies, et se décomposent en plusieurs cycles qui se succèdent.

Elles débutent par une première année généraliste et charnière dans l'orientation des futurs étudiants. Cependant, ce point sera traité ultérieurement car au cœur de multiples débats et multiples évolutions depuis quelques années.

Après le passage de cette première année, l'étudiant admis intègre le premier cycle des études spécifiques de pharmacie en débutant par la deuxième année, dite DGFSP2 (Diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques) puis le DGFSP3. La réussite de ce cycle conduit à l'obtention du Diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques (DFGSP) équivalent au grade de licence des autres typologies de facultés, et reconnu en qualité de licence.

Le grade de licence signifie la fin du premier cycle et le commencement du second, qui correspond à la première étape de spécialisation du futur pharmacien par l'obtention du Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques (DFASP). Ce diplôme est acquis à la suite des quatrième (DFASP1) et cinquième années (DFASP2) de pharmacie au début desquelles l'étudiant choisit de rejoindre l'un des parcours s'offrant à lui :

- Officine
- Industrie – recherche
- Internat

A la suite de la réussite de ces deux années et de l'obtention du CSP (Certificat de Synthèse Pharmaceutique) visant à vérifier les compétences acquises par les étudiants au cours des enseignements communs du premier cycle et du DFASP1, l'étudiant peut rejoindre le dernier cycle ou dernière année de spécialisation : la 6^{ème} année de pharmacie (dans le cadre d'un cursus hors internat).

En effet, le cycle 3 peut être considéré comme « court » pour les filières officine, industrie et recherche (une année) ou encore comme « long » pour le parcours internat qui comprend la pharmacie hospitalière et la biologie médicale (cinq années) [3].

Tout au long de son cursus, « l'apprenti pharmacien » doit réaliser un nombre précis de stages, qu'ils soient officinaux, hospitaliers ou encore industriels. Durant le premier cycle, 6 semaines minimum de stage en pharmacie d'officine sont obligatoires : 4 semaines entre la fin de la première et le début de la troisième année (stage d'initiation) puis deux fois une semaine (et jusqu'à deux semaines) en troisième et en quatrième année (stages d'application).

Au cours de la cinquième année (DFASP2), l'étudiant se doit de réaliser un stage hospitalo-universitaire de 5 à 6 mois à temps-plein ou de 10 mois à mi-temps au sein d'un service clinique,

de biologie, et ou encore de la PUI (Pharmacie à Usage Intérieur). De plus, pour les pharmaciens se dirigeant vers des carrières en recherche ou en industrie, un stage professionnalisant au sein d'une industrie ou d'un laboratoire de recherche est le plus souvent obligatoire, pour une durée de 4 à 6 mois.

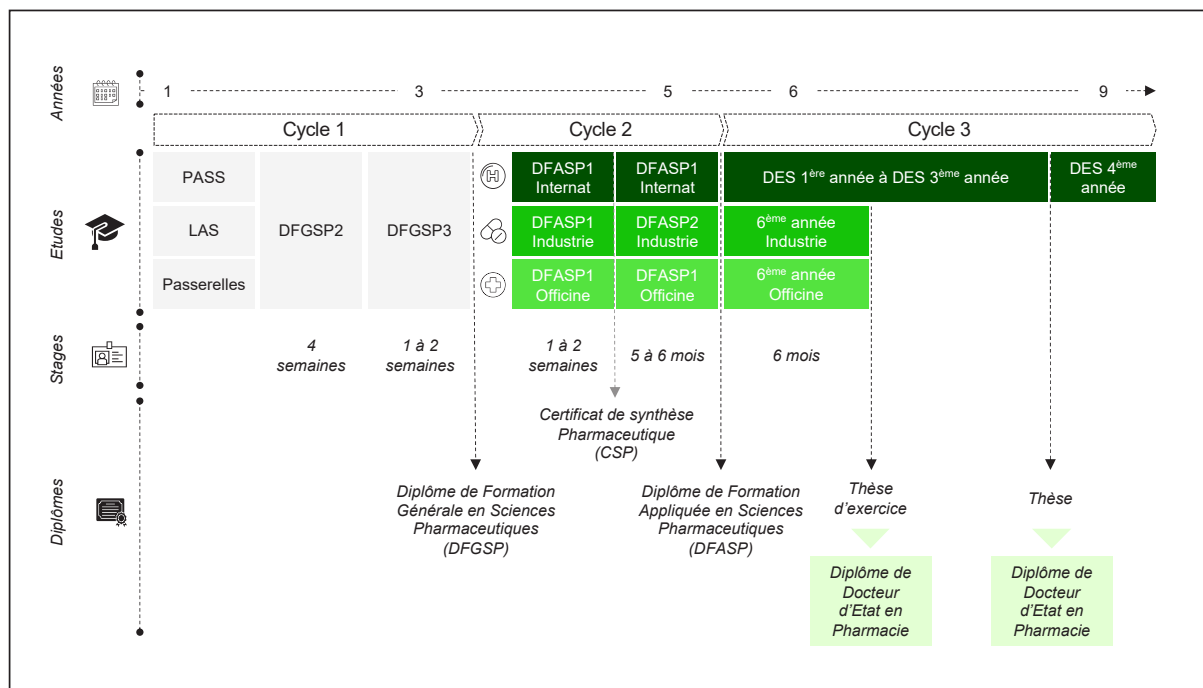


Figure 1 - Schéma simplifié de l'organisation des études de pharmacie (adapté du schéma "Le Cursus" de l'ANEPF)

Ainsi, les études de pharmacie permettent à l'étudiant d'allier connaissances pharmaceutiques et applications professionnelles dès l'initiation du cursus, notamment sur le volet officinal qui représente le pan prépondérant de ces études lors du cycle 1. Au-delà de l'apprentissage de la filière officinale, ces études permettent aux étudiants de pouvoir s'orienter vers une multitude de métiers différents par la diversité des parcours que peut offrir chaque UFR de Pharmacie.

Cette présentation plutôt succincte des études de pharmacie sera développée davantage tout au long de ce mémoire.

2.3. Évolutions organisationnelles des études pharmaceutiques

Les études de pharmacie évoluent continuellement afin de s'adapter aux besoins, aux connaissances mais également aux contraintes de leur époque. Ce mémoire n'a pas vocation à développer toutes les évolutions du contenu des programmes mais à s'intéresser plutôt à

l'évolution récente de l'organisation du cursus et plus particulièrement à l'accès aux études de pharmacie.

Afin d'étudier l'évolution de l'accessibilité aux études de pharmacie, il convient de s'intéresser aux études de santé dans leur ensemble et premièrement aux études médicales.

2.3.1. Période 1979 – 2009

2.3.1.1. Instauration du *numerus clausus* en médecine (1972)

A la suite de la Loi Faure de 1968 [4] (abrogée en 2000), permettant une plus large accessibilité aux études supérieures pour les bacheliers, le Syndicat Autonome des Étudiants de Médecine (SAEM) a milité pour l'instauration de mesures de réduction des effectifs [5]. Ceci a eu pour effet l'instauration du premier *numerus clausus* pour les études médicales par le biais de la loi du 12 juillet 1971 [6] laissant au ministre de l'éducation nationale et au ministre de la santé publique la fixation d'un nombre limité d'étudiants pouvant être accueillis dans les études de médecine et odontologie (Figure 2). Ce premier *numerus clausus* des études de santé dans leur globalité s'élevait à 8.588 places en médecine pour l'année 1972. A titre de comparaison, durant la dernière année du *numerus clausus*, le total du nombre d'étudiants admis en deuxième année de médecine était de 8.811 étudiants en 2019.

Définition : [*numerus clausus*]

« Limitation du nombre de personnes admises à un concours, à une fonction, à un grade, conformément à une décision prise par une autorité. »

Dictionnaire Larousse



Figure 2 : Art.45 L. n°71-557 (12 juillet 1971)

2.3.1.2. Instauration du *numerus clausus* de pharmacie (1979)

Depuis de nombreuses années, la profession, et notamment les enseignants contestaient l'organisation des études de pharmacie. Ils soulignaient l'absence de sélection à l'entrée des études de pharmacie, l'absence d'un statut hospitalo-universitaire et le caractère tardif des stages hospitaliers pour les étudiants [7]. Cette nouvelle réforme ne concernait pas uniquement l'instauration d'un *numerus clausus*. Elle a été le fruit d'un long processus, miné par des désaccords notamment entre les pharmaciens et les médecins. Alors que le texte était prêt depuis trois années, ce dernier n'a été voté que le 2 janvier 1979.

Ce texte prévoyait de nombreux changements dans l'organisation des études de pharmacie :

- Responsabilité de l'enseignement des étudiants en pharmacie confiée désormais aux enseignants d'une unité d'enseignement et de recherche de pharmacie exerçant conjointement des fonctions de pharmacie résident ou de biologiste des hôpitaux.
- Exclusion des médecins universitaires de la direction des stages des étudiants en pharmacie, dans un délai de cinq années.
- Exercice possible de fonctions hospitalières et universitaires par les pharmaciens.

- Création d'un doctorat d'exercice et d'un externat en pharmacie permettant l'organisation de stages hospitaliers pour l'ensemble des étudiants pharmaciens.
- Instauration d'une sélection à la fin de la première année de pharmacie.

L'exclusion des médecins universitaires de la direction des stages suscitait de vives contestations de la part du corps médical qui craignait d'éloignement des pharmaciens des cliniciens mais également de voir la biologie démedicalisée par la nomination d'une part croissante de pharmaciens à ces postes.



Figure 3 : Art.45 quater. L. n°79-565 (6 juillet 1979)

Ainsi, l'instauration du *numerus clausus* des études médicales a été suivi par l'instauration, huit ans plus tard, du *numerus clausus* des études de pharmacies en 1979 [8] (Figure 3). Ceci a conduit à limiter le nombre d'étudiants pouvant être admis au-delà de la première année d'études pharmaceutiques à 2.790 étudiants pour l'année universitaire 1980-1981 [9] dont 100 à l'Université de Strasbourg (Figure 4).

L'apparition du *numerus clausus* était l'une des revendications principales des organisations représentatives de la profession. Ces dernières estimaient à 3 700 le nombre d'étudiants diplômés qui chaque année ne trouve pas d'emploi et à 6 000 le nombre de pharmaciens au chômage. Ce *numerus clausus* spécifique aux étudiants se destinant à la filière pharmacie a perduré durant trente années avant l'instauration d'un système commun à l'ensemble des études de santé.

22 Août 1980		JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	
Nombre des étudiants de première année de pharmacie admis à poursuivre leurs études pharmaceutiques après la première année à la suite des épreuves écrites de l'année scolaire 1979-1980. Le nombre des étudiants et le nombre de la note et de la lettre sont : Sur la loi n° 1040 du 12 novembre 1979 d'application de l'article 10 de la loi n° 1040 du 12 novembre 1979 relative au statut de la pharmacie et au statut des étudiants inscrits aux études d'enseignement et de recherche pharmaceutiques. En l'absence des notes d'enseignement et de recherche pharmaceutiques. Année : Art. 1^{er} - Le nombre des étudiants de première année à poursuivre leurs études pharmaceutiques après la première année à la suite des épreuves écrites de l'année scolaire 1979-1980 est fixé ainsi qu'il suit :			
		Nombre d'étudiants	
Total des Paris (1980) et Paris-XX 1980		1000	
Paris-XXI		100	
Paris-XXII		100	
Paris-XXIII		100	
Paris-XXIV		100	
Paris-XXV		100	
Paris-XXVI		100	
Paris-XXVII		100	
Paris-XXVIII		100	
Paris-XXIX		100	
Paris-XXX		100	
Paris-XXXI		100	
Paris-XXXII		100	
Paris-XXXIII		100	
Paris-XXXIV		100	
Paris-XXXV		100	
Paris-XXXVI		100	
Paris-XXXVII		100	
Paris-XXXVIII		100	
Paris-XXXIX		100	
Paris-XXXX		100	
Paris-XXXXI		100	
Paris-XXXXII		100	
Paris-XXXXIII		100	
Paris-XXXXIV		100	
Paris-XXXXV		100	
Paris-XXXXVI		100	
Paris-XXXXVII		100	
Paris-XXXXVIII		100	
Paris-XXXXIX		100	
Paris-XXXXX		100	
Paris-XXXXXI		100	
Paris-XXXXXII		100	
Paris-XXXXXIII		100	
Paris-XXXXXIV		100	
Paris-XXXXXV		100	
Paris-XXXXXVI		100	
Paris-XXXXXVII		100	
Paris-XXXXXVIII		100	
Paris-XXXXXIX		100	
Paris-XXXXXX		100	
Paris-XXXXXXI		100	
Paris-XXXXXXII		100	
Paris-XXXXXXIII		100	
Paris-XXXXXXIV		100	
Paris-XXXXXXV		100	
Paris-XXXXXXVI		100	
Paris-XXXXXXVII		100	
Paris-XXXXXXVIII		100	
Paris-XXXXXXIX		100	
Paris-XXXXXXX		100	
Paris-XXXXXXXI		100	
Paris-XXXXXXXII		100	
Paris-XXXXXXXIII		100	
Paris-XXXXXXXIV		100	
Paris-XXXXXXXV		100	
Paris-XXXXXXXVI		100	
Paris-XXXXXXXVII		100	
Paris-XXXXXXXVIII		100	
Paris-XXXXXXXIX		100	
Paris-XXXXXXX		100	
Paris-XXXXXXXI		100	
Paris-XXXXXXXII		100	
Paris-XXXXXXXIII		100	
Paris-XXXXXXXIV		100	
Paris-XXXXXXXV		100	
Paris-XXXXXXXVI		100	
Paris-XXXXXXXVII		100	
Paris-XXXXXXXVIII		100	
Paris-XXXXXXXIX		100	
Paris-XXXXXXX		100	
Paris-XXXXXXXI		100	
Paris-XXXXXXXII		100	
Paris-XXXXXXXIII		100	
Paris-XXXXXXXIV		100	
Paris-XXXXXXXV		100	
Paris-XXXXXXXVI		100	
Paris-XXXXXXXVII		100	
Paris-XXXXXXXVIII		100	
Paris-XXXXXXXIX		100	
Paris-XXXXXXX		100	
Paris-XXXXXXXI		100	
Paris-XXXXXXXII		100	
Paris-XXXXXXXIII		100	
Paris-XXXXXXXIV		100	
Paris-XXXXXXXV		100	
Paris-XXXXXXXVI		100	
Paris-XXXXXXXVII		100	
Paris-XXXXXXXVIII		100	
Paris-XXXXXXXIX		100	
Paris-XXXXXXX		100	
Paris-XXXXXXXI		100	
Paris-XXXXXXXII		100	
Paris-XXXXXXXIII		100	
Paris-XXXXXXXIV		100	
Paris-XXXXXXXV		100	
Paris-XXXXXXXVI		100	
Paris-XXXXXXXVII		100	
Paris-XXXXXXXVIII		100	
Paris-XXXXXXXIX		100	
Paris-XXXXXXX		100	
Paris-XXXXXXXI		100	
Paris-XXXXXXXII		100	
Paris-XXXXXXXIII		100	
Paris-XXXXXXXIV		100	
Paris-XXXXXXXV		100	
Paris-XXXXXXXVI		100	
Paris-XXXXXXXVII		100	
Paris-XXXXXXXVIII		100	
Paris-XXXXXXXIX		100	
Paris-XXXXXXX		100	
Paris-XXXXXXXI		100	
Paris-XXXXXXXII		100	
Paris-XXXXXXXIII		100	
Paris-XXXXXXXIV		100	
Paris-XXXXXXXV		100	
Paris-XXXXXXXVI		100	
Paris-XXXXXXXVII		100	
Paris-XXXXXXXVIII		100	
Paris-XXXXXXXIX		100	
Paris-XXXXXXX		100	
Paris-XXXXXXXI		100	
Paris-XXXXXXXII		100	
Paris-XXXXXXXIII		100	
Paris-XXXXXXXIV		100	
Paris-XXXXXXXV		100	
Paris-XXXXXXXVI		100	
Paris-XXXXXXXVII		100	
Paris-XXXXXXXVIII		100	
Paris-XXXXXXXIX		100	
Paris-XXXXXXX		100	
Paris-XXXXXXXI		100	
Paris-XXXXXXXII		100	
Paris-XXXXXXXIII		100	
Paris-XXXXXXXIV		100	
Paris-XXXXXXXV		100	
Paris-XXXXXXXVI		100	
Paris-XXXXXXXVII		100	
Paris-XXXXXXXVIII		100	
Paris-XXXXXXXIX		100	
Paris-XXXXXXX		100	
Paris-XXXXXXXI		100	
Paris-XXXXXXXII		100	
Paris-XXXXXXXIII		100	
Paris-XXXXXXXIV		100	
Paris-XXXXXXXV		100	
Paris-XXXXXXXVI		100	
Paris-XXXXXXXVII		100	
Paris-XXXXXXXVIII		100	
Paris-XXXXXXXIX		100	
Paris-XXXXXXX		100	
Paris-XXXXXXXI		100	
Paris-XXXXXXXII		100	
Paris-XXXXXXXIII		100	
Paris-XXXXXXXIV		100	
Paris-XXXXXXXV		100	
Paris-XXXXXXXVI		100	
Paris-XXXXXXXVII		100	
Paris-XXXXXXXVIII		100	
Paris-XXXXXXXIX		100	
Paris-XXXXXXX		100	
Paris-XXXXXXXI		100	
Paris-XXXXXXXII		100	
Paris-XXXXXXXIII		100	
Paris-XXXXXXXIV		100	
Paris-XXXXXXXV		100	
Paris-XXXXXXXVI		100	
Paris-XXXXXXXVII		100	
Paris-XXXXXXXVIII		100	
Paris-XXXXXXXIX		100	
Paris-XXXXXXX		100	
Paris-XXXXXXXI		100	
Paris-XXXXXXXII		100	
Paris-XXXXXXXIII		100	
Paris-XXXXXXXIV		100	
Paris-XXXXXXXV		100	
Paris-XXXXXXXVI		100	
Paris-XXXXXXXVII		100	
Paris-XXXXXXXVIII		100	
Paris-XXXXXXXIX		100	
Paris-XXXXXXX		100	
Paris-XXXXXXXI		100	
Paris-XXXXXXXII		100	
Paris-XXXXXXXIII		100	
Paris-XXXXXXXIV		100	
Paris-XXXXXXXV		100	
Paris-XXXXXXXVI		100	
Paris-XXXXXXXVII		100	
Paris-XXXXXXXVIII		100	
Paris-XXXXXXXIX		100	
Paris-XXXXXXX		100	
Paris-XXXXXXXI		100	
Paris-XXXXXXXII		100	
Paris-XXXXXXXIII		100	
Paris-XXXXXXXIV		100	
Paris-XXXXXXXV		100	
Paris-XXXXXXXVI		100	
Paris-XXXXXXXVII		100	
Paris-XXXXXXXVIII		100	
Paris-XXXXXXXIX		100	
Paris-XXXXXXX		100	
Paris-XXXXXXXI		100	
Paris-XXXXXXXII		100	
Paris-XXXXXXXIII		100	
Paris-XXXXXXXIV		100	
Paris-XXXXXXXV		100	
Paris-XXXXXXXVI		100	
Paris-XXXXXXXVII		100	
Paris-XXXXXXXVIII		100	
Paris-XXXXXXXIX		100	
Paris-XXXXXXX		100	
Paris-XXXXXXXI		100	
Paris-XXXXXXXII		100	
Paris-XXXXXXXIII		100	
Paris-XXXXXXXIV		100	
Paris-XXXXXXXV		100	
Paris-XXXXXXXVI		100	
Paris-XXXXXXXVII		100	
Paris-XXXXXXXVIII		100	
Paris-XXXXXXXIX		100	
Paris-XXXXXXX		100	
Paris-XXXXXXXI		100	
Paris-XXXXXXXII		100	
Paris-XXXXXXXIII		100	
Paris-XXXXXXXIV		100	
Paris-XXXXXXXV		100	
Paris-XXXXXXXVI		100	
Paris-XXXXXXXVII		100	
Paris-XXXXXXXVIII		100	
Paris-XXXXXXXIX		100	
Paris-XXXXXXX		100	
Paris-XXXXXXXI		100	
Paris-XXXXXXXII		100	
Paris-XXXXXXXIII		100	
Paris-XXXXXXXIV		100	
Paris-XXXXXXXV		100	
Paris-XXXXXXXVI		100	
Paris-XXXXXXXVII		100	
Paris-XXXXXXXVIII		100	
Paris-XXXXXXXIX		100	
Paris-XXXXXXX		100	
Paris-XXXXXXXI		100	
Paris-XXXXXXXII		100	
Paris-XXXXXXXIII		100	
Paris-XXXXXXXIV		100	
Paris-XXXXXXXV		100	
Paris-XXXXXXXVI		100	
Paris-XXXXXXXVII		100	
Paris-XXXXXXXVIII		100	
Paris-XXXXXXXIX		100	
Paris-XXXXXXX		100	
Paris-XXXXXXXI		100	
Paris-XXXXXXXII		100	
Paris-XXXXXXXIII		100	
Paris-XXXXXXXIV		100	
Paris-XXXXXXXV		100	
Paris-XXXXXXXVI		100	
Paris-XXXXXXXVII		100	
Paris-XXXXXXXVIII		100	
Paris-XXXXXXXIX		100	
Paris-XXXXXXX		100	
Paris-XXXXXXXI		100	
Paris-XXXXXXXII		100	
Paris-XXXXXXXIII		100	
Paris-XXXXXXXIV		100	
Paris-XXXXXXXV		100	
Paris-XXXXXXXVI		100	
Paris-XXXXXXXVII		100	
Paris-XXXXXXXVIII		100	
Paris-XXXXXXXIX		100	
Paris-XXXXXXX		100	
Paris-XXXXXXXI		100	
Paris-XXXXXXXII		100	
Paris-XXXXXXXIII		100	
Paris-XXXXXXXIV		100	
Paris-XXXXXXXV		100	
Paris-XXXXXXXVI		100	
Paris-XXXXXXXVII		100	
Paris-XXXXXXXVIII		100	
Paris-XXXXXXXIX		100	
Paris-XXXXXXX		100	
Paris-XXXXXXXI		100	
Paris-XXXXXXXII		100	
Paris-XXXXXXXIII		100	
Paris-XXXXXXXIV		100	
Paris-XXXXXXXV		100	
Paris-XXXXXXXVI		100	
Paris-XXXXXXXVII		100	
Paris-XXXXXXXVIII		100	
Paris-XXXXXXXIX		100	
Paris-XXXXXXX		100	
Paris-XXXXXXXI		100	
Paris-XXXXXXXII		100	
Paris-XXXXXXXIII		100	
Paris-XXXXXXXIV		100	
Paris-XXXXXXXV		100	
Paris-XXXXXXXVI		100	
Paris-XXXXXXXVII		100	
Paris-XXXXXXXVIII		100	
Paris-XXXXXXXIX		100	
Paris-XXXXXXX		100	
Paris-XXXXXXXI		100	
Paris-XXXXXXXII		100	
Paris-XXXXXXXIII		100	
Paris-XXXXXXXIV		100	
Paris-XXXXXXXV		100	
Paris-XXXXXXXVI		100	
Paris-XXXXXXXVII		100	
Paris-XXXXXXXVIII		100	
Paris-XXXXXXXIX		100	
Paris-XXXXXXX		100	
Paris-XXXXXXXI		100	
Paris-XXXXXXXII		100	
Paris-XXXXXXXIII		100	
Paris-XXXXXXXIV		100	
Paris-XXXXXXXV		100	
Paris-XXXXXXXVI		100	
Paris-XXXXXXXVII		100	
Paris-XXXXXXXVIII		100	
Paris-XXXXXXXIX		100	
Paris-XXXXXXX		100	
Paris-XXXXXXXI		100	
Paris-XXXXXXXII		100	
Paris-XXXXXXXIII		100	
Paris-XXXXXXXIV		100	
Paris-XXXXXXXV		100	
Paris-XXXXXXXVI		100	
Paris-XXXXXXXVII		100	
Paris-XXXXXXXVIII		100	
Paris-XXXXXXXIX		100	
Paris-XXXXXXX		100	
Paris-XXXXXXXI		100	
Paris-XXXXXXXII		100	
Paris-XXXXXXXIII		100	
Paris-XXXXXXXIV		100	
Paris-XXXXXXXV		100	
Paris-XXXXXXXVI		100	
Paris-XXXXXXXVII		100	
Paris-XXXXXXXVIII		100	
Paris-XXXXXXXIX		100	
Paris-XXXXXXX		100	
Paris-XXXXXXXI		100	
Paris-XXXXXXXII		100	
Paris-XXXXXXXIII		100	
Paris-XXXXXXXIV		100	
Paris-XXXXXXXV		100	
Paris-XXXXXXXVI		100	
Paris-XXXXXXXVII		100	
Paris-XXXXXXXVIII		100	
Paris-XXXXXXXIX		100	
Paris-XXXXXXX		100	
Paris-XXXXXXXI		100	
Paris-XXXXXXXII		100	
Paris-XXXXXXXIII		100	
Paris-XXXXXXXIV		100	
Paris-XXXXXXXV		100	
Paris-XXXXXXXVI		100	
Paris-XXXXXXXVII		100	
Paris-XXXXXXXVIII		100	
Paris-XXXXXXXIX		100	
Paris-XXXXXXX		100	
Paris-XXXXXXXI		100	
Paris-XXXXXXXII		100	
Paris-XXXXXXXIII		100	
Paris-XXXXXXXIV		100	
Paris-XXXXXXXV		100	
Paris-XXXXXXXVI		100	
Paris-XXXXXXXVII		100	
Paris-XXXXXXXVIII		100	
Paris-XXXXXXXIX		100	
Paris-XXXXXXX		100	
Paris-XXXXXXXI		100	
Paris-XXXXXXXII		100	
Paris-XXXXXXXIII		100	
Paris-XXXXXXXIV		100	
Paris-XXXXXXXV		100	
Paris-XXXXXXXVI		100	
Paris-XXXXXXXVII		100	
Paris-XXXXXXXVIII		100	
Paris-XXXXXXXIX		100	
Paris-XXXXXXX		100	
Paris-XXXXXXXI		100	
Paris-XXXXXXXII		100	
Paris-XXXXXXXIII		100	
Paris-XXXXXXXIV		100	
Paris-XXXXXXXV		100	
Paris-XXXXXXXVI		100	
Paris-XXXXXXXVII		100	
Paris-XXXXXXXVIII		100	
Paris-XXXXXXXIX		100	
Paris-XXXXXXX		100	
Paris-XXXXXXXI		100	
Paris-XXXXXXXII		100	
Paris-XXXXXXXIII		100	
Paris-XXXXXXXIV		100	
Paris-XXXXXXXV		100	
Paris-XXXXXXXVI		100	
Paris-XXXXXXXVII		100	
Paris-XXXXXXXVIII		100	
Paris-XXXXXXXIX		100	
Paris-XXXXXXX		100	
Paris-XXXXXXXI		100	
Paris-XXXXXXXII		100	
Paris-XXXXXXXIII		100	
Paris-XXXXXXXIV		100	
Paris-XXXXXXXV		100	
Paris-XXXXXXXVI		100	
Paris-XXXXXXXVII		100	
Paris-XXXXXXXVIII		100	
Paris-XXXXXXXIX		100	
Paris-XXXXXXX		100	
Paris-XXXXXXXI		100	
Paris-XXXXXXXII		100	
Paris-XXXXXXXIII		100	
Paris-XXXXXXXIV		100	
Paris-XXXXXXXV		100	
Paris-XXXXXXXVI		100	
Paris-XXXXXXXVII			

Figure 4 : Arrêté du 22 août 1980 fixant le nombre des étudiants de première année de pharmacie admis à poursuivre leurs études

2.3.1.3. Les limites de ce système

Entre 1979 et 2009, le système d'entrée dans les études de pharmacie via le *numerus clausus* a contribué à réguler le nombre de professionnels sur le marché, mais au prix de plusieurs limitations importantes : inégalités sociales, stress, homogénéité des profils et réorientation.

La création d'un concours anonyme a permis d'offrir une chance de réussite à tous les étudiants, quel que soit leur milieu social. Cependant, le concours, tout comme celui de médecine, était fondé sur des compétences académiques scientifiques et mathématiques uniquement et limitait de fait la diversité des profils intégrant la deuxième année de pharmacie [10].

L'instauration d'un système de concours est souvent source de forte compétition pour réussir et générateur de stress important chez les étudiants. Cette pression exacerbée pouvait affecter leur santé mentale et leur bien-être. Et enfin, une autres des limitations importantes était l'impossibilité de réorientation rapide des étudiants. Ceux qui échouaient au concours se retrouvaient souvent dans une impasse, avec peu d'options pour se réorienter vers d'autres filières sans perdre une année complète. Cela créait une perte de temps et de motivation pour de nombreux étudiants, d'autant plus qu'il y avait peu de passerelles à cette époque vers d'autres filières scientifiques ou paramédicales.

Cette réforme a entraîné la création d'un cadre rigide concernant le nombre de professionnels diplômés sur le territoire. Ce cadre ne tenait pas compte des évolutions rapides et des besoins du secteur et de la population. Ce qui devait être une mesure de protection du marché du travail des pharmaciens a entraîné un dérèglement entre besoins de la population et ressources humaines disponibles (voir Figure 6).

Ces problèmes ont progressivement conduit à des réflexions sur une réforme du système, pour une approche plus adaptée aux besoins de santé publique et aux vocations des étudiants.

2.3.2. Période 2009 – 2019

2.3.2.1. Création de la PACES

La réforme de la Première Année Commune aux Études de Santé (PACES), mise en place en France en 2009, a profondément remodelé le paysage de l'accès aux études de santé. Cette année commune aux disciplines de médecine, odontologie, maïeutique, pharmacie et kinésithérapie a été créée par la loi du 7 juillet 2009 entrée en vigueur pour la rentrée 2010-2011[11]. Avant cette date, l'accès aux études de pharmacie passait par la filière spécifique pharmacie évoquée dans la partie précédente.

Cette réforme avait pour vocation de répondre à des défis majeurs du précédent système cloisonné des études de santé en instaurant une transformation significative dans la sélection et l'orientation des futurs professionnels de la santé. En effet, le système précédent était caractérisé par une absence de passerelle entre les filières de santé mais également vers d'autres filières

d'enseignement supérieur pour les étudiants ayant validé leur année mais non admis dans les filières contingentées du fait du *numerus clausus*.

Ainsi, certains étudiants pouvaient effectuer deux années de PCEP1 en ayant eu une moyenne considérée comme suffisante pour un passage en deuxième année sans pour autant pouvoir valoriser ces deux années afin d'entrer dans un nouveau cursus universitaire. L'instauration d'une année commune visant à doter les étudiants d'un socle de compétences commun avant leur spécialisation avait pour objectif de reconnaître les efforts des étudiants, même en cas de non-admission et en leur permettant d'accéder à d'autres filières de l'enseignement supérieur par le biais de passerelles [12].

2.3.2.2. Limites de la PACES

La PACES a rapidement montré des limites qui ont conduit à de nombreuses critiques et finalement à sa réforme. L'une des principales critiques portait sur la sélectivité excessive du système. Le concours de fin d'année, basé sur le *numerus clausus*, ne permettait qu'à un faible pourcentage d'étudiants de poursuivre leurs études. Avec un taux de réussite souvent compris entre 15 et 25 % (15,80% de réussite en Pharmacie en 2016 selon une enquête réalisée par le journal L'Étudiant) [13], la PACES créait un système extrêmement compétitif où de nombreux étudiants, pourtant motivés et capables, échouaient à poursuivre leur vocation. Cela engendrait un gaspillage de talents et une démotivation généralisée chez ceux qui échouaient au concours. De plus, la mise en concurrence de l'ensemble des étudiants de santé a fortement exacerbé l'échelle de valeur entre les études de santé et notamment entre celles de médecine et de pharmacie. En effet, la première devenait la filière de santé la plus plébiscitée par une majorité des étudiants et la seconde une filière de refuge en cas de classement défavorable pour la première.

La PACES était critiquée pour son approche théorique des matières enseignées avec une première année principalement axée sur des disciplines scientifiques (biologie, chimie, physique, anatomie), souvent détachées de la pratique réelle des métiers de la santé. Cette focalisation sur les sciences fondamentales et la mémorisation massive ne permettait pas aux étudiants de comprendre les réalités pratiques et humaines des professions de santé.

De plus, la pression psychologique liée à la PACES était très élevée et pesait à nouveau sur la santé mentale des étudiants. Le concours final étant la seule porte d'entrée vers la deuxième année, les étudiants devaient se concentrer sur une année de travail intensif, souvent marquée par des journées très longues et un rythme de travail épuisant. La compétition intense et la crainte de l'échec étaient omniprésentes, ce qui affectait la santé mentale des étudiants et contribuait à des abandons ou à des choix de réorientation, souvent vécus comme des échecs personnels.

Par ailleurs, le système de la PACES renforçait également les inégalités sociales qui préexistaient. Face à la difficulté du concours, de nombreux étudiants continuaient de se tourner vers des préparations privées ou des tutorats payants pour augmenter leurs chances de succès. Les étudiants sans ces aides étaient souvent désavantagés face à leurs pairs mieux préparés. Bien que les différentes facultés de santé, par le biais de leurs amicales étudiantes, déployaient des tutorats « amateurs » pour accompagner gratuitement les étudiants dans leur préparation du concours.

Enfin, la PACES souffrait d'une rigidité structurelle. Le système ne permettait que peu de possibilités de réorientation pour les étudiants échouant au concours, et ceux qui échouaient étaient souvent contraints de redoubler ou de quitter les études de santé. Cette rigidité contribuait à la perte d'années pour beaucoup d'étudiants, et à une grande frustration face à l'absence de passerelles vers d'autres formations en cas d'échec.

En résumé, la PACES était un système fortement compétitif et théorique, générateur de stress et d'inégalités sociales. Elle n'a pas su répondre aux défis pour lesquels elle a été mise en place et certaines des limites de l'ancien système perduraient toujours et ont même été exacerbées à l'instar de l'échelle de valeur entre la filière Médecine et la filière Pharmacie. Ces limites ont finalement conduit à sa réforme et à son remplacement par de nouvelles voies d'accès.

2.3.2.3. Passerelles d'accès aux études et expérimentations

Une des limites du système PACES et du système avant lui était la diversité des profils et parcours des étudiants en études de santé. Afin de pallier cette limite, à partir de 2017, de nombreuses universités ont développé des alternatives à cette première année après une période d'expérimentation par certaines universités (2015). L'objectif affiché était de diversifier le

profil des étudiants en études de santé et ainsi diversifier les profils des futurs professionnels de la santé en permettant à des candidats d'intégrer directement la deuxième ou la troisième année, en fonction de leur niveau d'études.

Ainsi, de multiples universités ont mis en place des systèmes de passerelles comme « AlterPACES » [14] ou encore « PluriPASS » [15].

Exemple de l'AlterPACES :

Le système d'AlterPACES était conçu pour accueillir des étudiants ayant déjà validé un certain nombre de crédits ECTS dans une autre formation universitaire. C'est notamment le cas des universités de Paris, Saint Étienne ou encore Strasbourg.

2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Paris Descartes	Tours	Clermont	Grenoble
Paris Diderot	Rouen		Rennes
Paris Bobigny	Strasbourg		Lyon 1
Saint Etienne	Poitiers		Caen
			Reims
			Angers
			Marseille

Tableau 1 - Lancement des dispositifs AlterPACES par université

Ces dispositifs étaient accessibles à des étudiants de deuxième ou troisième de différentes licences telles que Sciences de la vie, Physique-Chimie. Ces derniers disposaient de deux chances, pour la plupart des universités : une première chance à l'issue de la L2 et d'une seconde chance à l'issue de la L3.

Pour être éligible, un étudiant devait avoir validé au moins 120 crédits ECTS (deux années de licence) dans une filière universitaire autre que la PACES. Il devait constituer un dossier de candidature qui comprenait : un CV détaillant le parcours académique et professionnel, une lettre de motivation expliquant les raisons de vouloir intégrer une filière de santé ainsi que les relevés de notes du parcours universitaire depuis le bac. Le dossier était ensuite examiné par une commission de sélection composée de membres des facultés de santé et de professionnels (exemple : Pharmaciens membres de la commission à Strasbourg). Les critères de sélection étaient l'excellence académique et la bonne définition du projet d'études et du projet professionnel avec une très forte motivation. Les candidats retenus étaient ensuite invités à un

entretien pour évaluer leurs motivations et leur projet professionnel. En sus, certaines universités conditionnaient l'admissibilité des étudiants à la validation d'UE spécifiques.

Au global, ce système a permis de recruter 10 étudiants en 2015, 22 en 2016 et 57 en 2017 à l'échelle de la France, toutes les filières confondues. En 2016-2017, uniquement 126 candidats avaient tenté leur chance alors que plus de 350 places étaient ouvertes. Le faible nombre d'étudiants reçus est donc davantage lié à un faible nombre de candidatures qu'à une sélection drastique. En effet, 45% des candidats ont été reçu cette année-là [16]. Ce faible nombre de candidatures est directement lié au manque de communication auprès des publics concernés. Ainsi, cette passerelle ne représentait que 1,5% de l'ensemble des candidats reçu via la voie PACES avec de fortes disparités entre les Universités.

Si l'on s'intéresse à l'université de Strasbourg et sa filière pharmacie précisément, le dispositif est jugé très positif par les enseignants. Au total, 19 étudiants ont intégré le DFGSP2 via l'AlterPACES en 2016-2017, 11 en 2017-2018 et 13 en 2018-2019. Ces étudiants ont démontré une facilité d'intégration et d'adaptation aux études de pharmacie avec des taux de réussite très important. Au cours des deux premières années, 92% des « AlterPACES » ont validé leurs semestres en première session, et aucun redoublement n'a été comptabilisé. De plus, selon les semestres, entre la moitié et les trois quarts ont eu des moyennes supérieures à celle de la promotion.

2.3.3. Période 2020 à aujourd'hui

2.3.3.1. Suppression du *numerus clausus*

Une nouvelle évolution du système d'entrée au sein des études de santé a vu le jour lors du premier quinquennat du Président Macron avec le lancement de « Ma Santé 2022 » en 2018.

Une réforme d'entrée dans les études de santé (REES) avec des objectifs multiples :

- Améliorer la réussite des étudiants dans leur cursus
- Améliorer la santé mentale des étudiants préparant l'accès aux études de santé
- Diversifier le profil académique, social, géographique des étudiants entrant en filières de santé

- Décloisonner les filières de santé pour permettre des temps de formation en commun
- Résoudre les enjeux démographiques par une augmentation du nombre des professionnels de santé formés

Cette réforme du premier cycle des études médicales avait notamment comme mesure phare et principale, la suppression du *numerus clausus* pour l'année universitaire 2020-2021 [17].

Ainsi, le *numerus clausus* a été remplacé par une autre notion, le *numerus apertus* qui permet à chaque université de pouvoir fixer le nombre de places selon deux critères principaux qui sont :

- Les capacités d'accueil de chaque université
- Les besoins en santé du territoire concerné

Alors que le *numerus clausus* était défini par le ministère de l'Enseignement supérieur et le ministère de la Santé, le *numerus apertus* est désormais établi par chaque université en concertation avec les Agences Régionales de Santé. L'objectif est ainsi de prendre en considération les besoins du territoire et d'anticiper les évolutions démographiques des professions médicales par des analyses régionales et nationales des besoins de santé des territoires et des évolutions des métiers.

Numerus apertus provient du latin qui signifie « nombre ouvert » contrairement au *numerus clausus* qui signifiait « nombre fermé ». Là où l'ancien système définissait un nombre limité de places, ce nouveau système vise à admettre un nombre minimum d'étudiants en deuxième année [18].

2.3.3.2. Création du PASS et de la LAS

Cette réforme ne vise pas seulement à la suppression du *numerus clausus* mais également à la refonte des programmes eux-mêmes. Il vise ainsi à l'instauration d'un système de majeure / mineure pour les études de santé afin de diversifier les profils et les compétences des étudiants. Ce système vise également à garantir la poursuite des études et d'offrir des perspectives d'insertion professionnelle variées. Il s'agit là d'un des enjeux majeurs de cette réforme :

faciliter la poursuite des études des étudiants en cas d'échec au parcours santé en instaurant de la pluridisciplinarité.

Cette réforme a été accompagnée de deux nouvelles voies d'entrées dans les études de santé en remplacement de la PACES. Le Parcours Accès Santé Spécifique (PASS) et la Licence Accès Santé (LAS) ont ainsi vu le jour pour la rentrée 2020-2021. Le choix de création de deux voies réside notamment dans la volonté de diversifier les profils et d'attirer des étudiants avec des intérêts et compétences variées.

De manière générale, environ 50 à 70% des places disponibles en deuxième année sont réservées aux étudiants suivant le parcours PASS et le reste 30 à 50% aux étudiants en LAS. Ce pourcentage varie en fonction des Universités.

2.3.3.3. Parcours Accès Santé Spécifique

A l'instar de la PACES, le PASS est une année de préparation commune aux disciplines de Médecine, Maïeutique, Odontologie et de Pharmacie (MMOPK). Cependant, ces deux voies d'accès restent très différentes que ce soit dans l'accès à ces dernières comme dans le contenu des programmes et les modalités examens.

Concernant les modalités d'accès, l'accessibilité à la première année (PASS) passe par l'acceptation sur « Parcoursup » de l'étudiant et est donc dépendante du nombre de places dans cette filière. L'admission en PASS n'est pas garantie pour tous les candidats, et le degré de sélectivité des parcours varie en fonction des mineures choisies. Ainsi, l'acceptation d'un étudiant en PASS va dépendre, en plus de sa mineure choisie, de ses résultats au lycée, des spécialités qu'il aura suivies mais également des évaluations des enseignants, et de sa motivation exprimée. Un futur étudiant souhaitant rejoindre le parcours PASS doit donc anticiper durant ses années de lycée son inscription en choisissant des spécialités pouvant augmenter, ou du moins ne pas diminuer, ses chances d'admission. Ce processus d'optimisation précoce et d'anticipation est donc nouveau par rapport au système précédent.

Le PASS est composé d'une majeure spécifique santé correspondant à deux tiers de l'année mais également d'une mineure choisie par l'étudiant et correspond au tiers restant. En termes

d'ECTS (Système européen de transfert et d'accumulation de crédits), la majeure représente en général entre 40 et 48 ECTS et la mineure entre 12 et 18 ECTS sur les 60 ECTS disponibles par année. L'organisation pédagogique de cette année est propre à chaque université et peut ainsi varier entre ces dernières. L'Université Paris Cité a décidé de diviser l'année universitaire en quatre périodes distinctes et en séparant les périodes dédiées aux enseignements de la majeure (septembre à décembre et janvier à mars) des enseignements de la mineure (mars à mai) [19]. A l'inverse, l'Université de Lille a elle instauré un système mêlant majeure et mineure sur l'ensemble des deux semestres [20].

Définition : [ECTS]

« Le système européen de transfert et d'accumulation de crédits (ECTS) est un outil de l'espace européen de l'enseignement supérieur visant à rendre les études et les cours plus transparents. Il aide les étudiants à se déplacer d'un pays à l'autre et à faire reconnaître leurs qualifications universitaires et leurs périodes d'études à l'étranger.

L'ECTS permet aux « crédits » acquis auprès d'un établissement d'enseignement supérieur d'être comptabilisés pour l'obtention d'une qualification dans un autre établissement. Les crédits ECTS représentent un apprentissage fondé sur des acquis d'apprentissage clairement définis ainsi que sur la charge de travail qui leur est associée. »

European Education Area

Les étudiants ayant validé leur première année de PASS, c'est-à-dire, ayant eu une moyenne supérieure ou égale à 10, obtiendront 60 ECTS. Mais la validation de l'année universitaire n'est pas suffisante pour accéder en deuxième année.

Le passage en deuxième année peut se faire selon deux processus, dépendant de la moyenne et du classement de l'étudiant :

- Le passage direct : chaque université va fixer une moyenne minimale permettant aux étudiants la dépassant d'accéder à la deuxième année directement
- Les épreuves orales : les étudiants ayant eu une moyenne comprise entre 10/20 et la moyenne minimale fixée par l'Université devront passer par un concours spécifique reposant sur des épreuves orales.

Une des différences principales entre la PACES et la PASS est l'impossibilité de redoublement des étudiants en PASS. Ainsi, à l'issue de cet oral, commun aux étudiants de LAS, les étudiants de PASS non admis seront inscrits en deuxième année correspondant à leur mineure. Ils n'auront pas la possibilité de réaliser une seconde année avec comme majeure la santé, et pourront retenter le concours lors de leur deuxième ou troisième année de LAS avec mineure santé.

2.3.3.4. Licence Accès Santé

En complément de la PASS, le Gouvernement a décidé d'ajouter une autre voie d'accès aux études de santé : la Licence Accès Santé (LAS). Il souhaite d'ailleurs faire de cette dernière non pas une voie secondaire mais bel et bien une voie parallèle d'entrée dans les études de santé.

La LAS a été créée en complément de la Licence traditionnelle, dans le cadre de la réforme de l'accès aux études de santé. A l'inverse du PASS, la LAS offre la possibilité aux étudiants de choisir une mineure santé en complément d'une majeure dans un autre domaine tels que, par exemple, le droit, la psychologie, la biologie, etc.

La mineure santé en LAS compte 4 Unités d'Enseignement (UE) pour un total de 12 ECTS :

- UE1 : Sciences fondamentales (Chimie, Biophysique)
- UE2 : Sciences biologiques (Biochimie, Biologie cellulaire)
- UE3 : Santé (Histologie-Embryologie-Anatomie, Initiation à la connaissance du médicament)
- UE4 : Sciences humaines et sociales et Santé publique

La LAS offre de multiples avantages aux étudiants choisissant de suivre cette voie en leur permettant notamment de diversifier leurs compétences tout en les préparant aux filières de santé. Ce système permet également aux étudiants de combiner leurs intérêts académiques en cas d'hésitation entre plusieurs filières. Il leur permet de découvrir deux filières sans pour autant perdre une année d'étude comme cela pouvait être le cas auparavant. Enfin, cette Licence offre une alternative à la PASS qui, comme l'était la PACES, est une année « concours » souvent très sélective et stressante.

D'un point de vue organisationnel, cette année offre un autre avantage : elle peut être proposée dans des universités dépourvues de Faculté de Santé.

Pour valider son année, un étudiant en LAS doit avoir une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20 et valider ainsi ses 60 ECTS. L'obtention de bons résultats dans la mineure n'est pas suffisante pour pouvoir obtenir une place en deuxième année d'études de santé. En effet, l'ensemble des résultats de la Licence, ceux de la majeure comme de la mineure, sont pris en compte pour l'accès aux études de santé. Il est ainsi impératif pour l'étudiant souhaitant candidater au concours d'entrée en deuxième année de santé de choisir une majeure correspondant à ses compétences et capacités afin de s'assurer d'obtenir de bons résultats.

De plus, selon les universités, d'autres règles peuvent s'appliquer comme l'obligation de validation en première session mais également l'impossibilité de compenser les notes entre les matières ou encore des notes « seuils » empêchant les étudiants ayant une note inférieure à X/20 de candidater dans les filières santé.

Alors que les étudiants de PASS n'ont la possibilité de réaliser qu'une seule année dans cette voie d'accès, les étudiants de LAS peuvent candidater dans une ou plusieurs filières santé à deux reprises au cours de leurs trois années de licence [21].

2.3.3.5. Une exception à Strasbourg : la Licence Sciences pour la Santé (SpS)

L'Université de Strasbourg se démarque de la majorité des autres Universités du territoire en ne proposant pas de parcours PASS ou encore LAS à ses étudiants. En effet, l'Université de Strasbourg a décidé de proposer un parcours unique aux étudiants souhaitant intégrer les études de santé : la Licence mention « Sciences pour la santé » [22].

Tout comme le PASS et la LAS, cette licence a pour objectifs principaux de diversifier les profils tout en offrant une première formation en sciences de la santé et en assurant et facilitant la poursuite d'études des étudiants en santé ou dans une autre discipline. Mais contrairement au double système existant ailleurs, la licence SpS permet d'harmoniser la voie d'accès aux études de santé avec les autres licences existantes.

D'un point de vue organisationnel, cette dernière se différencie également de ses pairs en ne proposant pas de majeures / mineures mais un fonctionnement en « parcours ». Le futur étudiant pourra choisir de s'inscrire à l'un ou plusieurs des 11 parcours proposés sur Parcoursup afin d'intégrer la licence SpS.

Les 11 parcours proposés dans le cadre de la Licence Sciences pour la Santé au sein de l'Université de Strasbourg :

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Chimie (150 places) • Droit (100 places) • Mathématiques (100 places) • Physique (100 places) • Psychologie (120 places) • Sciences économiques (150 places) • Sciences sociales (80 places) | <ul style="list-style-type: none"> • Sciences du sport (100 places) • Sciences de la terre et de l'univers (40 places) • Sciences et technologies (pluridisciplinaire) (80 places) • Sciences de la vie (400 places) |
|--|--|

Chaque étudiant, quel que soit son parcours, suivra trois grandes typologies d'enseignements :

- Le premier est l'enseignement « santé » comptant pour 25 ECTS avec comme matières enseignées la biologie, les mathématiques, la physique et la chimie. Il permet aux étudiants d'acquérir un socle de connaissance en préparation de leur deuxième année du Diplôme de Formation Générale (DFG2) sans pour autant offrir d'unité d'enseignement dédiée à l'initiation au médicament, matière pourtant socle et structurante pour l'entrée dans les études de pharmacie.
- La seconde est l'enseignement « transversal » comptant pour 14 ECTS avec comme matières enseignées les sciences humaines et sociales en lien avec la santé, les langues vivantes ou encore des cours de méthodologie. Il permet de préparer les étudiants aux années suivantes de santé mais également aux autres filières.
- La troisième est l'enseignement spécifique du parcours choisi ou « discipline hors santé » comptant pour 21 ECTS avec des matières correspondantes au parcours dans lequel l'étudiant est inscrit. Il permet à un étudiant qui ne serait pas admis en deuxième année de santé de poursuivre ses études en Licence 2 (L2) correspondant à son « parcours » choisi en cas de validation de son année (note supérieure ou égale à 10/20).

L'admission en deuxième année peut, tout comme en PASS ou LAS, se dérouler selon deux modalités : l'admissibilité directe ou le passage par des épreuves orales. Environ 40% des étudiants de chaque parcours ont la possibilité d'être admissibles directement ou de tenter les épreuves orales [23].

Concernant l'admissibilité directe :

A l'issue de la première année et au sein de chaque parcours, les étudiants sont classés en fonction de leur moyenne générale des trois enseignements (santé, transversal et discipline hors santé). Les meilleurs étudiants, environ 10%, de chaque « parcours » seront directement admissibles en deuxième année (DFG) d'une des filières de santé : Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie ou Kinésithérapie.

Afin de définir la filière de santé que chacun de ces d'étudiants pourra rejoindre, un interclassement est réalisé entre les 10% meilleurs de chaque parcours selon leur moyenne générale des enseignements santé et transversal uniquement. La moyenne générale de l'enseignement spécifique du parcours ne rentre pas en compte dans cet interclassement. Ainsi, en fonction des vœux formulés par l'étudiant, de son interclassement et du nombre de places disponibles, il lui sera attribué une place dans une des filières de santé.

Ces étudiants admis directement ne peuvent représenter plus de 50% des places offertes au sein de chacune des filières de santé (MMOPK).

Concernant l'admissibilité après passage des épreuves orales :

Après avoir réalisé un interclassement des 10% les meilleurs de chaque parcours, les 30% suivants seront sélectionnés afin de pouvoir se présenter aux épreuves orales. Deux épreuves orales, d'une durée d'environ 10 minutes chacune, attendent ces étudiants :

- Sciences humaines et sociales : évaluation des compétences méthodologiques des étudiants sur la base d'une analyse d'images relatives aux enseignements de santé enseignés au cours de l'année.
- Projet professionnel personnalisé : évaluation de la capacité des étudiants à mettre en perspective un texte d'actualité en santé et leur projet professionnel et leur positionnement au sein du système de santé.

A l'issue de ces épreuves orales, l'ensemble des étudiants de ces « 30% » seront classés, tous parcours confondus, en fonction de leur moyenne générale des enseignements de santé et transversal (coefficient 3) et des résultats de leurs oraux (coefficient 1 chacun). En fonction de ce classement, des places disponibles et de leurs vœux, il leur sera proposé une place dans une filière de santé jusqu'à la dernière place disponible dans chacune des filières.

Concernant la non-admissibilité :

Un étudiant inscrit en Licence SpS à l'Université de Strasbourg n'aura pas le droit de redoubler. En cas de non-validation de la première année d'un des parcours de la licence SpS, l'étudiant devra se réorienter. Il pourra s'inscrire dans une autre licence ou une autre formation via Parcoursup mais ne pourra pas rejoindre un autre parcours de la Licence SpS.

Cependant, un étudiant ayant validé sa première année mais n'ayant pas été admis dans une formation de santé, ou qui renonce à la filière de santé qui lui a été attribué, pourra suivre plusieurs voies différentes :

- Dans l'objectif de retenter l'entrée en deuxième année d'une filière de santé au cours de la deuxième ou troisième année de licence, il pourra :
 - Poursuivre son cursus en deuxième année de licence SpS
 - Poursuivre son cursus en deuxième année de licence du parcours choisi mention SpS
- Dans l'objectif de poursuivre une autre voie que les études de santé et sous conditions d'avoir validé le bloc d'UE nécessaires, il pourra :
 - Poursuivre son cursus en deuxième année de licence du parcours choisi
 - Poursuivre son cursus au sein d'une formation conduisant à la délivrance de diplômes permettant l'exercice des professions paramédicales (intégration d'écoles paramédicales)

2.3.3.6. Les limites de ce nouveau système

Ce système, bien que construit pour pallier les manquements des systèmes précédents, n'a pas réussi à remplir l'ensemble de ses objectifs.

Bien que conçu pour améliorer la réussite des étudiants et améliorer la santé mentale de ces derniers, la pression sur les étudiants a persisté. Même si la PASS a été conçue pour être moins compétitive que la PACES, elle reste néanmoins fortement sélective, avec une pression toujours intense pour réussir la première année. Les étudiants doivent en effet valider la majeure santé tout en maintenant un bon niveau dans leur mineure, afin d'avoir une chance de se réorienter en cas d'échec. Cette double exigence, à la fois en santé et dans une autre discipline, peut être difficile à gérer pour de nombreux étudiants, ce qui maintient une pression importante dès la première année.

En théorie, le système PASS et LAS, par son système de majeure / mineure, offre une meilleure réorientation que la PACES. Cependant, en pratique, cette réorientation n'est pas toujours évidente. Dans le cas de la PASS, les étudiants qui échouent à entrer en deuxième année de santé doivent se réorienter

vers leur mineure, mais beaucoup d'entre eux ne sont pas intéressés par cette discipline, qu'ils ont choisie par défaut ou pour maximiser leurs chances d'intégration. Dans le cadre de la LAS, les étudiants doivent se concentrer majoritairement sur une autre discipline avec une mineure santé, mais l'équilibre entre ces deux parcours peut se révéler difficile à maintenir, surtout pour ceux dont l'intérêt principal reste la santé.

Ce constat s'applique également à la Licence Sciences pour la Santé (SpS) pour laquelle les débouchés post-licence (L3) restent peu évidents pour les étudiants mais également leurs enseignants. En effet, la licence permet aux étudiants d'acquérir des compétences diversifiées en sciences et santé, notamment en préparation d'une entrée dans l'une des voies MMPOK, mais ne permet pas à ses derniers d'acquérir des compétences approfondies sur une discipline. La forte sélectivité en entrée de Master pourrait jouer en la défaveur des étudiants de SpS et les laisser dans une impasse après trois années d'études. La question de la vision à long terme de certaines filières se pose : quels sont les débouchés professionnels possibles pour les étudiants en fin de licence SpS ?

La suppression du *numerus clausus* et son remplacement par le *numerus apertus* n'a pas diminué la sélectivité pour l'entrée dans les études de santé. Ce changement n'a pas résolu le problème de la sur-compétition. Il a simplement permis d'augmenter les capacités d'accueil, tout en conservant un nombre de places disponibles en deuxième année limité, ce qui signifie que de nombreux étudiants échouent encore à intégrer les études de santé après la PASS ou la LAS.

Au-delà de la non-atteinte de ces objectifs initiaux, ce nouveau système a même contribué à apporter son lot de contraintes et limites supplémentaires, notamment concernant la lisibilité de ce dernier. La mise en place de cette double voie d'entrée a apporté une importante complexité pour les lycéens souhaitant intégrer des études de santé et leurs parents. Bien que la complexité d'entrée dans les études supérieures liée à « Parcoursup » ne soit pas propre au système PASS / LAS ou licence SpS, elle est exacerbée pour cette filière. Comme évoqué précédemment, les lycéens doivent anticiper leur inscription en PASS ou LAS en choisissant des options scientifiques afin d'augmenter leurs chances d'intégrer cette filière lors de leurs vœux sur Parcoursup. De plus, la diversité des options offertes par les LAS et PASS peut rendre le processus d'orientation plus complexe pour les étudiants, qui doivent prendre des décisions éclairées sur leur parcours académique et professionnel très en amont.

Ce manque de lisibilité était encore plus marqué pour les néobacheliers qui souhaitaient s'orienter vers des études de pharmacie. Jusqu'en 2023, il n'était pas fait mention de la « Pharmacie » sur Parcoursup, et la Conférence des Doyens de Pharmacie a dû batailler pour permettre de renforcer la visibilité de la filière sur la plateforme.

Analyses base de données « OpenData Parcoursup 2023 » :

Analyse de l'orientation par spécialité au bac en PASS (2023) [24] : L'analyse de l'orientation par spécialités au bac des néobacheliers souhaitant intégrer une PASS nous montre combien l'optimisation du choix des spécialités au lycée est importante pour entrer en PASS. Avec 95% des étudiants admis en PASS ayant suivis les spécialités : Physique-Chimie et/ou SVT et/ou Mathématiques.

Tableau 2 - Analyse de l'orientation par spécialité au bac en PASS (2023)

Spécialités	Candidatures	Propositions d'admission	Admissions
Physique-Chimie et Sciences de la vie et de la Terre	45%	50%	58%
Mathématiques et Physique-Chimie	28%	32%	28%
Mathématiques et Sciences de la vie et de la Terre	13%	11%	9%
Total	86%	93%	95%

Analyse de l'orientation par spécialité au bac en LAS (2023) [24] : Pour la LAS, l'analyse nous indique que 82% des étudiants admis ont suivis les spécialités Physique-Chimie et/ou SVT et/ou Mathématiques combinées. Alors que 15% des lycéens ayant réalisés les spécialités Histoire-Géographie, Géopolitique et Sciences politiques (HGGSP) et Sciences Économiques et Sociales (SES) ont candidaté en LAS, seuls 2% ont finalement été admis. Le choix des spécialités au lycée a donc un fort impact sur les chances d'admission.

Tableau 3 - Analyse de l'orientation par spécialité au bac en LAS (2023)

Spécialités	Candidatures	Propositions d'admission	Admissions
Mathématiques et Physique-Chimie	21%	28%	19%
Physique-Chimie et Sciences de la vie et de la Terre	15%	39%	47%
Histoire-Géographie, Géopolitique et Sciences politiques et Sciences Économiques et Sociales	15%	3%	2%
Mathématiques et Sciences Économiques et Sociales	8%	3%	2%
Mathématiques et Sciences de la vie et de la Terre	7%	12%	15%
Langues, littératures et cultures étrangères et régionales et Sciences Économiques et Sociales	5%	1%	1%
Total	71%	86%	86%

3. Évolution des capacités d'accueil et du taux d'inscription des étudiants en pharmacie

3.1. Évolution des capacités d'accueil en pharmacie (1980 à 2020)

3.1.1. Évolution globale du *numerus clausus* de pharmacie (en PACES uniquement)

Le *numerus clausus* présenté dans la partie précédente a fortement évolué depuis son instauration visant à la limitation du nombre d'étudiants admis en deuxième année de pharmacie.

Lors de l'année universitaire 1980-1981, le *numerus clausus* s'élevait à 2790 étudiants [25] contre 3177 étudiants pour l'année 2020-2021 [26], dernière année pleine du *numerus clausus* pour les études de pharmacie. En 40 années, le nombre d'étudiants pouvant être admis chaque année a augmenté de 387, soit une croissance de 13,9% pour une croissance annuelle moyenne de 0,32%/an. A titre de comparaison, la population française a connu une croissance de 21,5% (0,49%/an) sur la même période, soit 11,5 millions d'habitants [27]. Ainsi, en considérant uniquement les bornes d'instauration et de fin du *numerus clausus*, le nombre d'étudiants en pharmacie, et par définition, le nombre de pharmaciens a progressé à un rythme plus de 50% inférieur à celui de la population générale.

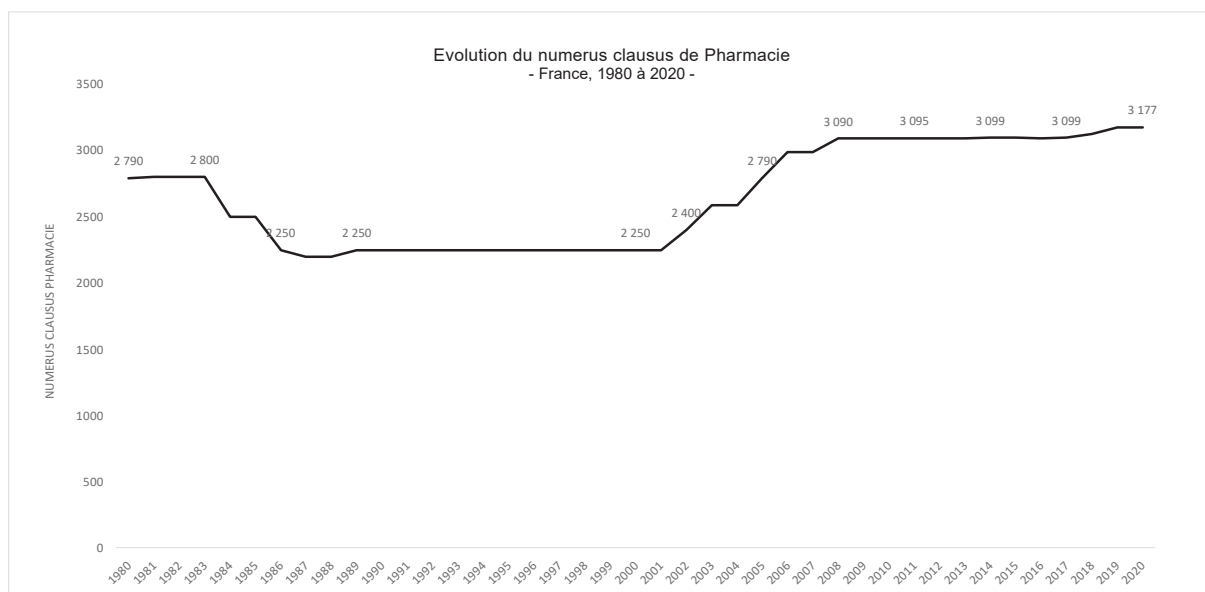


Figure 5 - Évolution du *numerus clausus* de Pharmacie (France, 1980 à 2020)

L'évolution du *numerus clausus* n'a pas été linéaire comme supposée pour la comparaison faite à la population générale entre 1980 et 2020. En effet, quatre années seulement après son instauration, en 1984, le *numerus clausus* a été abaissé à 2500 places soit 300 places de moins que les années précédentes. Cette décroissance ne s'est pas limitée à cette période avec un nombre minimal historique de places atteint en 1988 avec 2200 places. Après une remontée du *numerus clausus* à 2500 places en 1989, ce dernier est resté stable durant les 12 années qui ont suivi. Ainsi, sur les vingt premières années, la

tendance a été à la décroissance du nombre de places avec -19,2% d'évolution des places contre une croissance démographique de +10,3% sur la même période.

Les deux décennies suivantes ont été marquées par une croissance du *numerus clausus* avec une croissance de +37% entre 2001 et 2008, suivie d'une période de stabilité entre 2008 à 2017 avec un maximum de 9 places / année ajoutées. Enfin, le *numerus clausus* a augmenté de +0,8%/an sur les dernières années pour atteindre 3177 places en 2020 [28].

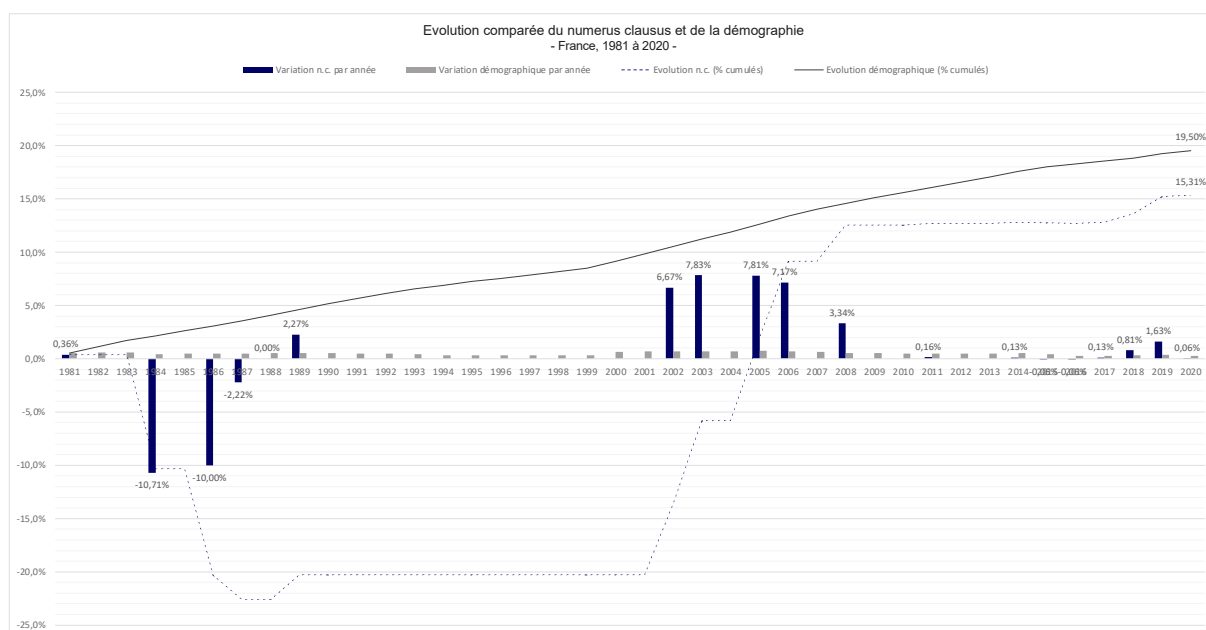


Figure 6 - Évolution comparée du numerus clausus et de la démographie (France, 1981 à 2020)

Ainsi, si l'on observe les courbes d'évolutions cumulées du *numerus clausus* et de la démographie française, on observe des divergences importantes notamment liées à la forte diminution du *numerus clausus* avant les années 2000. Cependant, les augmentations successives du nombre de places depuis 2002 ont permis à la courbe d'évolution du *numerus clausus* de se rapprocher de celle de la démographie française. En 2020, le cumul des évolutions démographiques annuelles était de 19,50% contre 15,31% pour le cumul des évolutions du *numerus clausus*.

Si l'on considère un âge moyen d'entrée en deuxième année de pharmacie égal à 19 ans, alors les étudiants ayant été admis en 1980 ont en moyenne 63 ans en 2024 et ceux admis en 2020 23 ans. Au regard de la variation du nombre de places ouvertes chaque année et de l'âge moyen, les étudiants admis entre 1980 et 2020 ont en moyenne 42 ans.

3.1.2. Évolution du *numerus clausus* de pharmacie de l'Université de Strasbourg

L'Université de Strasbourg n'est pas exempte de ces fluctuations de *numerus clausus*, et ceci s'explique notamment par la fixation du nombre de places de pharmacie disponibles au sein de chaque Université à l'échelle nationale. Bien que suivant une tendance similaire, les courbes nationales et de l'Université de Strasbourg n'ont pas totalement évolué au même rythme. Durant la période de diminution générale du *numerus clausus*, celui de l'Université de Strasbourg a vu son nombre décroître de -16% dans les années 1990 pour atteindre 84 places, contre une chute de -19,4% à l'échelle nationale.

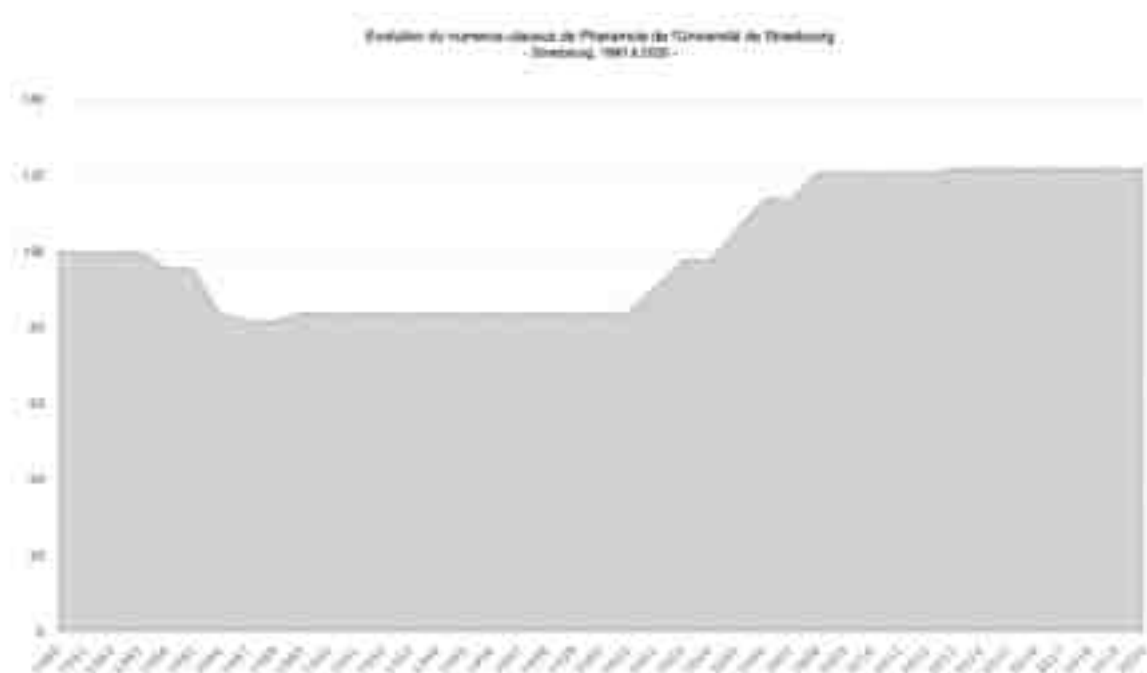


Figure 7 - Évolution du *numerus clausus* de Pharmacie de l'Université de Strasbourg (Strasbourg, 1980 à 2020)

Alors qu'elle offrait 100 places de pharmacie lors de l'instauration du *numerus clausus* en 1980, l'Université de Strasbourg a vu son *numerus clausus* passer à 122 en 2013. Il est ensuite resté stable sur la période 2013 – 2020. L'évolution du *numerus clausus* de l'Université de Strasbourg de 1980 à 2020 a donc été de +22%, contre +13,9% à l'échelle nationale, sans que des travaux d'agrandissement de la faculté n'aient été opérés durant la période.

L'Université de Strasbourg, et plus précisément la Faculté de Pharmacie de Strasbourg, a ainsi connu une décroissance de son nombre de places moins importante que la moyenne nationale. Au total, de 1980 à 2020, l'Université de Strasbourg a vu 4 134 étudiants intégrer la deuxième année de pharmacie par le biais de la première année de santé ou de pharmacie[28].

Ces fluctuations annuelles du nombre de places posent la question de la surface disponible pour l'enseignement et des ressources humaines disponibles pour l'encadrement des étudiants. Les augmentations du nombre d'étudiants admis en deuxième année, ont été, pour la plupart, réalisées à surface constante et coûts constants. La contrainte surfacique a de fait obligé les facultés à augmenter le nombre d'étudiants en travaux pratiques (TP) ou travaux dirigés (TD) au risque d'entraîner des problèmes de sécurité et de dégrader la qualité de l'enseignement.

Les réformes passées ont-elles suffisamment pris en considération les contraintes surfaciques des facultés de pharmacie pour l'accueil de nouveaux étudiants ?

3.2. L'impact de la nouvelle réforme sur les capacités d'accueil

3.2.1. *Numerus apertus* et nouvelles capacités d'accueil en France

Comme évoqué plus haut, l'année 2021 a été l'année charnière marquant le début d'un nouveau système d'accès aux études de santé. Cette évolution avait pour objectif d'augmenter le nombre de professionnels de santé formés chaque année et par conséquent le nombre de places en deuxième année des études de santé, et notamment de pharmacie.

Ainsi, le gouvernement a défini un objectif pluriannuel visant à augmenter de près de 17 000 le nombre de places en deuxième année sur la période 2021-2025, 16 865 précisément [29]. Ces places supplémentaires se répartissent comme suivant entre les filières :

- + 13 050 places en Médecine, soit 50 450 places ouvertes sur la période
- + 1 730 places en Pharmacie, soit 17 065 places ouvertes sur la période
- + 1 720 places en Odontologie, soit 7 265 places ouvertes sur la période
- + 395 places en Maïeutique, soit 5 220 places ouvertes sur la période

La réforme du système visait notamment à la réduction des déserts médicaux, en formant davantage de professionnels, ce qui se traduit par une croissance plus importante du nombre de places des spécialités médicales et odontologiques. Bien que cette mesure n'assure pas une installation de ce surplus de professionnels en zone sous-dense. En effet, en proportion l'augmentation du nombre de places en médecine et odontologie prévue sur le territoire pour la période 2021-2025 est de respectivement +35% et +31% de croissance en comparaison à la dernière période de cinq années de *numerus clausus* (2016 à 2020). Le nombre de places de pharmacie est sujet à une augmentation de +8,9% passant de 15 670 à 17 065 places (+1 395 places).

Ce nombre de places cibles à horizon 2021-2025 était assorti d'une borne basse indiquant un nombre minimum d'étudiants en deuxième année et une borne haute indiquant un nombre maximum d'étudiants. Ces bornes étaient de -5% et +5%, soit pour la pharmacie, un minimum de 16 135 et un maximum de 17 995 étudiants pouvant intégrer la deuxième année de pharmacie entre 2021 et 2025.

Bien que le nombre d'étudiants admis puisse varier d'une année sur l'autre, si on imagine une répartition linéaire du nombre de places de pharmacie ouvertes sur la période, chaque année 3 413 places seront potentiellement ouvertes en deuxième année de pharmacie. En comparaison à la dernière année complète du *numerus clausus* (2020) qui comptabilisait 3 177 places, il s'agit d'une augmentation de 7,4%.

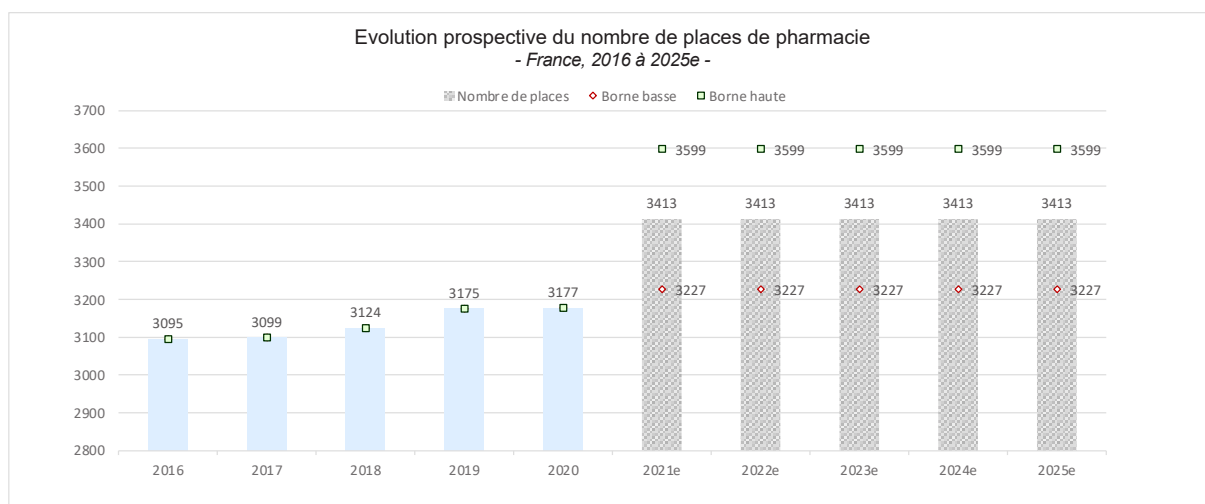


Figure 8 - Évolution prospective du nombre de places en 2A de Pharmacie (France, 2016 à 2025e)

3.2.2. *Numerus apertus* et capacités d'accueils à l'Université de Strasbourg

L'Université de Strasbourg, comme chacune des Universités du territoire, a vu son nombre de places potentielles augmenter avec l'instauration du *numerus apertus*.

Ainsi, en concertation avec l'ARS Grand-Est, l'Université de Strasbourg a établi le nombre de places de pharmacie à pourvoir pour les prochaines années [30]. Il avait été voté lors du Conseil d'Administration du 8 mars 2022 des capacités d'accueil de 133 places pour les années 2022 à 2026-2027 en prévisionnel.

Tableau 4- Capacité d'accueil en deuxième année du premier cycle soumis au vote du Conseil d'Administration de l'Université de Strasbourg (8 mai 2022)

Année	Médecine*	Maïeutique	Odontologie**	Pharmacie	Remarques
2022-2023	292 + 10	35	66 + 25 + 2 + 2	133	Déjà votées (sauf 2 des Antilles odontologie)

Année	Médecine*	Maïeutique	Odontologie**	Pharmacie	Remarques
2023-2024	292 + 10	35	66 + 25 + 2 + 2	133	Pour vote
2024-2025	292 + 10	35	66 + 25 + 2 + 2	133	Prévisions pour information
2025-2026	292 + 10	35	66 + 25 + 2 + 2	133	Prévisions pour information
2026-2027	292 + 10	35	66 + 25 + 2 + 2	133	Prévisions pour information

*Dont 10 étudiants Luxembourgeois

**Dont 25 étudiants venant de Besançon (tant que l'université ne dispose pas de formation en odontologie), 2 étudiants des Antilles et 2 étudiants du Luxembourg.

Pour rappel, le nombre de places en deuxième année de Pharmacie fixées par le *numerus clausus* entre 2016 et 2020 était de 122. Il s'agit ainsi d'une évolution d'environ 9% de la capacité d'accueil, soit une croissance équivalente à celle projetée à l'échelle nationale. Cependant, ces projections pour les années ultérieures à 2023-2024 étaient simplement prévisionnelles (« prévisions pour information »). L'Université de Strasbourg, en concertation avec l'ARS a revu ses projections lors d'un nouveau Conseil d'Administration le 23 décembre 2023 en augmentant le nombre de places en pharmacie pour atteindre 140 places, soit une nouvelle augmentation de 6% [31].

Contrairement au système précédant allouant 122 places pour une seule voie d'entrée, la PACES, avec ce nouveau système les 140 places sont réparties entre les différentes voies d'accès :

- L1 SpS : 86 places (61%)
- L2 Parcours santé et SpS : 40 places (29%)
- L3 Parcours santé : 5 places (4%)
- Autres passerelles ($\geq$ 300 ECTS ou diplômes paramédicaux d'État) : 9 places (6%)

Il est également convenu que : « si des places prévues pour les L2 ou L3 ne sont pas pourvues après les choix définitifs des contingents concernés, elles seront reversées pour les étudiants de la L1 SpS de façon à ne perdre aucune place » [31].

A titre de comparaison, l'Université Paris Cité a établi sa capacité d'accueil totale en deuxième année de pharmacie à 272 places réparties comme suivant [32] :

- PASS / L1 SpS : 125 places soit 46%
- LAS 1 : 25 places soit 9%
- LAS 2 / 3 : 84 places soit 31%
- Passerelles : 20 places soit 7%
- Accès direct hors UE : 5 places soit 2%
- Étudiants UE : 13 places soit 5%

Ainsi, ces deux Universités réservent 55 à 60% de leurs places de pharmacie aux étudiants primants, qu'ils soient en PASS, LAS ou licence SpS et environ 30% de leurs places aux étudiants de deuxième et troisième années. A la différence de l'Université de Strasbourg, l'Université Paris Cité ne distingue pas le nombre de places ouvertes aux étudiants de deuxième de celui de troisième année.

3.3. Évolution des taux d'inscription en pharmacie

3.3.1. L'évolution nationale en chiffres

Bien que la suppression du *numerus clausus* et son remplacement par le *numerus apertus* ait permis d'augmenter de 7,4% le nombre de places offertes aux étudiants souhaitant rejoindre la deuxième année d'études de pharmacie, ces dernières n'ont pour autant pas été totalement pourvues.

La réforme de l'accès aux études de santé, et donc de pharmacie, a fortement impacté le taux de remplissage de la filière au niveau national avec [33] :

- 2021 – 2022 : 163 places non pourvues
- 2022 – 2023 : 1 027 places non pourvues
- 2023 – 2024 : 471 places non pourvues
- 2024 – 2025 : 293 places non pourvues (année non étudiée par la suite)

Ainsi, au total, depuis l'entrée en vigueur complète de la réforme en 2021, 1.661 places en pharmacie sont restées vacantes. Cette très forte augmentation du nombre de places vacantes contraste avec le nombre de nouvelles places ouvertes par le biais du *numerus apertus*. Environ 279 places supplémentaires par année sont prévues sur la période 2021-2025 (1 395 places sur cinq années), soit environ 837 places supplémentaires sur la période 2021-2023.

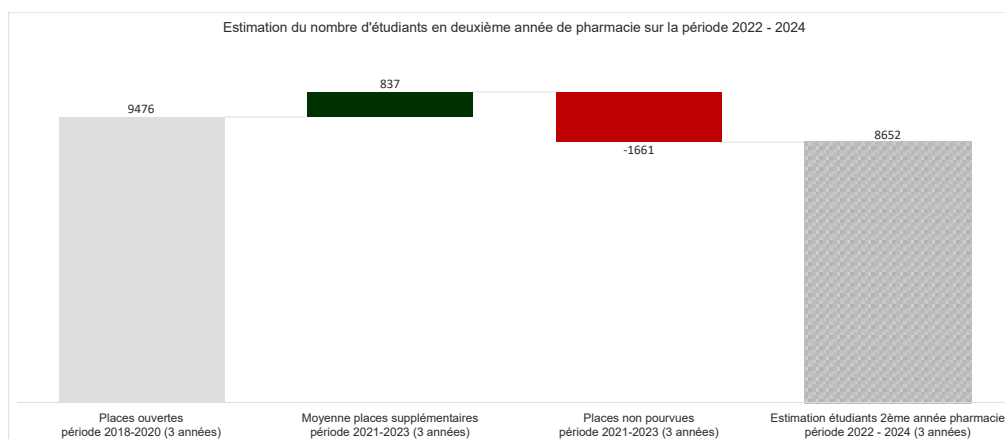


Figure 9 - Estimation du nombre d'étudiants en deuxième année de pharmacie selon l'augmentation du *numerus clausus* et le nombre de places vacantes

En comparaison, le nombre de places vacantes a atteint un total de 1.661 sur les trois dernières années, soit un total deux fois supérieur au nombre de nouvelles places offertes. Ainsi, en comparaison au nombre de places ouvertes en deuxième année de pharmacie sur la période 2018-2020, le nombre d'étudiants potentiels en deuxième année de pharmacie sur la période 2022-2024 est -8,7% inférieur là où la réforme voulait une croissance de +8,9% du nombre d'étudiants.

Cette estimation ne tient pas compte de l'ajustement potentiel à la hausse du nombre de places ouvertes en deuxième année de pharmacie pour la fin de la période 2021-2025 dans une optique de rattrapage des places vacantes des trois premières années de la période. Cependant, un rattrapage sur un nombre restreint d'années reviendrait à augmenter à nouveau la taille des promotions et donc à contraindre encore davantage les capacités des enseignants et des locaux à prendre en charge les étudiants.

Le déficit global du nombre d'étudiants pose la question de l'attractivité des études de pharmacie : les études de pharmacie sont-elles devenues moins attractives d'une année sur l'autre, ou les systèmes précédents permettaient-ils d'assurer le remplissage de la filière avec des étudiants pour qui la pharmacie n'était pas un premier choix ? Qu'il s'agisse de la première ou de la seconde réponse, cela démontre un manque d'attrait des étudiants pour ces études. Il semble nécessaire de renforcer les voies d'accès parallèles pour des étudiants provenant d'autres cursus et pour qui la réorientation en pharmacie serait un second premier choix.

3.3.2. Une situation différente selon les facultés

Ce constat national de diminution du recrutement d'étudiants en deuxième année de pharmacie ne touche pas les universités (de France hexagonale) de la même manière. Alors qu'en 2022, 71,8% des places de DFGSP2 ont été pourvues à l'échelle nationale et 85,1% en 2023, certaines universités n'ont pas réussi à remplir plus de 50% des places ouvertes en deuxième année de pharmacie [34].

Il existe des situations hétérogènes entre les différentes facultés de pharmacie du territoire avec des taux d'inscription pouvant varier de 100% à moins de 40% selon les années et facultés de pharmacie. Ainsi, en 2022, les Universités de Bordeaux, Poitiers, Caen, Reims et Toulouse ont eu entre 53% et 62% de places vacantes en deuxième année de pharmacie alors que l'Université d'Angers voyait la totalité de sa capacité pourvue.



A titre de comparaison, certaines universités cumulent une performance dégradée sur ces deux années, traduisant une incapacité à améliorer le taux de remplissage entre 2022 et 2023. En cumulé sur les deux dernières années, seules 13 places n’ont pas été pourvues à l’Université de Strasbourg, ce qui représente 0,9% des places vacantes à l’échelle nationale.

Si l’on s’intéresse au pourcentage cumulé de places vacantes au sein des différentes universités sur la période 2022-2023, 6 universités sur les 24 (soit 25% des universités) sont responsables de 52,3% des places vacantes et 13 universités (soit 54%) sont responsables de plus de 80% des places vacantes.

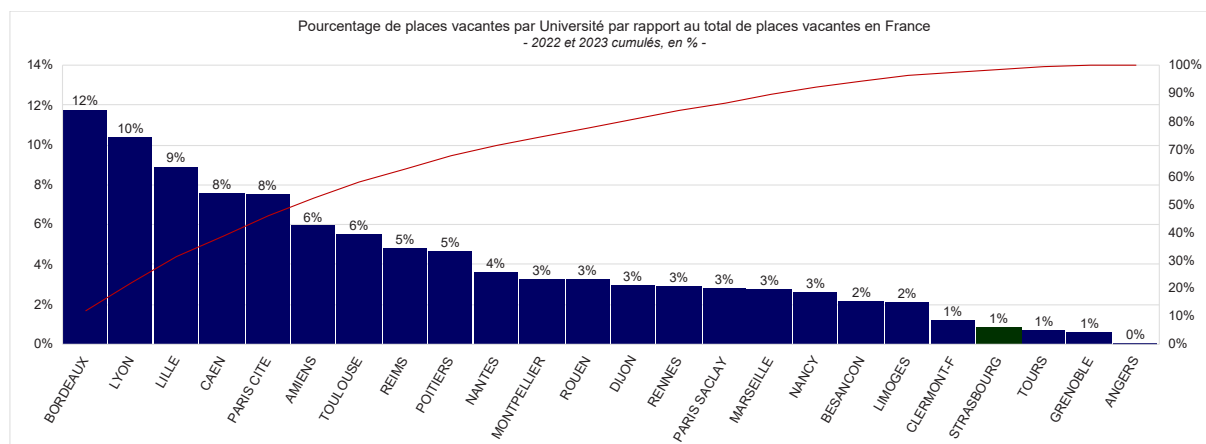


Figure 12 - Pourcentages cumulés de places de deuxième année de pharmacie vacantes au sein de chaque faculté de pharmacie par rapport au total de places vacantes en France (2022 et 2023)

Bordeaux a été l’Université contribuant le plus au déficit de remplissage avec 12% des places vacantes en France soit 176 places non pourvues. Malgré un taux de remplissage cumulé de 70% (68% et 72% en 2022 et 2023), Lyon est la deuxième université contribuant le plus au déficit de remplissage avec 155 places non pourvues (10% du total France) notamment en lien avec sa forte capacité d’accueil (511 places sur deux ans).

3.3.3. La réforme comme cause principale mais pas unique

La décroissance soudaine du nombre d’étudiants en deuxième année de pharmacie après l’instauration du système PASS/LAS ne fait aucun doute sur l’implication de cette réforme dans ce déficit d’attractivité. Cependant, l’impact différencié de la réforme selon les universités interroge sur les causes de ce problème.

Cette situation peut être liée à un manque de clarté de la réforme pour les néobacheliers, mais également et surtout à un manque de mise en avant de la filière pharmacie sur la plateforme Parcoursup. Cette dernière était quasiment invisible pour les lycéens. Au-delà de ce manque de visibilité, la filière pharmacie a depuis toujours été considérée comme une voie de secours pour de nombreux étudiants

échouant à rejoindre la deuxième année de médecine ou d'odontologie. L'analyse des moyennes générales des derniers admis des filières permet de confirmer cette impression de « second choix ». A titre d'exemple, à Strasbourg, lors l'année de PACES 2014-2015, la moyenne générale du dernier admis en odontologie était de 12,02/20 contre 9,92/20 en pharmacie. Il y avait donc plus de 2 points d'écart entre les deux filières et même un accès possible à la deuxième année de pharmacie avec une moyenne générale inférieure à 10, ce qui ne serait pas possible dans une première année de licence par exemple.

Ainsi, l'effet combiné d'un déficit de mise en avant de la filière et d'un manque historique d'attractivité du métier de pharmacien a entraîné ce nombre important de places vacantes au cours des premières années de la réforme.

4. Facteurs pouvant influencer l'attractivité des études de pharmacie

De multiples facteurs sont susceptibles d'influencer le choix des lycéens concernant leur orientation dans les études supérieures. Ces facteurs peuvent aussi bien être des éléments affectant positivement le choix des futurs étudiants que négativement.

Le nombre important d'étudiants choisissant de se réorienter chaque année souligne la difficulté que représente la primo orientation. Des étudiants pouvant choisir leur première filière par dépit, par manque d'alternatives ou encore par méconnaissance initiale de la filière qu'ils rejoignaient. Ainsi, en 2023, près de 163 000 étudiants (toutes filières confondues) ont souhaité se réorienter en première année ou ont, du moins, formulé des vœux de réorientation afin d'anticiper de possibles résultats de fin d'année non favorables [35].

Il est ainsi important pour une formation, un secteur d'activité ou même une profession de jouir d'une visibilité et d'une reconnaissance du grand public afin de s'assurer d'une attractivité certaine auprès des étudiants.

4.1. Les perspectives de carrière

La perception des opportunités de carrière après l'obtention du diplôme peut jouer un rôle clé dans l'orientation d'un étudiant. L'orientation d'un néo bachelier peut être dépendante de la renommée, de la perception ou encore de l'image collective d'une profession ou d'une catégorie de métier.

Les études de pharmacie offrent de nombreuses opportunités professionnelles variées après l'obtention du diplôme. Ce catalogue diversifié de possibilités peut permettre de stimuler l'intérêt des néo bacheliers en ayant la connaissance. En effet, les études de pharmacie peuvent mener à une diversité de métiers,

allant de la pharmacie d'officine, à la pharmacie hospitalière en passant par les nombreuses carrières de l'industrie pharmaceutique, la recherche et la biologie médicale.

4.1.1. Le pharmacien d'officine

Le pharmacien d'officine, est le plus connu des métiers de pharmacien. Il s'agit du professionnel de santé travaillant au plus proche de la population au sein de pharmacies de ville.

Son rôle dépasse largement la simple délivrance de médicaments ; il est un acteur-clé de la santé publique. En plus de dispenser des médicaments sur ordonnance et en vente libre, il prodigue des conseils et des informations précieuses aux patients concernant l'utilisation adéquate des médicaments, les effets indésirables potentiels, ainsi que les interactions médicamenteuses. Le pharmacien veille à ce que le patient comprenne correctement son traitement en lui expliquant les instructions de prise des médicaments et en répondant à ses éventuelles questions ou préoccupations.

La gestion des stocks pharmaceutiques est également de sa responsabilité, ce qui inclut le suivi des niveaux de stock, la passation de commandes auprès des fournisseurs et la garantie de la disponibilité des médicaments nécessaires. Un rôle crucial au regard des tensions grandissantes d'approvisionnement que connaît le système de santé français. En tant que professionnel de santé de premier recours, le pharmacien est souvent consulté pour des conseils médicaux, des recommandations en matière de santé et des orientations vers d'autres professionnels de santé si nécessaire. Le pharmacien est un professionnel de santé sans rendez-vous qui voit ses missions de proximité et de premier recours s'étendre depuis plusieurs années.

En ce sens, les différentes évolutions réglementaires au cours des dernières années ont renforcé son rôle de professionnel de santé de premier recours [36] :

- Loi HPST (2009) définissant les missions socles du pharmacien dans le système de santé (premiers recours, coopération professionnels de santé, permanence des soins, éducation thérapeutique, etc.) [37].
- TROD (2016), autorisation des pharmaciens à la réalisation de tests rapides d'orientation diagnostique pour la grippe, le diabète et les angines à streptocoque du groupe A.
- BPM (2018), autorisation des pharmaciens de réaliser des bilans partagés de médication correspondant à des entretiens programmés pour les personnes souffrant d'au moins une ALD (>65 ans) ou traités par au moins 5 molécules prescrites (>75 ans).
- Expérimentation de la vaccination contre la grippe en pharmacie (2017) puis autorisation de la vaccination contre la grippe en 2019 [38].

- Extension de l'autorisation de vaccination permettant aux pharmaciens d'officine de prescrire et de vacciner l'ensemble des vaccins du calendrier vaccinal aux personnes âgées de moins de 11 ans [39].
- Dans la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2024 est prévue une autorisation de prescription et délivrance d'antibiotiques contre l'angine ou la cystite après réalisation d'un TROD (2024) par les pharmaciens d'officine [40].

4.1.2. Le pharmacien en établissement de santé

Le pharmacien en établissement de santé est en réalité une catégorie de métier regroupant plusieurs métiers de pharmacien différents. En établissement de santé, le pharmacien peut notamment être :

- Pharmacien hospitalier
- Pharmacien hygiéniste
- Radiopharmacien

Le pharmacien hospitalier, au sein des établissements de santé, assume une multitude de tâches qui visent à garantir l'accessibilité, la sécurité et l'efficacité des soins aux patients. Il est notamment responsable de la gestion de l'approvisionnement, du stockage et la délivrance des médicaments et dispositifs médicaux stériles.

Il joue également un rôle dans l'organisation d'essais cliniques et à la recherche pharmaco-thérapeutique, contribuant ainsi à l'innovation dans le domaine médical et à l'amélioration des traitements disponibles. En tant qu'expert pharmaceutique clinique, il intervient directement auprès des patients en analysant leurs prescriptions, en assurant un suivi personnalisé de leur thérapie médicamenteuse et en fournissant des conseils adaptés à leur situation clinique. Son interaction avec les autres professionnels de santé, qu'ils soient hospitaliers ou libéraux, est essentielle pour garantir une prise en charge globale et coordonnée des patients, en favorisant les échanges d'informations et la collaboration interdisciplinaire. En somme, le pharmacien hospitalier joue un rôle central dans l'optimisation de la thérapie médicamenteuse, la sécurité des soins et le bien-être des patients, tout en contribuant activement au progrès de la pharmacologie et de la recherche pharmaceutique et médicale.

4.1.3. Les carrières de l'Industrie Pharmaceutique

L'industrie pharmaceutique offre une grande diversité de possibilités de carrières de « pharmacien de l'industrie » différentes qui ne sont pas toujours connues des lycéens et étudiants et qui ne sauraient être détaillées de manière exhaustive ici. Le Leem, qui est une organisation professionnelle des entreprises

du médicament opérant en France et qui joue un rôle important dans la promotion de la filière pour les étudiants, propose un catalogue des métiers accessibles aux jeunes pharmaciens [41]. Ce dernier montre l'étendue des secteurs et métiers de début de carrière au sein de l'industrie pharmaceutique :

Tableau 5 - Catalogue des métiers accessibles aux jeunes pharmaciens (Leem, 2022)

Catégorie de métiers	Nom des métiers
Recherche et Développement	Chargé(e) de recherche
	Coordinateur(rice) d'études cliniques
Production	Chargé(e)/responsable de développement industriel
	Responsable de fabrication/conditionnement
	Coordinateur(rice) d'amélioration continue
Promotion et Commercialisation	Chef de projet santé / chef de gamme
	Chargé(e)/responsable marketing
Qualité, Hygiène, Environnement, Sécurité	Chargé(e)/responsable assurance qualité
	Responsable de validation/qualification
	Responsable de laboratoire de contrôle
Information médicale et réglementaire	Chargé(e)/responsable de l'accès au marché
	Chargé(e)/responsable des affaires réglementaires
	Responsable de l'information médicale
	Responsable médical en région (RMR - MSL)
	Pharmacovigilant(e)

Le pharmacien de l'industrie pharmaceutique assure la qualité des médicaments depuis la recherche et développement jusqu'à leur production, contrôle, commercialisation et distribution. Il est impliqué dans le développement de médicaments innovants pour répondre aux besoins thérapeutiques des patients et est responsable des décisions visant à garantir la qualité et la sécurité des médicaments tout au long de leur cycle de vie.

4.1.1. Le pharmacien (enseignant)-chercheur

L'enseignant-chercheur en pharmacie, qu'il soit maître de conférences ou professeur des universités, combine une double mission d'enseignement et de recherche. Il est chargé de dispenser des cours théoriques et pratiques aux étudiants en pharmacie, tout en participant activement à la recherche scientifique. Son travail de recherche consiste à élaborer, au sein d'une équipe, des protocoles expérimentaux fondés sur les données issues de la littérature scientifique internationale dans des domaines variés comme la chimie, la biologie structurale, la pharmacologie ou encore la toxicologie.

Cette activité s'inscrit souvent dans le cadre de collaborations avec d'autres équipes de recherche, qu'elles soient françaises ou étrangères, et avec des partenaires industriels, afin de mutualiser les moyens et les financements, et de déposer des brevets [42].

Les résultats des recherches menées sont valorisés par des publications dans des revues spécialisées et des présentations lors de congrès scientifiques. En fonction de ses responsabilités, l'enseignant-chercheur peut également encadrer des personnels techniques et des étudiants, diriger un laboratoire, ou encore produire des rapports d'expertise. Il assure ainsi la planification et l'organisation du travail au sein de son équipe, anime les réunions et supervise la mise en œuvre des projets de recherche.

Ce rôle hybride permet à l'enseignant-chercheur de conjuguer ses compétences pédagogiques et scientifiques, tout en restant à la pointe des avancées de son domaine. Les enseignants-chercheurs pharmaciens ont à cœur la transmission des valeurs et des compétences du pharmacien aux étudiants et futurs pharmaciens.

4.1.2. Le pharmacien biologiste

Le pharmacien biologiste médical combine des connaissances biologiques et techniques pour accompagner les patients dans leur parcours de soins en lien étroit avec les médecins. Il est responsable des prélèvements, de l'interprétation des résultats d'examens et joue un rôle crucial en matière de prévention et de dépistage. Ce métier exige une expertise pointue dans la réalisation des examens de biologie médicale et joue un rôle important en matière de prévention et de dépistage [43].

4.1.3. Autres métiers de la pharmacie

Les pharmaciens peuvent également exercer dans des domaines variés comme le conseil de l'assurance maladie, les missions humanitaires, l'inspection de santé publique, ou encore les forces armées. Ces métiers impliquent des missions spécifiques telles que la sécurisation des produits de santé, l'organisation des approvisionnements en situation d'urgence, et le contrôle des bonnes pratiques [42].

4.2. La visibilité de la profession

Un autre facteur capable d'influencer l'orientation d'un étudiant est la visibilité de la filière auprès des lycéens. Bien que d'apparence connu de tous, le métier de pharmacien reste le plus souvent circonscrit au métier de pharmacien d'officine pour le grand public. Cette visibilité doit passer par l'organisation continue d'interventions de professionnels du secteur auprès des collégiens et lycéens. Le manque de

connaissance de la richesse que représente la filière pharmacie en termes de débouchés (cf. 4.1.) peut impacter négativement l'attractivité des études.

4.3. Le contenu du programme des études de pharmacie, l'exemple de la Faculté de Pharmacie de Strasbourg

Le contenu des études et les matières enseignées sont de facteurs déterminant dans le choix des étudiants. L'orientation d'un étudiant en pharmacie pourra être conditionnée par son appétence pour les enseignements généraux et spécifiques que proposent chaque faculté de pharmacie. Ainsi, un étudiant pourra choisir de suivre un cursus pharmaceutique en fonction des différents métiers de pharmaciens auxquels ils aspirent mais également en fonction simplement de son intérêt pour certaines matières et cours spécifiques.

Au cours des études de pharmacie, une large diversité d'enseignements est proposée aux étudiants qui se spécialisent au fil des années.

4.3.1. Diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques

Le Diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques (DFGSP) constitue une étape essentielle dans la formation des futurs pharmaciens, leur offrant une base solide dans des domaines fondamentaux des sciences du médicament et des sciences biomédicales.

La deuxième année du cursus (DFGSP2) initie les étudiants à des matières variées telles que la pharmacologie moléculaire, la chimie organique et inorganique, la biologie, la physiologie, et les sciences physicochimiques. Les étudiants acquièrent des compétences essentielles sur la formulation et la fabrication des médicaments ainsi que sur les processus physiologiques humains. Des modules de travaux pratiques renforcent leur apprentissage en instrumentation et bonnes pratiques de laboratoire. De plus, des thématiques plus spécialisées comme la biodiversité, l'impact de l'environnement sur la santé, ainsi que la biochimie et l'enzymologie, sont introduites. Un stage officinal d'initiation permet aux étudiants d'intégrer les aspects pratiques de la profession dès cette étape.

Le DFGSP3 marque le début de la transition vers une formation plus spécialisée avec une introduction à des sujets plus complexes comme la pharmacologie intégrée, la pharmacocinétique, la pharmacognosie et la pharmacochimie. Ces disciplines permettent de comprendre l'action des médicaments à l'échelle de l'organisme et les bases de la conception de molécules thérapeutiques. Les étudiants explorent également des pathologies courantes (métaboliques, rénales, hématologiques) et les biotechnologies, tout en

abordant des domaines-clés comme la toxicologie et l'immunologie. Le second semestre approfondit ces notions avec une approche plus détaillée des réponses immunitaires, des maladies infectieuses et des avancées biotechnologiques.

Ces années du DFGSP, qui allient enseignement théorique et pratique, garantissent une formation complète, préparant les étudiants à la suite de leurs études. Elles offrent un équilibre crucial entre sciences fondamentales (chimie, biologie, biotechnologie, physique) et application professionnelle (pharmacologie, santé publique), fournissant ainsi les bases nécessaires pour la carrière pharmaceutique [44].

4.3.2. Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques

Dans le cadre du Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques (DFASP), les étudiants poursuivent leur formation sur deux années supplémentaires après l'obtention du DFGSP. Ce programme permet de consolider les connaissances acquises lors des trois premières années et offre une spécialisation progressive en fonction des parcours choisis (officine, industrie, recherche, internat). L'accent est mis sur l'acquisition de compétences théoriques et pratiques avancées dans les différents domaines de la pharmacie, allant de la pharmacologie à la réglementation pharmaceutique, en passant par la gestion de projets et l'innovation thérapeutique.

Le DFASP1 approfondit des sujets comme l'immuno-pathologie, l'infectiologie (incluant parasitologie et mycologie), et les pathologies du système nerveux et cardiovasculaire. Des cours en réglementation pharmaceutique et en intelligence artificielle appliquée à la santé complètent la formation. Les étudiants doivent choisir entre trois parcours : officine, internat, ou industrie/recherche, avec des modules spécifiques adaptés à chaque orientation, tels que la gestion de projet, les règles de prescription, ou la prévention des risques en laboratoire. Le deuxième semestre est marqué par des enseignements sur les pathologies respiratoires, la diabétologie, la cancérologie, ainsi que des cours de toxicologie. Un stage officinal d'une semaine et des cours en informatique et en langue (anglais ou allemand) complètent cette année.

Le DFASP2 est axé sur la spécialisation dans le parcours choisi. En officine, les cours couvrent la gestion commerciale, la phytothérapie, et la législation pharmaceutique. Le parcours internat se concentre sur la formation clinique, la génétique médicale, et les pratiques hospitalières. Pour ceux qui choisissent l'industrie/recherche, les enseignements incluent la qualité, les bonnes pratiques de fabrication, la réglementation, et des modules avancés en production et analyse des médicaments et biomédicaments.

Le DFASP permet une spécialisation approfondie, tout en consolidant une base théorique solide. Il prépare les étudiants à exercer dans divers secteurs, tels que l'officine, l'hôpital ou l'industrie pharmaceutique, avec des compétences pratiques et théoriques adaptées à leurs futurs rôles [45].

4.3.3. Diplôme d'Études Spécialisées (DES) ou 6^{ème} année de Pharmacie

Le troisième et dernier cycle des études de pharmacie peut prendre deux formes : un cycle court, correspondant à une 6^e année d'études, ou un cycle long pour les étudiants ayant réussi le concours de l'internat. Dans tous les cas, la soutenance d'une thèse d'exercice est nécessaire pour obtenir le diplôme d'État de docteur en pharmacie.

Selon le cursus suivi par chaque étudiant, trois parcours s'offrent à lui :

- **Officine** : ce parcours est destiné aux étudiants qui se préparent à exercer en pharmacie d'officine, c'est-à-dire principalement dans des pharmacies privées. Il permet de former les futurs pharmaciens d'officine en leur apportant les compétences spécifiques à cette pratique.
- **Internat** (parcours pharmacie hospitalière – biologie médicale – recherche) : les étudiants qui choisissent cette voie se spécialisent dans des domaines tels que l'analyse de biologie médicale, la pharmacie hospitalière ou la recherche-clinique. L'admission se fait via un concours, et ceux qui réussissent poursuivent quatre années de spécialisation.
- **Industrie-recherche** : ce parcours est conçu pour ceux qui souhaitent s'orienter vers l'industrie pharmaceutique ou la recherche (moyennant un doctorat supplémentaire). Les étudiants peuvent se spécialiser davantage en complétant leur formation avec un master en « sciences du médicament », puis éventuellement poursuivre avec un doctorat d'université. Cette filière ouvre des débouchés dans l'industrie pharmaceutique, ainsi que dans des institutions de recherche comme le CNRS ou l'INSERM.

Ces trois parcours permettent aux étudiants de se former aux divers métiers de la pharmacie, tout en adaptant leur cursus à leurs aspirations professionnelles [46].

5. Initiatives en cours et propositions de leviers afin de renforcer l'attractivité des études de pharmacie

5.1. Réinterroger les voies d'accès existantes

Face au constat des difficultés de remplissage des places de deuxième année de pharmacie auxquelles sont confrontées différentes universités sur le territoire français, différentes parties prenantes ont d'ores-et-déjà proposé des pistes d'évolution des voies d'accès aux études de pharmacie.

5.1.1. Mener une réflexion sur l'ajustement des capacités d'accueil par filière en fonction des demandes des années précédentes

Lors d'une conférence thématique organisée par l'Académie nationale de Pharmacie sur le thème « Quelles compétences pour les pharmaciens de demain ? » le 6 mars 2024 [47], des représentants de la Conférence des Doyens des Facultés de Pharmacie de France ont fait part des limites du nouveau système d'accès mis en place : PASS/LAS. Ces limites ont également été évoquées dans un récent rapport « Réforme d'Entrée en Études de Santé (REES) » publié en février 2024 par l'ANEMF, l'ANEPF, l'ANESF, la FNEK, l'UNECD et la FAGE [48].

La très vaste diversité des majeures et mineures proposées pour l'accès à la deuxième année de pharmacie est questionnée. En 2023, près de 250 mineures au sein de 50 disciplines en PASS et 357 majeures pour 60 disciplines en LAS étaient proposées sur Parcoursup [48]. Offrir un large panel de formations pouvant convenir aux besoins et attentes de tous les étudiants permet de répondre à un des objectifs principaux de cette réforme. Il permet de diversifier les profils accédant aux études de santé.

Cependant, de nombreux étudiants se voient refusés dans leurs vœux principaux et acceptés dans des filières qui n'étaient pas prioritaires dans leurs vœux. En effet, au regard du fort taux de demandes d'admission en PASS / LAS sur Parcoursup (1,35 millions de vœux au total en 2023) et du nombre limité de places disponibles par filières ou parcours (48,7 milles places au total en 2023), certains étudiants ayant postulé à plusieurs formations, se voient suivre une formation par défaut. Ainsi, ils peuvent être amenés à débiter leurs études en suivant une majeure (pour la LAS) pour laquelle ils n'ont que peu d'intérêts simplement dans l'espoir d'intégrer une deuxième année de santé. En cas d'échec au concours, ils seront amenés à poursuivre des études dans une filière par défaut, ou se réorienteront.

Ainsi, l'objectif de la réforme d'améliorer et faciliter la réorientation des étudiants en cas de non-admissibilité aux deuxièmes années de santé n'est pas atteint. Les voies d'accès PASS et LAS restent,

pour une partie des étudiants, des moyens d'accéder à une filière de santé sans considérer une potentielle réorientation dans la majeure ou mineure choisie.

Un questionnement est ainsi soulevé : les capacités d'accueils de chaque filière sont-elles en adéquation avec les besoins et attentes réelles des étudiants ou néobacheliers ?

Afin de tenter d'apporter une réponse à cette question, une analyse en plusieurs temps est proposée :

- Dans un premier temps, la comparaison du nombre de candidatures par typologie de LAS permettrait d'évaluer les filières les plus plébiscitées par les candidats.
- Dans un second temps, l'analyse du ratio « nombre de vœux / nombre de places » pour chaque filière ou discipline permettrait d'évaluer le nombre de candidatures par places disponibles.

Il serait ainsi possible d'évaluer les filières qui sembleraient avoir un nombre de places insuffisant au regard du nombre de candidatures.

La limite de cette analyse réside dans la non-disponibilité du rang des vœux pour chaque candidature. Il n'est donc pas possible de savoir si une filière est très plébiscitée en première intention ou plutôt cochée en dernier vœux par un grand nombre de néobacheliers. Ainsi certaines filières ou disciplines pourraient apparaître fortement plébiscitées sans pour autant être finalement choisie par les candidats.

De ce fait, cette analyse sera mise au regard du « taux d'accès » de chaque discipline lorsque l'analyse portera sur une filière par université. La moyenne des « taux d'accès » sera donnée à l'échelle nationale pour chaque filière à titre indicatif car il n'est pas possible de pondérer cet indicateur. Il permet cependant d'obtenir une première idée de l'accessibilité potentielle d'une discipline par rapport à une autre.

Définition – Taux d'accès :

Pourcentage de candidats ayant reçu une réponse positive lors de la phase principale. Si le taux est de 100%, cela signifie qu'aucun candidat n'était en attente de proposition dans cette formation à la fin de la phase principale. Ainsi, plus les taux sont faibles, plus la sélection est rude.

Analyse comparée du nombre de candidatures par filière / discipline en LAS [49]:

En 2023, les filières cumulant le plus de candidatures étaient les filières « Sciences – technologies – santé » et « Sciences humaines et sociales » avec plus de 80% des vœux de LAS formulées pour ces filières.

Filière (LAS)	Nombre de candidats en phase principale (PP)	% total
Licence - Sciences - technologies - santé	269 842	63%
Licence - Sciences humaines et sociales	79 372	18%
Licence - Droit-économie-gestion	57 393	13%
Licence - Arts-lettres-langues	11 807	3%
Licence - STAPS	11 512	3%
Formations des écoles d'ingénieurs	1 752	0%

Tableau 6 - Analyse comparée du nombre de candidatures en phase principale par filière en LAS (2023)

En raison d'appariement différents des filières et disciplines en fonction des universités, certaines discipline STAPS sont classées dans les filières « Sciences – technologies – santé » et « Sciences humaines et sociales » et non dans la filière « STAPS ». L'analyse par discipline amène donc à des résultats différents avec la discipline « Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS) » comme deuxième discipline la plus plébiscitée par les candidats en LAS avec 16% des candidatures en LAS (contre 3% à l'échelle de la filière).

Discipline (LAS)	Nombre de candidats en phase principale (PP)	% total
SVT (Sciences de la vie + sciences de la vie et de la terre + Sciences de la terre)	88 814	21%
STAPS	70 626	16%
Psychologie	53 896	12%
Sciences pour la santé	49 210	11%
Physique et/ou Chimie (Chimie + Physique + Physique, Chimie)	35 816	8%
Droit	29 919	7%
Mathématiques	18 806	4%

Tableau 7 - Analyse comparée du nombre de candidatures en phase principale par discipline en LAS (2023)

Les disciplines les plus plébiscitées sont celles en lien avec les Sciences de la Vie et de la Terre (SVT) qui cumulent 21% des candidatures en phase principales. La discipline « Psychologie » est également fortement demandée avec 12% des candidatures en LAS alors que les disciplines de « Physique et/ou Chimie » et « Mathématiques » ne représentent que, respectivement, 8% et 4% des candidatures en LAS. Au-delà de l'appétence des étudiants pour certaines matières, la difficulté perçue joue également sur le choix des néobacheliers avec des disciplines comme « Mathématiques » et « Physique et/ou Chimie » potentiellement réputées plus difficiles. Cependant, une analyse approfondie de la difficulté perçue et réelle des différentes disciplines serait nécessaire pour comprendre et conclure quant à ces différentiels.

Analyse comparée du nombre de candidatures et du nombre de places par filière / discipline en LAS [49]:

En 2023, 431.678 vœux de LAS ont été effectués lors de la phase principale sur Parcoursup pour un total de 22.126 places ouvertes sur l'année, soit 19,5 fois plus de vœux effectués que de places disponibles en moyenne en LAS. Prise isolément cette donnée n'apporte que peu d'éclairage sur la situation, notamment au regard de la possibilité de vœux multiples par candidats (jusqu'à 10 vœux principaux).

Cependant, ce ratio « nombre de vœux / places » est utile à la comparaison des filières entre elles. La standardisation des ratios « nombre de vœux / places » par filière sur le ratio national en LAS permet de définir les filières pour lesquelles le nombre de vœux par place est le plus important. A l'inverse, il permet également d'identifier les filières les moins demandées par rapport à leur capacité d'accueil.

Les filières présentant potentiellement une sous-capacité par rapport à la demande globale sont celles présentant le ratio le plus élevé soit STAPS, formations des écoles d'ingénieurs et sciences humaines et sociales. En prenant l'exemple de STAPS, par rapport à la moyenne des LAS en France, cette grande filière aurait nécessité un doublement de ses capacités d'accueil en 2023 par rapport à la demande exprimée. Au contraire, la filière « Arts-lettres-langues » est deux fois moins plébiscitée par rapport à ses capacités d'accueil en comparaison à la moyenne de l'ensemble des LAS.

Ainsi, alors qu'il y a plus de 38 candidatures par place dans la filière STAPS, il n'y a que 10 candidatures par place dans la filière « Arts-lettres-langues ». Au-delà du caractère questionnable du lien entre Arts-lettres-langues et santé, cette analyse nous démontre que cette filière est peu plébiscitée par les étudiants souhaitant rejoindre des études de santé par rapport aux autres filières.

Filière (LAS)	Capacité (en places)	Nombre de candidats en phase principale (PP)	Candidats PP / Capacité	
			Brut	Standardisé
Licence - STAPS	300	11 512	38	2,0
Formations des écoles d'ingénieurs	52	1 752	34	1,7
Licence - Sciences humaines et sociales	2 408	79 372	33	1,7
Licence - Sciences - technologies - santé	14 274	269 842	19	1,0
Licence - Droit-économie-gestion	3 943	57 393	15	0,7
Licence - Arts-lettres-langues	1 159	11 807	10	0,5
Total général	22 136	431 678	20	1

Tableau 8 - Analyse comparée du nombre de candidatures et du nombre de places par filière en LAS (2023)

Si l'on s'intéresse aux disciplines derrière ces filières, l'hétérogénéité est encore plus marquée avec certaines attirant plus de 50 candidatures par place contre moins de 10 candidatures par place pour d'autres.

Ici ont été analysées les dix disciplines de LAS offrant le plus de places aux candidats. Ces dix disciplines ou regroupement de disciplines représentent près de 87% des places disponibles en LAS en France. La discipline « Sciences pour la santé » est la discipline offrant le plus de places en LAS avec 24% du total soit 5.277 places. Il s'agit notamment de la discipline proposée par l'Université de Strasbourg comme seule voie d'entrée en deuxième année d'études de santé. Elle représente 27% des places de cette discipline avec 1.430 places qui sont elles-mêmes subdivisées en 11 disciplines plus détaillées.

Tableau 9 - Analyse comparée du nombre de candidatures et du nombre de places par discipline en LAS (2023)

Discipline (LAS)	Capacité		Nombre de candidats en phase principale (PP)	Candidats PP / Capacité		Taux d'accès moyen
	En places	En %		Brut	Standardisé	
Sciences pour la santé	5 277	24%	49 210	9	0,5	62%
SVT	3 516	16%	88 814	25	1,3	54%
STAPS	2 361	11%	70 626	30	1,5	19%
Droit	2 278	10%	29 919	13	0,7	78%
Physique et/ou Chimie	1 731	8%	35 816	21	1,1	83%
Économie et/ou gestion	1 298	6%	22 547	17	0,9	67%
Psychologie	1 046	5%	53 896	52	2,6	23%
Mathématiques	874	4%	18 806	22	1,1	80%
Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales	548	2%	5 908	11	0,6	65%
Sciences et technologies	330	1%	11 030	33	1,7	40%
Autres disciplines	2 877	13%	45 106	16	0,8	70%
Total général	22 136	100%	431 678	20	1,0	64%

Concernant le ratio « candidats / capacité », la licence « Sciences pour la santé » propose 1 place pour 9 candidats en 2023 avec un taux d'accès moyen de 62%.

Au contraire, 4 disciplines semblent souffrir d'un déficit de places offertes aux étudiants par rapport au nombre de candidatures et au taux d'accès moyen :

- Psychologie
- Sciences et technologies
- STAPS
- SVT

Avec 52 candidatures par place et un taux d'accès moyen de 23% la discipline « Psychologie » est la filière avec le nombre de places par candidature le plus faible de l'ensemble des disciplines de LAS et la deuxième avec le taux d'accès le plus bas. En effet, seul un quart des candidats ont reçu une proposition de place pour cette discipline en France contre en moyenne près de deux tiers des candidats sur l'ensemble des LAS. Un constat similaire pour les disciplines SVT et STAPS qui représentent plus de 25% des places en LAS et pour lesquelles 25 à 30 candidatures par places avaient été effectuées en 2023. Les taux d'accès moyen de ces deux disciplines sont inférieurs à la moyenne nationale avec 19% et 54% pour STAPS et SVT, respectivement.

Analyse comparée des candidatures par place et des taux d'accès moyens de la discipline « Psychologie » par université [49]:

Le taux d'accès moyen très faible observé à l'échelle nationale se retrouve au sein de chaque université avec des taux d'accès compris entre 10 et 42% seulement. Sur les 23 universités proposant une LAS à majeure « Psychologie », plus d'un quart a un taux d'accès inférieur à 15% et plus de la moitié un taux d'accès inférieur ou égal à 25%. Pour ces universités, moins d'un quart des candidats ayant candidaté dans cette majeure ont reçu une réponse positive.

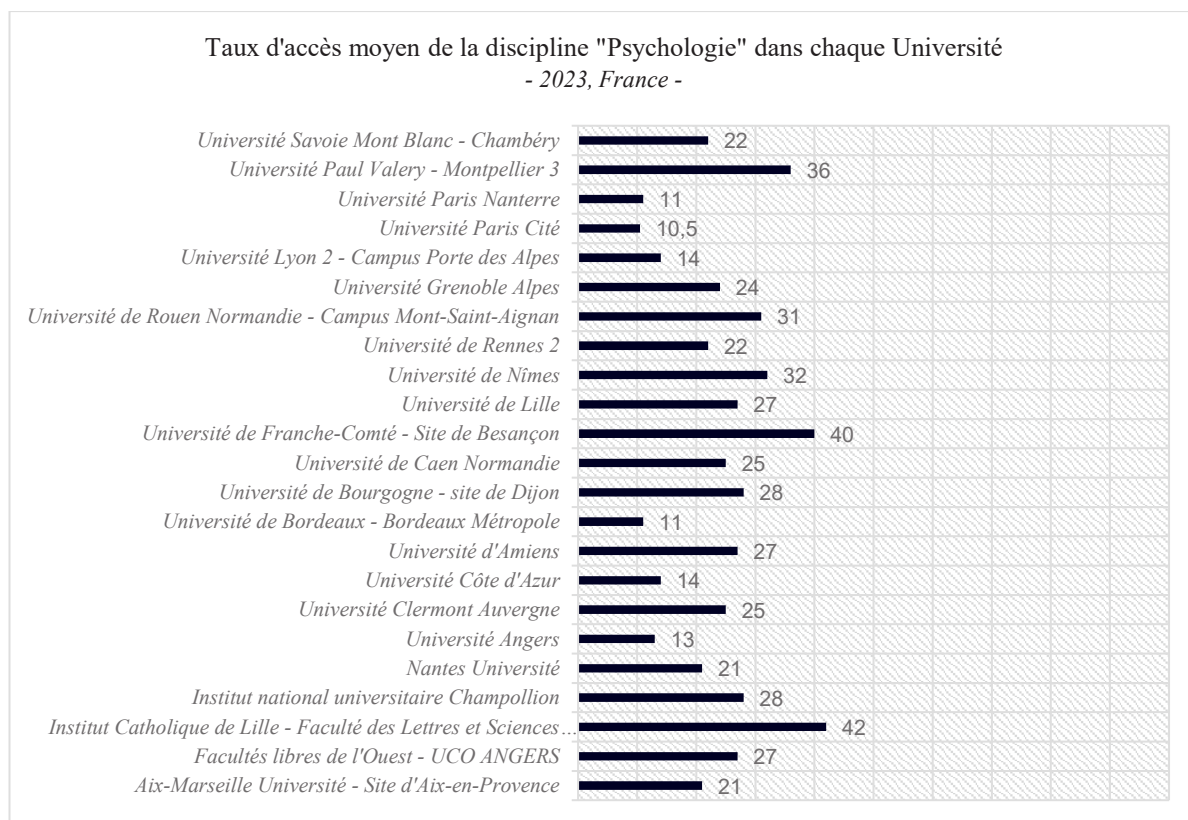


Figure 13 - Analyse des taux d'accès moyens de la discipline « Psychologie » par Université (2023)

Ainsi, l'analyse du nombre de candidatures, de la capacité, du ratio « candidatures par capacité » et du taux d'accès moyen des différentes filières et disciplines ont permis de démontrer de fortes disparités entre les filières / disciplines des majeures LAS.

Certaines disciplines ont reçu jusqu'à 3 à 5 fois plus de demandes que d'autres au regard de leurs capacités d'accueils. Le plus fort intérêt des candidats est notamment marqué pour les filières « Psychologie », « STAPS » et « SVT » qui pourraient voir leurs nombres de places revus à la hausse au regard de l'analyse combinée des demandes / place et des taux moyens d'accès très faibles, notamment en psychologie.

L'approfondissement de cette réflexion sur l'ajustement des capacités d'accueil par filière en fonction des demandes des années précédentes permettrait de mieux mettre en adéquation les attentes des néo étudiants et les capacités d'accueils. Cependant, cela n'assurerait pas forcément un meilleur taux de remplissage des places de pharmacie. Une seconde analyse des filières et disciplines les plus choisies par les futurs étudiants de pharmacie permettrait de compléter cette réflexion.

Recommandation :

- Conduire une analyse des filières et disciplines de LAS les plus choisies par les étudiants entrant en pharmacie pour évaluer un potentiel besoin de renforcer les places de LAS.

5.1.2. Mener une réflexion sur l’ajustement du nombre de filières proposées en PASS et LAS

La diversité des filières, majeures ou mineures, entraîne des inégalités en termes d’exigence entre les formations mais également de pertinence vis-à-vis des attendus en deuxième année de santé, notamment de pharmacie. En effet, pour rappel, aujourd’hui les différentes universités proposent plus de 250 mineures en PASS et 350 majeures en LAS. Au total, l’ensemble de ces 600 typologies de majeures/mineures représentent 828 PASS et LAS disponibles au sein des 31 Académies françaises (hors Nouvelle-Calédonie passée au système PASS / LAS en 2024 uniquement)[49]. En 2023, l’académie de Rennes, regroupant trois Université (Rennes, Brest, Bretagne Sud) proposait 42 LAS et 31 PASS soit un total de 73 possibilités différentes pour un néobachelier souhaitant s’orienter vers des études de pharmacie. A l’inverse, les académies de Strasbourg et de Reims ne proposaient que 11 formations différentes pour intégrer, à terme, une deuxième année de pharmacie. Il est à noter que les différences entre les académies peuvent être en partie liées aux nombres d’universités faisant partie de l’académie, de la couverture géographique de chaque académie et de la politique engagée et propre à chacune d’entre elles.

Académie	PASS	LAS	Total
Rennes	31	42	73
Paris	13	51	64
Nantes	14	48	62
Aix-Marseille	8	38	46
Lille	13	33	46
Lyon	23	21	44
Toulouse	16	27	43
Grenoble	5	34	39
Montpellier	22	17	39
Créteil	11	27	38
Versailles	10	24	34
Dijon	23	10	33
Normandie	5	22	27
Orléans-Tours	14	13	27
La Réunion	8	12	20
Limoges	11	9	20
Bordeaux	8	11	19
Martinique	9	10	19
Guadeloupe	9	9	18
Nancy-Metz	1	17	18
Clermont-Ferrand	9	8	17
Besançon	8	8	16
Nice		14	14
Poitiers		14	14
Amiens	5	6	11
Strasbourg		11	11
Reims		10	10
Corse	1	1	2
Guyane	1	1	2
Mayotte		1	1
Polynésie Française		1	1
Total	278	550	828

Tableau 10 – Nombre de LAS / PASS (ou assimilées) proposées par Académie

Bien qu'il soit difficile de comparer des académies entre elles, tant les situations géographiques et démographiques sont différentes, il est intéressant d'analyser le niveau de corrélation entre le nombre de nouveaux étudiants, le nombre de PASS / LAS et le nombre de places au sein des académies. Comme l'on pouvait s'y attendre, il existe une bonne corrélation entre le nombre de places ouvertes en PASS/LAS par académie et le nombre d'étudiants en première année d'études par académie. Ceci se traduisant par un coefficient de détermination (égal à (coefficient de corrélation)²) égal à 0,83, donc proche de 1. Il est tout à fait logique de retrouver un nombre proportionnel de places de PASS et LAS en fonction du nombre total d'étudiants en première année d'études au sein des académies.

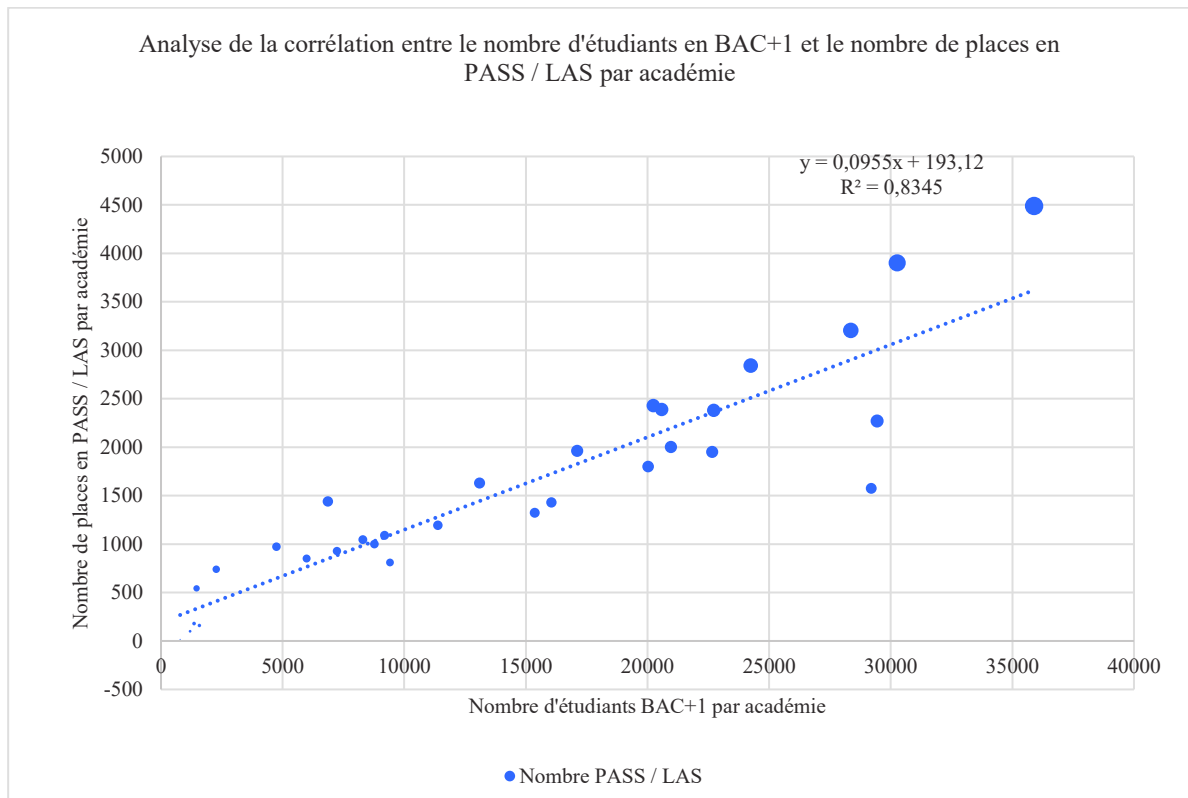


Figure 14 - Analyse de la corrélation entre le nombre d'étudiants en BAC+1 et le nombre de places en PASS / LAS par Académie

Cependant, lorsque l'on s'intéresse au nombre de PASS / LAS par académie en fonction du nombre d'étudiants en première année, le coefficient de détermination est moindre avec 0,64 uniquement.

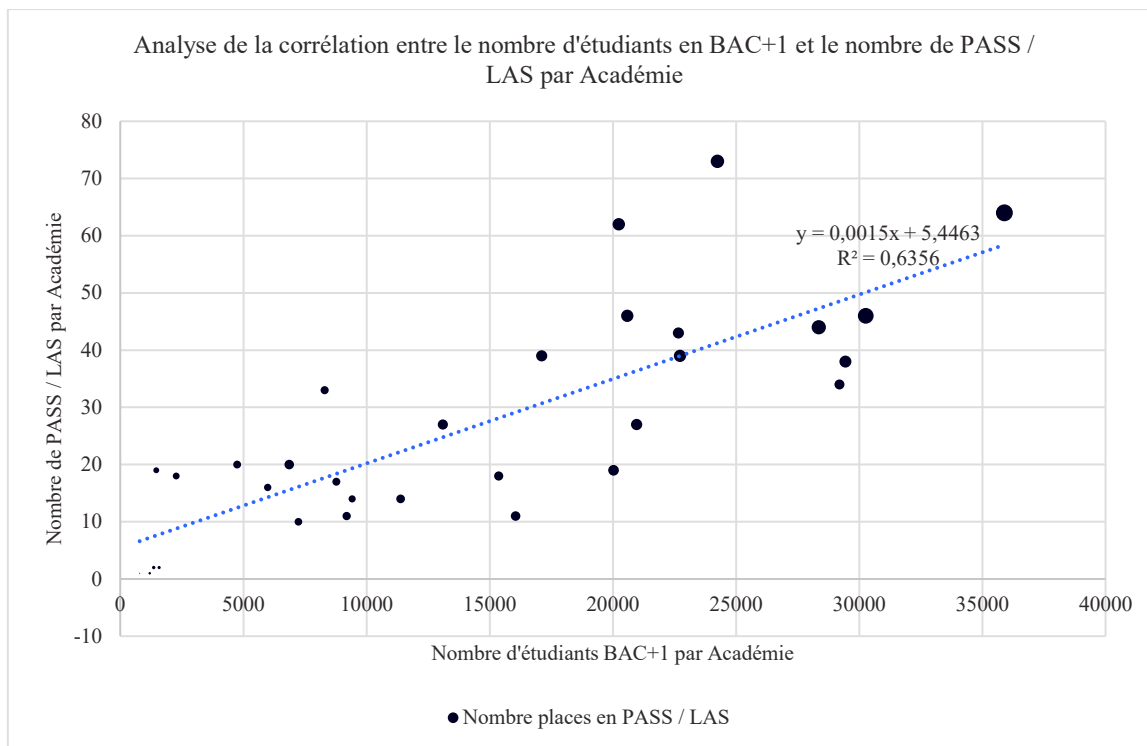


Figure 15 - Analyse de la corrélation entre le nombre d'étudiants en BAC+1 et le nombre de PASS / LAS par Académie

Une certaine distribution des académies peut être observée en fonction du nombre d'étudiants en première année et du nombre de PASS / LAS ouvertes mais avec un niveau de corrélation plus faible que celui du nombre de places de PASS / LAS.

Un travail de rationalisation du nombre de PASS / LAS proposés au sein des différentes académies pourrait être engagée, tout en tenant compte des contraintes territoriales de chaque université. Cette rationalisation pourrait être pensée à l'échelle nationale avec un nombre restreint de majeures et mineures possibles proposées aux étudiants. Ce travail doit être réalisé en concertation avec les différentes facultés de santé afin de conserver prioritairement les majeures et mineures les plus pertinentes pour la suite d'un cursus universitaire orienté vers la santé.

Toutefois, il est important de tenir compte de la juste diversification géographique des études de santé, et notamment de pharmacie, face à l'importance d'une répartition territoriale des professionnels de santé. Les déserts médicaux continuent à croître en France, former les professionnels et assurer leur retour dans les territoires une fois leurs études terminées est donc une nécessité.

Recommandation :

- Standardiser à l'échelle nationale un nombre défini et restreint de majeures et mineures possibles afin d'intégrer les deuxièmes années d'études de santé, sans pour autant limiter la répartition géographique de ces formations (une LAS peut avoir plusieurs sites géographiques distincts).

5.1.3. Mener une réflexion sur l'ajustement des voies d'entrée en fonction des attendus en deuxième année

5.1.3.1. Propositions des fédérations étudiantes

Afin de proposer une évolution de l'accès aux études de santé, les fédérations étudiantes MMOPK et la Fédération des associations générales étudiantes (FAGE) ont mené une consultation au cours du mois de mars 2024 afin d'interroger les étudiants de PASS et LAS sur les perspectives d'évolution potentielle de ce système. Cette consultation s'est traduite par plus de 13 000 réponses et des groupes de travail et temps d'échanges menés avec les étudiants pour approfondir ces pistes de réflexion [50].

Parmi les thèmes majeurs abordés dans ce questionnaire se trouvent la santé mentale des étudiants, les conséquences d'une double voie d'entrée et la place des préparations privées.

Santé mentale :

Concernant la santé mentale des étudiants, 81% ont mentionné être plus stressés qu'avant le début de leur PASS/LAS et 43% indiquent ressentir un stress intense plusieurs fois par jour. De même, 42% des étudiants en PASS / LAS indiquent avoir envie d'arrêter en cours d'année et 36% se sentent isolés. Alors que la réforme avait pour objectif de réduire les risques psychosociaux, les résultats de l'enquête démontrent la non-atteinte de cet objectif avec des étudiants présentant des signes de stress intense et d'isolement. S'agissant du premier questionnaire de ce genre, il n'est malheureusement pas possible de comparer les résultats à une situation antérieure telle que la PACES. Cependant, si l'on s'intéresse à la santé mentale des étudiants dans leur globalité, la détresse psychologique et la dépression ne touchent pas uniquement les études de santé. En 2016, l'Observatoire national de la vie étudiante a réalisé une enquête sur la santé de la population étudiante montrant que 20% des étudiants présentaient des signes de détresse psychologique dans les quatre semaines précédant l'enquête et 37% ont présenté une période d'au moins deux semaines consécutives pendant laquelle ils se sont sentis tristes, déprimés, sans espoir, au cours des 12 derniers mois [51].

Bien que marquants, les résultats de l'enquête sur la REES mériteraient d'être mis au regard de la perception générale des étudiants sur leur santé mentale actuellement afin de démontrer l'effet spécifique du nouveau système PASS / LAS. L'enquête ne montre donc pas un effet spécifique et isolé de la réforme sur la santé mentale des étudiants mais permet de mettre en lumière le fait que la réforme n'a pas permis d'effacer les problématiques psycho-sociales de la première année des études de santé. Des problématiques de santé mentale ayant pu également être exacerbées par les différentes crises

mondiales : isolement lié à la crise COVID, inflation et augmentation du coût de la vie liés à la guerre en Ukraine. De plus, la concentration des études sur une durée plus courte, 8 mois contre 10 auparavant, et l'unique chance donnée en PASS, sont des facteurs pouvant impactés aussi la santé mentale des étudiants.

Double voie d'entrée :

Alors que la réforme avait pour ambition d'offrir un modèle égalitaire quelle que soit la voie d'accès : PASS ou LAS (ou Licence Sciences pour la Santé), les résultats de l'enquête démontrent un sentiment différent des étudiants. Avec 43% des étudiants de deuxième année interrogés indiquant ressentir une différence de niveau entre ceux ayant réalisé une première année en PASS et les étudiants provenant de LAS.

Ce sentiment peut s'expliquer par la très grande différence entre les deux systèmes avec une proportion réduite d'Unités d'Enseignement (UE) en santé en LAS par rapport à la voie PASS. Si l'on prend l'exemple de l'Université Paris Cité, elle propose uniquement 4 UE santé en LAS [52] contre 12 UE santé en PASS [19]. Sur les 12 UE enseignées en PASS, dix matières se retrouvent condensées dans les 4 UE de LAS à l'exception de la « Physique » et des matières de spécialités. Ainsi, si d'apparence la quasi-totalité des matières est enseignée dans chacune des voies, il est légitime de penser que le niveau de connaissance acquis ne peut être équivalent entre une voie proposant un enseignement sur un volume horaire quatre fois inférieur à l'autre.

Tableau 11 - Comparaison des UE enseignées en PASS et LAS à l'Université Paris Cité

Matières – Université Paris Cité	Enseignées	
	PASS	LAS
Chimie	✓	✓
Biochimie	✓	✓
Biologie cellulaire	✓	✓
Physique	✓	
Histologie Embryologie	✓	✓
Santé Publique	✓	✓
Sciences Humaines et Sociales	✓	✓
Initiation à la connaissance du médicament	✓	✓
Anatomie	✓	✓
Biophysique	✓	✓
Spécialité (médecine, pharmacie, odontologie, maïeutique)	✓	
Total ECTS	48	12

En effet, bien qu'il s'agisse d'un système de mineure pour l'un et de majeure pour l'autre, la différence de niveau peut être expliquée par le faible volume horaire d'enseignements de santé enseignés en LAS. Si l'on prend l'exemple de l'Université de Toulouse le volume horaire enseigné (hors spécialisation) est inférieur de 58% en LAS [53] par rapport en PASS [54] et de -62% si l'on ajoute une spécialisation.

Cependant, il est à noter que l'UE « Chimie Génome Biochimie » représente les matières avec le plus fort volume horaire en LAS, ces dernières étant des matières centrales et inhérentes aux études de pharmacie.

Tableau 12 - Comparaison du volume horaire des UE enseignées en PASS et LAS à l'Université de Toulouse

Matières	Volume horaire		Différence en %
	PASS	LAS	
UE1 : Chimie Génome Biochimie	48h	27h	-44%
UE2 : La Cellule et les Tissus	48h	24h	-50%
UE3 : Physique et Physiologie	48h	19h30	-59%
UE4 : Biostatistiques	16h	8h	-50%
UE5 : Anatomie	25h	8h	-68%
UE6 : Initiation à la Connaissance du Médicament	24h	9h30	-60%
UE7 : Santé Publique - Société Humanité	28h	8h	-71%
UE8 : Spécifique Médecine	32h	/	-100%
UE9 : Spécifique Maïeutique	32h	/	-100%
UE10 : Spécifique Odontologie	32h	/	-100%
UE11 : Spécifique Pharmacie	32h	/	-100%
UE12 : Méthodologie – Connaissance des Métiers – Anglais	29h	8h	-72%
Total heures (hors spécialisation)	266h	112h	-58%

De plus, tout comme pour l'Université Paris Cité, l'Université de Toulouse ne propose pas d'enseignement de spécialité en LAS. Alors que les étudiants de LAS devaient représenter, selon les projections du gouvernement, 50% des étudiants passant en deuxième année de santé, 50% d'entre eux n'auraient jamais suivi d'enseignement de spécialité « Pharmacie » en LAS. Ainsi, près d'un étudiant sur deux arriveraient en deuxième année de pharmacie sans avoir suivi de cours de chimie organique, chimie générale ou encore de galénique.

De nombreuses Facultés de Pharmacie proposent des cours de remise à niveau avant le début de la deuxième année de pharmacie que ce soit par le biais d'UE obligatoires ou d'accompagnements spécifiques par les Tutorats. C'est notamment le cas de l'Université de Toulouse par le biais de son Tutorat qui a proposé une semaine de remise à niveau pour les étudiants entrant en deuxième année de pharmacie [55]. La semaine du 28/08/2023 au 01/09/2023 était dédiée à l'accueil des étudiants afin de leur proposer des cours de remise à niveau sur : la biochimie, la biologie cellulaire, la chimie (générale, organique), etc. Cette pré-rentree avait pour vocation d'aider les étudiants à mieux appréhender cette

nouvelle année et de consolider ou de découvrir certaines notions essentielles à la deuxième année de pharmacie.

Préparations privées :

Depuis de nombreuses années, des entreprises privées de préparation à la première année d'études de santé prospèrent, proposant notamment aux étudiants des cours et examens additionnels. Ces préparations privées peuvent coûter en moyenne jusqu'à plus de 5.000 euros l'année, représentant ainsi une potentielle inégalité des chances pour les étudiants provenant de certaines catégories socio-professionnelles ne pouvant se permettre un tel investissement. Afin de contrer cette inégalité et lutter contre ces préparations privées, les Tutorats d'Entrée dans les Études de Santé (TEES) ont vu le jour pour permettre aux étudiants des années supérieures d'accompagner les étudiants de première année gratuitement ou selon une rémunération minime. Les TEES sont reconnus par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et soutenus par les universités leur permettant de pouvoir être accompagnés par les enseignants des facultés dans la relecture des supports préparés par les tuteurs.

Cependant, ces tutorats sont finalement peu connus des lycéens qui, faute d'informations sur ces tutorats ou volonté d'intégrer une structure privée targuant de résultats élevés aux concours, se tournent vers des préparations privées onéreuses. Ces préparations privées et à but lucratif déploient des campagnes de publicité agressives, notamment lors de forums pour lycéens, leur assurant un maximum de visibilité, c'est l'inverse des TEES. En effet, selon la concertation menée, 82% des personnes inscrites en préparation privée pensaient que la préparation était indispensable à l'accès aux études MMOPK avant leur inscription en PASS ou LAS. A l'inverse 95% des personnes en PASS et en LAS indiquent être satisfaites par leur tutorat.

Cette situation de dualité préparation privées / tutorat en faveur des structures privées est notamment liée à un manque d'information institutionnelle sur les Tutorats et à la puissance marketing supérieure de ces organismes privés. Il est nécessaire de renforcer la communication auprès des publics lycéens en appuyant les partenariats entre ces structures étudiantes et les rectorats avec le soutien des universités et facultés de santé.

Une proposition de refonte du système d'accès :

Cette consultation a permis aux fédérations de rédiger une proposition d'évolution du système afin de parfaire ce dernier et de corriger les différents biais entre les objectifs prédéfinis initialement par cette réforme et la réalité de son application.

Partant du constat d'un manque d'enseignements spécifiques « santé » en LAS, d'une voie d'entrée PASS jugée privilégiée et d'une non-harmonisation des modes de fonctionnement à l'échelle nationale, les fédérations proposent la création d'une unique voie d'entrée dans les études de santé par le biais d'une Licence Santé. L'objectif est de corriger les défauts cumulés des systèmes PACES et PASS/LAS tout en conservant le recrutement de profils diversifiés et l'accessibilité par un examen classant.

Cette proposition de Licence Santé reprend des caractéristiques différentes des deux systèmes PASS et LAS. Elle reprend notamment la notion d'enseignements majoritairement destinés aux études MMOPK retrouvé dans la voie PASS, tout en proposant une Licence sur trois années, comme la LAS, avec une possibilité d'intégration des filières MMOPK lors des deux premières années.

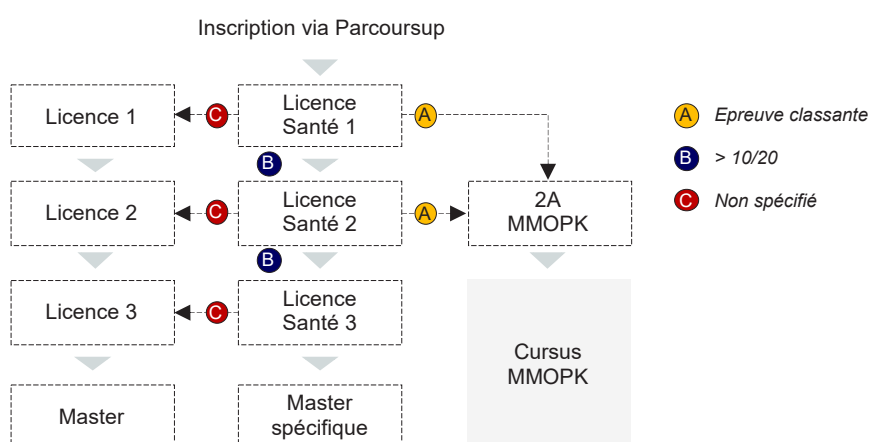


Figure 16 - Schématisation du parcours Licence Santé

Il est proposé au sein de cette Licence Santé de permettre aux étudiants de rejoindre une deuxième année MMPOK par le biais d'une épreuve classante lors de la Licence Santé 1 ($\geq 40\%$ des places) et de la Licence Santé 2 ($\geq 30\%$ des places). En cas d'échec ou de volonté de réorientation, l'étudiant pourra choisir de rejoindre une autre licence en lien avec les enseignements transversaux qu'il aura suivis au cours de son cursus. Cependant, il pourra également continuer son cursus au sein de la troisième année de Licence Santé pour ensuite rejoindre un master spécifique accessible post licence santé. En ce sens, alors que les enseignements disciplinaires hors santé ne représenteraient qu'environ 30% des ECTS en Licence Santé 1, ils représenteraient plus de 70% des ECTS en Licence Santé 3 (estimation basée sur : 30 à 50% d'enseignements transversaux dont au moins la moitié pouvant être comptabilisé comme partie des enseignements disciplinaires) pour permettre de préparer au mieux l'étudiant pour l'intégration d'un Master spécifique ou d'une autre troisième année de licence autre.

Il n'est cependant pas spécifié, dans le nouveau parcours proposé, les modalités de passerelles entre Licence Santé et Licence correspondant à la spécialité choisie par l'étudiant. De plus, l'ANEPF propose

une liste de Master spécifiques possiblement accessibles après l’obtention d’une licence santé, mais sans précision ni sur l’existence de tels masters au sein de chaque université, ni sur la compatibilité entre les connaissances acquises en licence et celles requises en master spécifique.

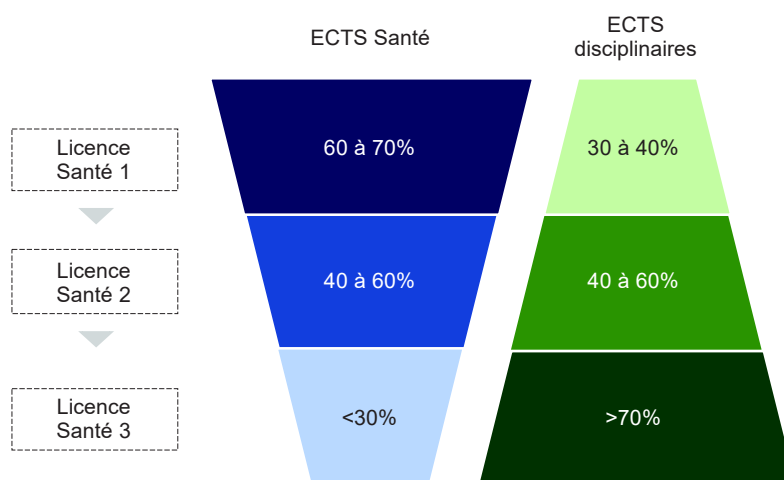


Figure 17 - Modèle Licence Santé : répartition des ECTS en fonction de l'année

La différence principale avec le système actuel est la création d’une voie unique d’entrée dans les études de santé comme la PACES, tout en permettant à l’étudiant de valider une année d’étude même en cas de non-admission en deuxième année MMOPK comme le système PASS / LAS. Dispenser une majorité d’enseignements spécifiques en santé durant deux années pourrait permettre aux étudiants de disposer d’un socle important de connaissances en santé tout en leur laissant la possibilité de faire évoluer leur projet d’orientation.

5.1.3.2. Propositions de la Conférence des Doyens des Facultés de Pharmacie de France

Lors d’une conférence de l’Académie Nationale de Pharmacie organisée en mars 2024, la Conférence des Doyens de Pharmacie a fait part de sa position sur la nouvelle réforme des études de santé et ses impacts sur les études de pharmacie [56].

En ce sens, après avoir dressé un état des lieux des places vacantes sur les bancs des facultés de pharmacie françaises, la Conférence des Doyens de Pharmacie propose différentes pistes d’évolution afin de renforcer l’attractivité des études de pharmacie. Parmi elles, il est proposé d’ajuster cette réforme afin de répondre aux enjeux démographiques pharmaceutiques. L’objectif avancé est de mettre un terme à la hiérarchisation des études de santé qui impacte fortement la filière pharmacie afin de retrouver la maîtrise du recrutement d’étudiants motivés à s’engager dans les études de pharmacie.

Ainsi, il est proposé de mettre en place une première année dédiée aux études de pharmacie (DFGSP1) directement accessible via Parcoursup. Cette DFGSP1 viendrait en complément des voies d'accès LAS et PASS, tout en représentant plus de la moitié des places disponibles en deuxième année, avec 70% du *numerus apertus* via cette première année dédiée et 30% pour les voies de la réforme précédente. De plus, il est évoqué la nécessité de rendre fongibles les places vacantes de LAS avec les passerelles afin d'assurer un taux de remplissage élevé des places en deuxième année de pharmacie.

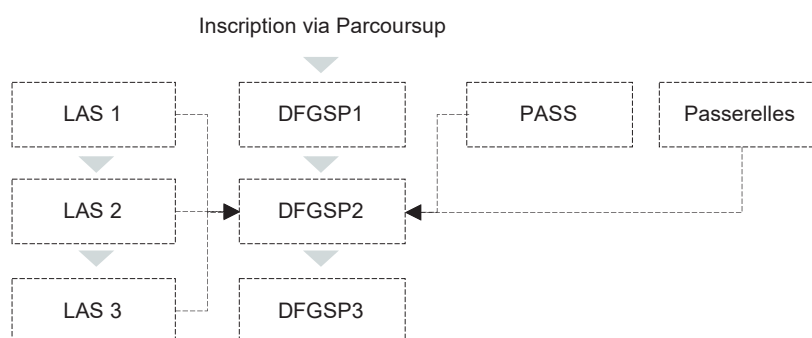


Figure 18 - Schématisation simplifiée de la création d'une DFGSP1

La mise en place de cette voie d'entrée additionnelle répondrait notamment à la problématique de hiérarchisation des filières de santé, évoquée comme priorité à résoudre par la Conférence des Doyens de Pharmacie. Il est également évoqué que cette réforme pourrait permettre de lutter contre les préparations privées, de développer une pédagogie et évaluation non basée sur des QCM, mais également de réduire le stress des étudiants en leur permettant de définir leurs priorités dès Parcoursup.

Au-delà des adaptations réglementaires qu'une telle réforme nécessiterait, les avantages évoqués par la Conférence des Doyens de Pharmacie ont leurs limites.

En premier lieu, le développement d'une voie dédiée aux études de pharmacie, bien que non unique, pourrait signifier un retour progressif aux premières années d'études de santé segmentées. Ce système qui précédait le système de PACES, avait de nombreuses limites et notamment celle de la possible réalisation de quatre premières années en cas d'échecs successifs dans deux filières (exemple : deux premières années de médecine suivies de deux premières années de pharmacie) sans validation d'aucune année étude. La création de cette DFGSP1 devrait donc être assortie de règles strictes d'intégration et de redoublement, favorisant la primo-inscription des néobacheliers et empêchant le redoublement ou triplement des autres voies (LAS et PASS) vers cette filière.

En deuxième lieu, l'avantage avancé de réduction des préparations privées ne concernerait qu'une fraction des étudiants. Une cible à 70% des étudiants de pharmacie intégrant cette DFGSP1,

représenterait uniquement 15% des étudiants du *numerus apertus* global des études de santé valable jusqu'en 2025.

En troisième lieu, cette voie pourrait créer de très fortes disparités de niveau en deuxième année. Avec des étudiants ayant suivi une première année quasiment entièrement dédiée aux matières de pharmacie et d'autres ayant suivi ces matières que pour un quart de leur ECTS, les différences de volumes horaires et donc de niveau seraient conséquentes. On pourrait assister à une deuxième année de pharmacie à « deux vitesses » avec des étudiants ayant besoin de cours de rattrapage important. Bien que ce système à deux vitesses existe déjà, dans une moindre mesure, entre étudiants de PASS et de LAS.

Enfin, la question de l'encadrement de nouveaux étudiants se pose pour une année de pharmacie qui n'existe pas aujourd'hui. Les facultés de pharmacie feraient face à un important besoin d'ETP enseignants-chercheurs mais également à de potentielles problématiques surfaciques : comment encadrer 2.500 à 3.000 étudiants supplémentaires (environ 70% du *numerus apertus*) chaque année ?

De plus, la question de la sélection des étudiants via Parcoursup se pose également. Bien que les facultés de pharmacie aient fait face à un déficit d'attractivité lors des dernières années, ce dernier ne représentait qu'au maximum 30% du total des places et seulement 5 à 15% pour les deux autres années. Ainsi, si l'attractivité des études de pharmacie continue de se renforcer, recruter 70% des futurs étudiants de deuxième année via une DFGSP1 pourrait revenir à refuser des étudiants via Parcoursup. Au contraire, si l'attractivité des études de pharmacie continue de se dégrader, les facultés de pharmacie seront-elles en capacité de recruter directement 70% de leurs étudiants ?

5.1.3.3. Comparaison des deux propositions

Les propositions d'évolution faites par les fédérations d'études de santé et la Conférence des Doyens de Pharmacie opposent deux visions différentes d'une voie d'entrée dans les études de pharmacie. Alors que les premiers envisagent une bascule vers un nouveau système avec la création d'une voie d'entrée commune à l'ensemble des formations MMOPK sous la forme d'une licence dédiée assortie d'un examen classant, les seconds envisagent la création d'une première année de pharmacie tout en conservant le système PASS / LAS existant.

Bien que différentes, les deux propositions affichent un objectif commun : l'amélioration du niveau des étudiants arrivant en deuxième année (de pharmacie) qui est jugé hétérogène mais également dégradé. L'une des raisons pour laquelle ces deux visions diffèrent réside dans certains des objectifs avancés par chacun. La Conférence des Doyens de Pharmacie souhaite retrouver la maîtrise du recrutement des

étudiants de pharmacie en créant DFGSP1 coexistant avec les PASS / LAS risquant ainsi de créer davantage d'hétérogénéité de niveau en DFGSP2. Cette vision logiquement centrée sur les études de pharmacie uniquement contraste avec la vision des fédérations étudiantes qui souhaitent simplifier et harmoniser une voie d'entrée unique et égalitaire entre les filières MMOPK.

Au-delà d'opposer deux systèmes, cette comparaison souligne la vision divergente des étudiants (Fédérations étudiantes) qui imaginent évoluer au sein d'un système multi-filières de celle des Doyens (Conférence des Doyens de Pharmacie) qui imaginent un système en silo avec une première année de pharmacie distincte des autres premières années de santé. Leur comparaison interroge sur le devenir d'une première année commune aux études de santé au risque de retourner vers un système pré-PACES ayant eu également son lot de limites.

5.1.4. Mener une réflexion sur les filières / disciplines LAS d'origine des étudiants en deuxième année de pharmacie

Les études de pharmacie se distinguent des autres études MMOPK par leur forte valence pour des enseignements de chimie et de physique. Ces matières sont inhérentes à l'ensemble des cursus santé mais davantage enseignées en pharmacie. En ce sens, il serait logique de retrouver, en DFGSP2, des étudiants avec une forte appétence pour ces domaines. Qu'en est-il ?

Afin de répondre à cette question, il serait intéressant de conduire une analyse concernant les filières d'origines des étudiants en deuxième année de pharmacie. Cette analyse permettrait de définir si une corrélation existe entre compétences attendues en deuxième année de pharmacie et spécialité choisie en LAS.

Aujourd'hui, aucune base de données publique ne permet de retracer le choix des étudiants avec leur LAS d'origine. Pour autant, l'analyse approfondie de ces données, tant à l'échelle des universités que nationale, apporterait un potentiel éclairage sur le lien entre appétence pour une discipline et études poursuivies post-LAS.

Au-delà de donner une indication sur les filières LAS de recrutement principales des facultés de pharmacies, cette analyse pourrait permettre de donner davantage de poids afin de potentiellement ajuster les capacités de ces LAS voire de créer des passerelles entre ces licences et la pharmacie. En effet, aujourd'hui 8% des candidatures en LAS concernent des majeures Physique et/ou Chimie qui détiennent également 8% des places disponibles.

Si l'analyse ne se basait que sur le lien entre LAS suivie et DFGSP2, elle serait potentiellement limitée par deux facteurs : le classement des vœux en LAS et en MMOPK. En effet, elle supposerait que les étudiants aient intégré la LAS correspondant à leur premier choix. Or, un étudiant aurait pu suivre une LAS Droit tout en ayant candidaté en premier vœux pour une LAS Chimie. De même, elle supposerait que « Pharmacie » serait potentiellement le premier vœu de l'étudiant en MMOPK.

Ainsi, il conviendrait d'analyser trois variables pour chaque étudiant intégrant une DFGSP2 : une première concernant la majeure suivie en LAS par l'étudiant, une deuxième concernant le rang du choix de cette LAS et une troisième concernant le rang de la filière « pharmacie » parmi les choix MMOPK de l'étudiant. Ces données étant collectables à deux moments différents du parcours (inscription Parcoursup et résultats de fin d'année), il est difficile d'imaginer une base de données consolidée sauf si ces dernières sont déjà collectées et consolidées dans le dossier numérique de chaque étudiant.

Cependant, la publication de ces données pourrait également entraîner un effet de gradation des LAS entre elles. Ceci pourrait avoir un impact significatif sur le taux de remplissage de certaines LAS mais également impacter la santé mentale des étudiants intégrant des LAS classées moins favorables au passage en MMOPK.

Recommandations :

- Lancer une campagne annuelle de recueil d'informations (en septembre), auprès des nouveaux étudiants de DFGSP2. Cette campagne, sous la forme d'un rapide questionnaire viserait à recueillir des données qualitatives sur les vœux LAS / MMOPK des étudiants et la LAS suivie (ce questionnaire pourrait également intégrer d'autres questions). Cette campagne pourrait être lancée par l'ANEPF en s'appuyant sur les associations étudiantes existantes au sein de chaque faculté de pharmacie.

5.2. Renforcement des expériences professionnalisantes

5.2.1. Renforcer la notoriété, le rôle et l'importance des associations étudiantes de pharmacie

Quelles que soient les études suivies, la vie associative joue un rôle très important au sein de la vie étudiante. Au-delà d'être un vecteur d'intégration des étudiants, cette dernière permet aux étudiants d'acquérir de nombreuses compétences nécessaires notamment à la vie d'entreprise.

Ainsi, la possibilité pour un étudiant d'intégrer une ou plusieurs associations étudiantes peut être un facteur différenciant dans son orientation. Les études de santé, réputées pour être difficiles et laissant peu de temps libre aux étudiants, ne sont pas reconnues comme celles offrant une vie associative riche. Pourtant, il existe un nombre important d'associations étudiantes au sein des différentes facultés de pharmacie du territoire. Si l'on se réfère uniquement au réseau d'associations partenaires de l'ANEPF, on ne dénombre pas moins de 65 associations [57]. Ces dernières sont classées en six catégories d'associations : représentatives (vert), réseau tutorat (orange), réseau solidarité (jaune), réseau industrie (bleu), réseau santé publique (rose) et réseau international (gris).

Tableau 13 - Tableau récapitulatif de l'ensemble des associations étudiantes de pharmacie du réseau ANEPF

Ville	Nom
Amiens	Association des Étudiants en Pharmacie d'Amiens
	Association des Étudiants en Pharmacie de la Filière Industrie (AEPFI)
	Association Solidaire et Humanitaire en Pharmacie d'Amiens
Angers	Association Corporative des Étudiants en Pharmacie d'Angers
	Tutorat PluriPASS Angers
Besançon	Association Amicale des Étudiants en Pharmacie de Besançon
	Association Bisontine des Étudiants en Industrie Pharmaceutique (ABEIP)
Besançon	Tutorat Besançon Santé
Bordeaux	Amicale Corporative des Étudiants en Pharmacie de Bordeaux
Brest	Tutorat Santé Brestois
Caen	Association Corporative des Étudiants en Pharmacie de Caen
	Association du Tutorat Santé de Caen
	Association en Pharmacie Industrielle de Caen (APICAEN)
	Kadji Association pour la Coopération et l'Aide au Développement (KASCAD)
	Projet étudiant local et international Caennais pour la santé et l'humanitaire (Pelicaen SH)
Clermont Ferrand	Association de l'Amicale des Étudiants en Médecine et Pharmacie de Clermont-Ferrand
	Association Tutorat PACES de Clermont-Ferrand
	Association des Étudiants en Pharmacie option Industrie de Clermont-Ferrand
Dijon	Association Bourguignonne des Étudiants en Pharmacie
	Association Dijonnaise pour l'Industrie Pharmaceutique (ADIP)
Grenoble	Association des Étudiants en Pharmacie de Grenoble
	Association Grenobloise des Étudiants en Pharmacie Industrielle (AGEPI)
Lille	Association Amicale des Étudiants en Pharmacie de Lille
Limoges	Amicale Corporative des Étudiants en Maïeutique, Médecine et Pharmacie de Limoges
	Amicale Corporative des Étudiants en Maïeutique, Médecine et Pharmacie de Limoges (ACE2MPL)
	Humanis Lim
Lyon	Association Amicale des Étudiants en Pharmacie de Lyon
	Pharma Lyon Humanitaire (PLH)

Marseille	Association des Étudiants en Pharmacie de Provence
	Association Liaison Entreprises Étudiants (ALEE)
	Tutorat Associatif Marseillais
Montpellier	Association Amicale des Étudiants en Pharmacie de Montpellier
	Association des tuteurs en Pharmacie de l'université de Montpellier
	Association Pharma Humanitaire
	La Fed'
	Pharmacie
Nancy	Association Amicale des Étudiants en Pharmacie de Nancy
	Association Humanitaire Nancéienne des Étudiants en Pharmacie (AHNEP)
	Association Lorraine des Étudiants en Pharmacie Industrielle (ALEPI)
	Tutorat Santé Lorraine
Nantes	Association Nantaise des Étudiants en Pharmacie
	Tutorat Santé Nantes
Paris Cité	Corporation des Étudiants en Pharmacie de Paris Cité
Paris Descartes	Association de Liaison Étudiants Entreprises (ALEE)
	Huma Pharma V
	Association SEPPV
Paris Saclay	Association pour la Promotion auprès de l'Industrie des Étudiants en Pharmacie (APIEP)
	IPEPS
	Phasol
Paris XI - Saclay	Association des Étudiants en Pharmacie de Paris Saclay
Poitiers	Association des Étudiant en Pharmacie de Poitiers
	InduPharm
Reims	Association des Étudiants en Pharmacie de Reims
Rennes	Association Amicale des Étudiants en Pharmacie de Rennes
	Cap Indus - Rennes
Rouen	Association des Étudiants en Pharmacie de Rouen
Strasbourg	Association Amicale des Étudiants en Pharmacie de Strasbourg dite H2S
	Humani'Care
	Le Comité des Étudiants en Pharmacie Industrielle (CEPhI)
Toulouse	Association des Étudiants en Pharmacie de Toulouse
	Association des Étudiants en Pharmacie de Toulouse (AEPT)
Tours	Association Corporative des Étudiants en Pharmacie de Tours
	Association InterPharma
	Lafi Bala
	Tutorat Santé Tours (TST)

Ainsi, l'ensemble des facultés de pharmacie propose au moins une association à ses étudiants et, pour la plupart, un panel d'associations différentes.

Cependant, ces associations du réseau ANEPF ne représentent pas l'intégralité des associations étudiantes de pharmacie en France. Si l'on prend l'exemple de la faculté de pharmacie de Strasbourg, trois associations étudiantes font partie du réseau ANEPF : l'Association H2S (représentative), l'Association Humani'Care (solidarité) et le CEPHI (industrie). Or, deux autres associations étudiantes existent au sein de la faculté :

- MED'Advice qui propose des prestations de services aux entreprises du domaine pharmaceutique sous format d'études réalisées par les étudiants de la faculté de pharmacie.
- Dionysos à Galien qui est un club d'œnologie proposant des dégustations, visites et séances informatives sur le vin.

La diversité d'associations étudiantes proposées au sein de chaque faculté est l'une des richesses des études de pharmacie. La filière pharmacie pourrait gagner en attractivité en communiquant davantage auprès des étudiants sur les activités associatives des facultés de pharmacie. Pour les facultés n'ayant que peu d'associations à l'heure actuelle, il apparaît nécessaire de renforcer leur offre en proposant aux étudiants de créer de nouvelles associations étudiantes.

Recommandation :

- Renforcer les actions de communication concernant les associations étudiantes de pharmacie
- Favoriser la création de nouvelles associations étudiantes au sein des facultés de pharmacie

5.2.2. Renforcer la diversité et la place des stages et expériences pratiques dans le cursus des étudiants de pharmacie

Au cours des études de pharmacie, les étudiants doivent réaliser un certain nombre de stages, principalement en officine, afin de valider leur année. En effet, au cours des 3 premières années de pharmacie (DFGSP2, DFGSP3 et DFASP1) les étudiants doivent réaliser 6 à 8 semaines de stage en officine.

Bien que ces stages soient nécessaires pour permettre aux étudiants de découvrir le monde officinal et mettre en application leurs connaissances, la question de la diversité de ces stages reste entière. Un étudiant de DFASP1 ayant choisi la filière industrie ou internat se devra de réaliser une à deux semaines de stage en milieu officinal bien qu'il se destine, initialement du moins, à une autre carrière. Ceci est en cohérence avec l'unicité du diplôme et la nécessité de l'apprentissage d'un socle commun de connaissances et compétences pour l'ensemble des futurs pharmaciens. Cependant, un étudiant

choisissant la filière industrie n'aura l'occasion de réaliser un stage au sein d'une entreprise du domaine pharmaceutique qu'au bout de sa cinquième ou même sixième année d'études.

Il apparaît ainsi important pour la filière pharmacie de renforcer la place des stages, autres qu'officinaux, au sein du cursus des étudiants. Le renforcement de l'attractivité des études de pharmacie passe par la promotion du contenu de ces dernières et par la promotion des débouchées professionnelles possibles. Or, les études de pharmacie pourraient paraître trop centrées sur le monde officinal, notamment lors du premier cycle, pour un néobachelier s'interrogeant sur son orientation. Et ainsi brouiller le message de diversité des métiers que souhaitent mettre en avant les acteurs du monde de la pharmacie.

Recommandation :

- Renforcer la place des stages hors officinaux au cours du cursus de pharmacie

5.3. Développement d'une stratégie de communication nationale

5.3.1. Ordre National des Pharmaciens

Dans le cadre du renforcement de la notoriété du métier de pharmacien et des études de pharmacie, l'Ordre National des Pharmaciens a lancé différentes actions de communication nationales au cours des derniers mois. Ces actions s'inscrivent dans une campagne globale de communication visant à faire connaître la diversité des métiers de la pharmacie [58]. Sous le slogan « Pharmacien, le moins connu des métiers connus », l'Ordre entend bien renforcer la visibilité des différents secteurs d'activité qui se cachent derrière ce métier : hôpital, biologie médicale, officine, recherche, industrie et distribution en gros.



Figure 19 - Slogan de la campagne de communication de l'Ordre National des Pharmaciens

L'objectif de cette campagne est de « susciter des vocations pour répondre aux besoins croissants des patients en matière d'accompagnement et de suivi à chaque étape du parcours de soin ». Ainsi, l'Ordre a décidé de lancer ces actions de communication à l'occasion de l'ouverture des inscriptions sur Parcoursup et prolongera ces dernières au cours de trois années. Afin de compléter ces actions, pour la

plupart virtuelles, des interventions sur le terrain auprès des publics ciblés (collégiens, lycéens, étudiants et leurs parents) sont prévues.

5.3.1.1. Les supports de communication

La campagne s'appuie sur une combinaison de supports physiques (affiche, brochure, dépliant, kakémono) et de supports numériques (site internet spécifique, campagne réseaux sociaux, compte Instagram dédié, vidéos des métiers de pharmacien). Les supports de communication sont déclinés en formats longs et formats courts selon les vecteurs de diffusion recherchés mais également selon les publics ciblés. En effet, des flyers spécifiques à destination des collégiens, lycéens et étudiants sont proposés.



Figure 20 - Supports de communication développés par l'Ordre National des Pharmaciens

Avoir des supports à destination des collégiens permet de sensibiliser les publics jeunes et leurs parents très en amont des études de pharmacie. L'objectif est de susciter un intérêt de ces derniers, notamment en vue de la réalisation de leur stage d'observation en classe de 3^{ème}. Il en est de même pour les communications à destination des lycéens qui visent notamment à accompagner les néobacheliers dans le choix des spécialités les plus appropriées pour intégrer la première année d'accès aux études de santé.

La réalisation de supports de communication variés et spécifiques est l'un des prérequis nécessaires à une campagne de communication réussie, mais n'est pas suffisant. La réussite d'une campagne se mesure par le taux d'impression ou d'engagement (ou conversion) des publics ciblés qui est lui-même dépendant de la capacité de cette campagne à atteindre ces publics ciblés dans un premier temps.

5.3.1.2. Les vecteurs de communication

Afin d'atteindre les différentes typologies de personnes ciblées, l'Ordre a développé une stratégie de communication reposant sur la diffusion des supports sur son site internet, sur une page Instagram, lors

de sa participation à différents évènements et actions sur le terrain (forums lycéens, étudiants, etc.). L'Ordre compte également sur la participation des pharmaciens comme relais de ces communications pour le succès de cette campagne, qu'ils deviennent ou continuent d'être des ambassadeurs de la formation.

« Nous avons imaginé une campagne accessible, virale, en un mot une campagne de proximité. Sa simplicité est sa force. Tous les pharmaciens, de toutes les disciplines, peuvent s'en saisir et ensemble, nous ferons du pharmacien, le plus connu de tous les métiers au service de la santé publique. Je vous invite donc à partager votre passion d'un si beau métier »

Carine Wolf-Thal - **Présidente du Conseil national de l'Ordre des pharmaciens**

Le compte Instagram :

La campagne Instagram s'appuie sur un compte déjà existant, le compte @les_pharmaciens [59], créé en novembre 2020. Ce compte cumulait 6.3k abonnés en juin 2024 contre 5.8k au début de cette nouvelle campagne en décembre 2023. Il a donc attiré environ 500 abonnés supplémentaires au cours des six derniers mois soit 8% du total d'abonnés. En moyenne, le compte publie 1 à 2 post par semaine et chaque post est vu par 4.5k personnes et cumule 72 « like » ce qui amène à un taux d'engagement de 1.15% uniquement.

Le site internet dédié :

Afin de soutenir cette campagne de communication, l'Ordre a décidé de s'appuyer sur un site internet dédié www.lesmetiersdelapharmacie.fr [60] qui présente un panel de métiers de la pharmacie à l'aide d'infographies et courtes vidéos de présentation par des professionnels du secteur présentant leur métier ou d'étudiants présentant leur stage. Le site propose également un test en douze questions afin d'orienter la personne qui le souhaite dans le métier de pharmacien qui lui correspondrait en fonction des résultats. La performance du site web a été évaluée à l'aide de l'outil « Semrush » [61] permettant d'analyser le trafic d'un site internet. Ce dernier fait état d'une estimation du nombre de visites sur le site internet de 1.500 en mai 2024 (dont 1.200 visiteurs uniques) contre plus de 23.000 lors du lancement de la campagne en janvier 2024. Bien qu'il s'agisse d'estimations du nombre de visites, l'évolution montre une utilisation plutôt faible du site internet avec une moyenne de 1.300 visiteurs par mois entre février et mai 2024.

Tableau 14 - Nombre de visites du site internet "lesmetiersdelapharmacie.fr" entre janvier et mai 2024

Nombre de visites	Janvier 2024	Février 2024	Mars 2024	Avril 2024	Mai 2024
	23k	0.7k	0.8k	2.4k	1.5k

D'après les données d'utilisation du site internet, en mai 2024, plus de 90% des utilisateurs accédaient au site par le biais d'un lien trouvé sur un autre site dont plus de 70% depuis le site de l'Ordre National des Pharmaciens (<https://www.ordre.pharmacien.fr/>).

Les actions portées par les pharmaciens ou étudiants :

En plus des outils digitaux, l'Ordre, par l'intermédiaire de sa Présidente ou d'intervenants, rend visible cette campagne au travers d'intervention au sein des facultés de pharmacie du territoire à l'instar de la participation de Carine Wolf-Thal au 8ème Forum des Carrières Pharmaceutiques de Bordeaux. Ces interventions ne permettent pas de cibler les lycéens mais permettent de sensibiliser les actuels étudiants de pharmacie pour qu'ils se saisissent de cette campagne.

Recommandation :

- Suivre le nombre de téléchargements des différents kits et supports de communication

5.3.1.3. La campagne 2024

A l'occasion de la journée mondiale des pharmaciens (25 septembre), l'Ordre a décidé de lancer sa deuxième année de campagne visant à la sensibilisation des publics aux métiers de la pharmacie. Pour ce faire, l'Ordre s'est à nouveau appuyé sur une vidéo mettant en scène un jeune étudiant en pharmacie réfléchissant aux multiples carrières s'offrant à lui et démontrant au grand public la vaste diversité de métiers auxquels forment les études de pharmacie [62].



Figure 21 - Extrait de la vidéo de campagne des métiers de la pharmacie "Paul, devenu étudiant en pharmacie" (Ordre national des pharmaciens, 25/09/2024)

Au-delà de cette nouvelle vidéo, l'Ordre va continuer ses actions menées durant l'année 2023 et les compléter par d'autres actions innovantes à l'instar du jeu concours « Bouge ta pharma ». Cette action

lancée par l'Ordre national des pharmaciens et pilotée par l'Association nationale des étudiants en pharmacie de France (ANEPF) a pour objectif de renforcer la notoriété de la filière pharmacie et de susciter de nouvelles vocations. Ce jeu consiste à pousser les étudiants et professionnels du secteur de la pharmacie à développer des actions de communication et de promotion des études de pharmacie dans leur ville pour cumuler des points [63]. Les défis rapportent un nombre de points définis et peuvent être réalisés un nombre limité de fois.

Cette campagne, plutôt à destination des étudiants, peut permettre de fortement renforcer la notoriété de la filière. En effet, certains défis consistent en la réalisation de vidéos d'explication du métier ou des études de pharmacie ou encore d'affichage de support de communication destinés à promouvoir les études de pharmacie.

5.3.2. Association Nationale des Étudiants en Pharmacie de France

De nombreux acteurs de l'écosystème de la pharmacie s'engagent au quotidien dans des actions de promotion et communication locales. A l'instar de l'ANEPF qui, en l'honneur de la Journée Mondiale de la Pharmacie a lancé la première édition de la semaine des métiers de la pharmacie du 25 au 29 septembre 2023 [64].

A cet effet, avec ses partenaires, l'ANEPF a mis au point une campagne de communication visant à inviter le grand public à se rendre dans les officines partenaires afin de se renseigner pour découvrir les différents métiers de pharmacien. Cette action s'appuie principalement sur les officines car au contact direct des populations avec plus de 4 millions de personnes franchissant le seuil des pharmacies quotidiennement. Ainsi, les pharmaciens sont invités à ouvrir les portes de leur pharmacie et de consacrer un temps d'échange aux personnes intéressées à en savoir davantage sur les études de pharmacie.

Pour se faire, l'ANEPF a mis à disposition des pharmaciens un « Kit – Journées Portes Ouvertes » contenant :

- Une affiche imprimable pour un affichage sur les vitrines des officines
- Une fiche technique décrivant l'accès aux études de pharmacie et les études elles-mêmes
- Une brève description vulgarisée des métiers de pharmacien permettant aux pharmaciens de présenter brièvement les débouchées possibles des études
- Des liens vers des fiches métiers plus détaillées conçues par l'ANEPF, le LEEM et l'Ordre national des pharmaciens



Figure 22 - Affiche imprimable pour un affichage sur les vitrines des officines (ANEPP, 2023)

Cette action de communication a été relayée par de nombreux acteurs de l'écosystème dont l'Ordre [65], le Leem [64], l'USPO [66] mais également des journaux tels que Pharma365 [67], le Moniteur des Pharmacies [68], Studyrarna [69], Le Quotidien du Pharmacien [70], Le Pharmacien de France [71] et d'autres.

Cette campagne de communication n'a pas été accompagnée d'un bilan d'évaluation, ou du moins ce dernier n'a pas été publié par les parties prenantes. Il est ainsi difficile d'évaluer l'ampleur de cette action. Il serait intéressant de connaître le nombre de pharmaciens ayant participé et le nombre de personnes ayant participé à ces journées portes ouvertes.

Recommandations :

- Suivre le nombre de téléchargements des différents kits et supports de communication
- Développer un questionnaire administré par les pharmaciens afin de suivre le nombre de personnes intéressé par l'action

5.3.3. Les entreprises du médicaments - Leem

Une année précédant l'action lancée par l'ANEPP, le Leem avait lancé sa première édition de la « Semaine des métiers de l'industrie pharmaceutique » [72]. En 2023, la deuxième édition s'est tenue du 2 au 6 octobre 2023, en partenariat avec France Travail (anciennement Pôle Emploi) et HandiEM. L'objectif de cette campagne était de permettre à l'ensemble de la population de découvrir les métiers de l'industrie pharmaceutique au travers de différents forums métiers, immersions ou encore rencontres sur l'ensemble du territoire.



Figure 23 - Cartographie des différents événements de la "Semaine des métiers de l'industrie pharmaceutique" (Leem, 2023)

Cette semaine a été dynamisée par près de 75 événements physiques répartis sur l'ensemble du territoire et 11 webinaires organisés tout au long de la semaine. Alors que les webinaires étaient surtout orientés vers la présentation des métiers de la pharmacie et leurs possibilités de recrutements, les événements étaient plus diversifiés avec notamment des visites d'entreprises, des jobdating, des afterworks, des rencontres avec les lycéens.

Malgré tout, et tout comme les autres actions de communication précédemment présentées, aucun indicateur de suivi ou bilan n'a été produit ou du moins publié par le Leem à titre d'évaluation de l'action. Cependant, s'agissant de la deuxième édition, et au regard du nombre d'événements spécifiques et divers organisés en parallèle, cette semaine participe au renforcement de la visibilité des études et des métiers de la pharmacie.

A la suite à la réussite des deux premières éditions, le Leem a décidé de réitérer cette action de sensibilisation aux métiers de l'industrie pharmaceutique avec une troisième édition du 7 au 12 octobre 2024, avec les mêmes partenaires.

5.3.4. Autres actions de communication

Dans le cadre du renforcement de la notoriété du métier de pharmacien, d'autres actions de communication ou partenariats ont été lancés. C'est notamment le cas d'un partenariat lancé avec le média en ligne « Elan » durant l'été 2024 [73].



Figure 24 - Extrait d'une vidéo de présentation du métier de pharmacien d'officine (Elan media, 17 juillet 2024)

Cette action de communication consistait en une courte vidéo de 2min30 présentant la journée d'un jeune pharmacien. Cette dernière a été publiée sur le compte Instagram du média cumulant plus de 550k followers mais également sur le compte « hugodecrypte » cumulant plus de 4 millions de followers. L'importante communauté de personnes suivant ces deux pages Instagram fait de cette campagne un vecteur de communication conséquent, notamment en raison du profil « jeune » des followers. En effet, près de 75% de la communauté d'HugoDécrypte a entre 15 et 34 ans, faisant de cet « influenceur » une cible de choix pour une campagne visant les futurs étudiants.

Le choix d'une publication de cette vidéo en juillet a pu être à l'avantage de la filière pharmacie pour les futurs étudiants qui étaient déjà inscrits en première année de PASS, LAS ou assimilées qui ne connaissaient pas le métier ou hésitaient à poursuivre dans cette filière. Cependant, elle est advenue après la clôture de la phase principale des vœux Parcoursup (12 juillet 2024) et n'a ainsi pas permis d'attirer d'autres étudiants possiblement indécis dans leur choix d'orientation.

En définitive, des telles actions de communication devraient être renforcées et lancées à plusieurs reprises dans l'année. Elles devraient également concerner un plus large panel de métiers de pharmacien et démontrer tous les débouchés possibles des études de pharmacie.

Recommandation :

- Renforcement des actions de communication sur les réseaux sociaux par le biais de partenariats à l'instar du partenariat avec « Elan média » tout en s'assurant d'une correcte exhaustivité des métiers de pharmacien présentés

5.4. Renforcement de la lisibilité des parcours « pharmacie » sur Parcoursup

L'un des points bloquants lors de l'orientation dans des études de santé, et plus spécifiquement de pharmacie dans ce cas précis, réside dans l'accessibilité à l'information de manière simplifiée et compréhensible.

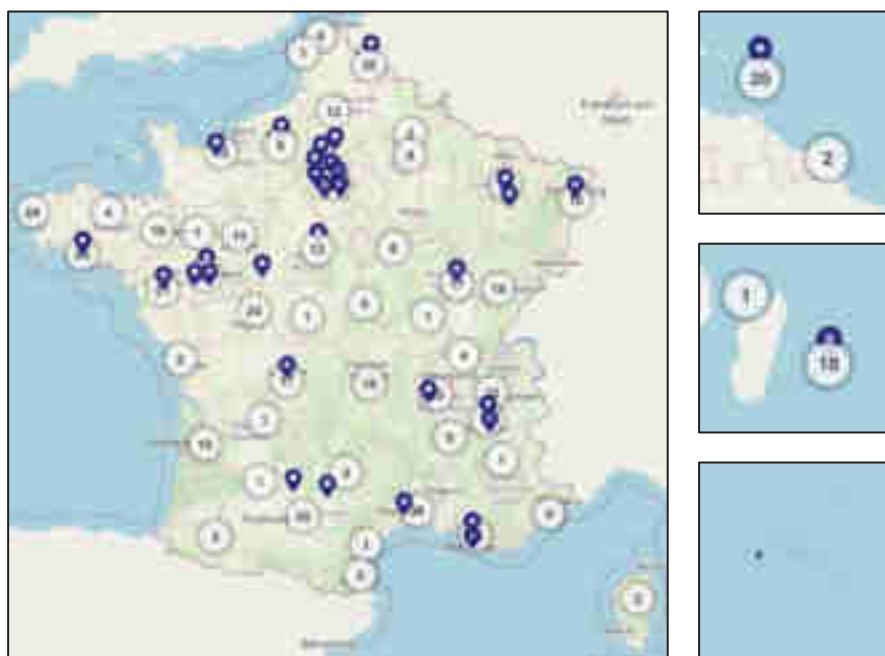


Figure 25 - Cartographie des formations proposées en pharmacie (filtres : "pharmacie" et "licence")

Aujourd'hui, Parcoursup référence, de façon précise et exhaustive, l'ensemble des formations accessibles et mises à dispositions des futurs étudiants. Cette exhaustivité, bien que nécessaire, brouille la lisibilité des différentes filières santé. En effet, un néobachelier souhaitant s'orienter vers des études de pharmacie, se verra proposer 726 formations (719 licences et 6 licences sélectives) à l'échelle nationale et 786 avec l'ensemble des territoires ultramarins français (hors Nouvelle-Calédonie qui est passée au système PASS/LAS en 2024) en mentionnant « pharmacie » dans la barre de recherche avec le filtre « licence » [74]. Bien qu'un étudiant souhaitant intégrer des études de pharmacie, recherche, le plus souvent, une licence (ou assimilée) dans une à deux villes, le choix des possibles reste également conséquent à l'échelle des 31 Académies.

Au-delà de la précédente recommandation de diminution du nombre de PASS / LAS, il serait important de travailler sur l'affichage des voies d'entrée aux études de santé sur Parcoursup. L'objectif serait de simplifier la lecture des voies d'entrée en première année d'études de santé pour les futurs étudiants. Dans le cadre des recommandations réalisées par les fédérations sur la création d'une Licence Santé [75], il est proposé une visualisation de l'affichage Parcoursup de cette nouvelle voie d'entrée. Cet

affichage pourrait également être utilisé pour les voies actuelles d'entrée PASS / LASS comme présenté dans le schéma des fédérations et adaptés ici :



Figure 26 - Représentation d'une recherche simplifiée pour un parcours Licence Accès Santé (LAS)

Recommandation :

- Sur Parcoursup, proposer un premier filtre PASS et/ou LAS par Académie ou Université regroupant l'ensemble des options de majeures et/ou mineures afin de faciliter la lisibilité des voies d'entrée, notamment en pharmacie. Le futur étudiant pourrait ainsi visualiser les deux voies principales d'accès et les possibilités de majeures / mineures avant de décider de sélectionner une ou plusieurs options de parcours.

5.5. Renforcement d'actions de promotion locales par des étudiants en pharmacie

A l'instar du Service Sanitaire des Étudiants en Santé (SESS) lancé en 2018 et visant à initier les étudiants à la prévention et la promotion en santé, les facultés de pharmacie pourraient déployer des enseignements visant à la promotion de la filière.

Ces actions de promotions pourraient être portées par des étudiants de DFGSP3 qui n'auraient, par définition, pas encore choisi leur orientation vers les différentes filières de la pharmacie. Au-delà de permettre de mener des actions de présentation et de promotion des études et métiers de pharmacien, cela pourrait permettre à ces étudiants, possiblement, encore dans l'indécision, de s'informer davantage sur les différentes filières.

Le public ciblé pourrait être les collèges et lycées situés dans la région des différentes facultés de pharmacie. Cependant, au regard du nombre très important de collèges et lycées sur le territoire et le

nombre restreint d'étudiants en DFGSP3, il ne serait pas concevable d'imaginer pouvoir intervenir dans les deux typologies d'établissements. Il est donc nécessaire de se concentrer sur une seule typologie de public. Les lycéens étant les plus concernés par l'orientation vers la poursuite de leur cursus postbac, et potentiellement vers des études supérieures, semblent être une cible privilégiée pour le développement d'une telle Unité d'Enseignement (UE).

A titre d'exemple, l'académie de Strasbourg comptabilisait 269 établissements à la rentrée 2023 (217 publics et 52 sous contrat). Parmi ces établissements, on dénombre notamment 172 collèges (64% des établissements) et 46 lycées généraux et technologiques (17%) dont 25 publics et 21 privés sous contrat [76]. Si l'on se concentre uniquement sur les lycées généraux et technologiques, il serait nécessaire d'avoir au moins 46 groupes d'étudiants pour intervenir auprès des lycéens contre près de 172 groupes pour les collèges. Or, une promotion de DFGSP3 à Strasbourg comptabilise près de 130 étudiants. Avec la formation de groupes de 3 étudiants, il serait potentiellement possible pour les étudiants d'intervenir dans 43 lycées, en favorisant leurs lycées d'origines, soit 93% des lycées généraux et technologiques d'Alsace. Il ne serait en revanche pas possible pour les étudiants de pharmacie de couvrir un si large périmètre en intervenant auprès des collèges.



Figure 27 - Cartographie des lycées généraux et technologiques de l'académie de Strasbourg (2023)

La création d'une telle UE permettrait également aux étudiants de pharmacie d'acquérir de nombreuses compétences complémentaires à leurs compétences scientifiques telles que la communication, la gestion de projet ou encore la capacité d'animation. A ce titre, une proposition d'UE a été détaillée ci-dessous. Elle vise à donner un premier cadre à ce que pourrait être une UE de promotion des études de pharmacie.

Tableau 15 - Proposition de création d'une UE pour la promotion du métier de pharmacien dans les lycées

Titre	UE : Promotion des études et du métier de pharmacien dans les établissements secondaires
Objectifs	• Permettre aux étudiants de DFGSP3 de développer des compétences en communication • Sensibiliser les élèves de collège et lycée aux sciences pharmaceutiques et au métier de pharmacien • Créer un lien direct entre les étudiants en pharmacie et le monde de l'éducation secondaire pour favoriser une meilleure orientation des élèves vers la filière pharmacie
Contenu pédagogique	Introduction au métier de pharmacien (2h) • Découverte des différentes filières et différents métiers de pharmacien : officine, industrie, recherche, hôpital • Lien entre les matières scientifiques enseignées au collège/lycée (SVT, chimie, physique) et les compétences requises en pharmacie • Sensibilisation à l'importance des sciences pharmaceutiques dans la santé publique Techniques de communication et animation d'ateliers (3h) • Découverte des techniques de communication et de simplification des concepts pour un public adolescent • Introduction aux bases de la pédagogie pour animer des interventions dans les lycées : techniques d'animation de débats ou discussions autour de sujets liés à la santé • Conception d'ateliers ou de jeux éducatifs sur des thématiques liées à la pharmacie Conception d'un projet d'intervention dans un établissement secondaire (20h) Les étudiants, par groupe, conçoivent un projet d'intervention destiné à une classe de lycée (choix du niveau, adaptation du contenu au programme scolaire, objectifs pédagogiques). Chaque projet comprendra : • Un support de présentation (diaporama ou autre) • Une activité pratique ou un jeu pédagogique • Un guide pour les enseignants pour prolonger l'activité en classe Mise en situation pratique : intervention dans l'établissement (10h) Les étudiants, en groupe, interviennent dans un lycée pour présenter leur projet aux élèves. L'intervention sera évaluée sur : • La pertinence du contenu • La capacité de vulgarisation et de communication avec les élèves • L'interaction avec le public (capacité à répondre aux questions, à susciter l'intérêt) • La qualité du guide transmis aux enseignants

Compétences	• Compréhension approfondie du rôle du pharmacien dans différents contextes et capacité à vulgariser ces concepts pour un public jeune • Maîtrise de la communication scientifique dans un cadre pédagogique • Capacité à animer des ateliers interactifs et à susciter l'intérêt des élèves pour les sciences pharmaceutiques • Savoir construire un projet d'intervention en fonction d'un public spécifique, en adaptant les connaissances pharmaceutiques aux attentes pédagogiques du secondaire • Capacité à mener une intervention en milieu scolaire
Partenariats	Partenariats avec des établissements secondaires : • Les universités de pharmacie s'associent avec des lycées pour organiser des journées dédiées à la promotion des études scientifiques et du métier de pharmacien. • Les interventions se feront en accord avec les professeurs de SVT, de chimie ou les professeurs principaux dans le cadre de l'orientation des élèves.

Afin de s'assurer du bon niveau d'engagement des étudiants, et face au fort absentéisme, il convient d'organiser cette UE autour de Travaux Dirigés (TD) obligatoires.

L'objectif de cette UE est de former les étudiants de DFGSP3 à intervenir dans les collèges et lycées afin de présenter les études de pharmacie et la diversité des métiers du pharmacien. Cette UE offrirait non seulement une expérience pratique enrichissante pour les étudiants en pharmacie, mais participerait aussi fortement à la promotion active de cette filière auprès des jeunes, tout en renforçant leur intérêt pour les matières scientifiques.

Recommandation :

- Développer une Unité d'Enseignement dédiée à l'intervention d'étudiants de pharmacie au sein d'établissements secondaires afin de promouvoir les études et du métier de pharmacien auprès des lycéens

6. Synthèse des principales recommandations

Au travers de ce mémoire, différentes recommandations ont été élaborées, toutes visant à renforcer l'attractivité des études de pharmacie. Certaines se traduisent par des recommandations opérationnelles de suivi et de pilotage d'actions déjà menées, et d'autres se traduisent par des propositions d'évolution ou d'ajustements d'actions engagées ou non.

Recommandations sur les voies d'accès :

- Standardiser à l'échelle nationale un nombre défini et restreint de majeures et mineures possibles afin d'intégrer les deuxièmes années d'études de santé, sans pour autant limiter la répartition géographique de ces formations (une LAS peut avoir plusieurs sites géographiques distincts).
- Lancer une campagne annuelle de recueil d'informations (en septembre), auprès des nouveaux étudiants de DFGSP2. Cette campagne, sous la forme d'un rapide questionnaire viserait à recueillir des données qualitatives sur les vœux LAS / MMOPK des étudiants et la LAS suivie (ce questionnaire pourrait également intégrer d'autres questions). Cette campagne pourrait être lancée par l'ANEPF en s'appuyant sur les associations étudiantes existantes au sein de chaque faculté de pharmacie.
- Conduire une analyse des filières et disciplines de LAS les plus choisies par les étudiants de pharmacie pour évaluer un potentiel besoin de renforcer les places de LAS.
- Sur Parcoursup, proposer un premier filtre PASS et/ou LAS par Académie ou Université regroupant l'ensemble des options de majeures et/ou mineures afin de faciliter la lisibilité des voies d'entrée, notamment en pharmacie. Le futur étudiant pourrait ainsi visualiser les deux voies principales d'accès et les possibilités de majeures / mineures avant de décider de sélectionner une ou plusieurs options de parcours.

Recommandations sur le contenu des études de pharmacie :

- Favoriser la création de nouvelles associations étudiantes au sein des facultés de pharmacie.
- Développer une Unité d'Enseignement dédiée à l'intervention d'étudiants de pharmacie au sein d'établissements secondaires afin de promouvoir les études et du métier de pharmacien auprès des lycéens.
- Renforcer la place des stages hors officinaux au cours du cursus de pharmacie.

Recommandations sur la communication :

- Renforcer les actions de communication concernant les associations étudiantes de pharmacie.

- Renforcement des actions de communication sur les réseaux sociaux par le biais de partenariats à l'instar du partenariat avec « Elan média » tout en s'assurant d'une correcte exhaustivité des métiers de pharmacien présentés.
- Suivre le nombre de téléchargements des différents kits et supports de communication.

7. Conclusion

Ce mémoire a permis d'établir un état des lieux des études de pharmacie en France, et en particulier à Strasbourg, en mettant en lumière les évolutions majeures de ces dernières décennies ainsi que les défis auxquels la filière est confrontée. Depuis l'instauration du *numerus clausus* jusqu'à sa suppression, en passant par les réformes successives avec la mise en place du PASS et de la LAS, le système de formation des pharmaciens a fait l'objet de transformations profondes. Ces évolutions visent à mieux répondre aux besoins de santé publique tout en adaptant l'offre de formation aux attentes des nouvelles générations d'étudiants.

L'analyse des taux d'inscription et des capacités d'accueil a révélé des disparités entre les différentes facultés de pharmacie, renforçant l'idée qu'un ajustement des voies d'accès et des capacités est nécessaire pour garantir un équilibre entre la demande et l'offre de formation. Les initiatives visant à renforcer l'attractivité des études de pharmacie, qu'elles soient nationales ou locales, commencent à porter leurs fruits, mais des efforts supplémentaires restent à entreprendre pour attirer davantage d'étudiants vers cette filière essentielle.

Les perspectives de carrière en pharmacie, qu'elles soient en officine, à l'hôpital, dans l'industrie ou la recherche, continuent d'être variées et prometteuses. Cependant, la visibilité de ces opportunités, notamment auprès des futurs étudiants, doit être renforcée pour susciter un intérêt plus marqué. Le contenu des programmes de formation, bien qu'ayant évolué, pourrait également bénéficier d'un réajustement, avec une place plus importante accordée à la professionnalisation des étudiants.

Ainsi, les recommandations formulées dans ce mémoire visent à adapter les études de pharmacie aux défis actuels et futurs. Cela inclut notamment une révision des voies d'accès, un renforcement des expériences professionnalisantes au sein du cursus, ainsi qu'une stratégie de communication plus cohérente et plus visible.

En conclusion, les études de pharmacie, tout en s'adaptant aux nouvelles réalités de la formation et des besoins de santé, doivent aussi répondre aux aspirations des jeunes générations. Il est donc impératif que les acteurs institutionnels, les facultés et les professionnels du secteur travaillent ensemble pour garantir une formation moderne, attrayante, et pleinement en phase avec les enjeux de demain. Ce mémoire souhaite contribuer à cette réflexion globale et à l'amélioration continue de l'attractivité et de la qualité des études de pharmacie en France.

8. Bibliographie

- [1] « L'Ordre et son histoire », CNOP. Consulté le: 10 novembre 2024. [En ligne]. Disponible sur: <https://www.ordre.pharmacien.fr/l-ordre/l-histoire/l-ordre-et-son-histoire>
- [2] C. Warolin, « La création de l'École de pharmacie de Paris en 1803 », *Rev. Hist. Pharm.*, vol. 91, n° 339, p. 453-474, 2003, doi: 10.3406/pharm.2003.6301.
- [3] « LE CURSUS - Anepf ». Consulté le: 10 novembre 2024. [En ligne]. Disponible sur: <https://anepf.org/le-cursus/>
- [4] « Loi n°68-978 du 12 novembre 1968 d'orientation de l'enseignement supérieur ».
- [5] L. Monde, « Le Syndicat autonome des enseignants en médecine réclame une sélection sévère à l'entrée des facultés. La création d'un secrétariat d'Etat aux C.H.U. et d'universités des sciences médicales ». 11 juillet 1969. [En ligne]. Disponible sur: https://www.lemonde.fr/archives/article/1969/07/11/le-syndicat-autonome-des-enseignants-en-medecine-reclame-bull-une-selection-severe-a-l-entree-des-facultes-bull-la-creation-d-un-secretaire-d-etat-aux-c-h-u-et-d-universites-des-s_3058626_1819218.html
- [6] Loi n°71-557 du 12 juillet 1971 ART. 1 A 7 : 1971.
- [7] « LA SÉLECTION EST INSTAURÉE EN PHARMACIE À LA FIN DE LA PREMIÈRE ANNÉE D'ÉTUDES », 10 janvier 1979. Consulté le: 10 novembre 2024. [En ligne]. Disponible sur: https://www.lemonde.fr/archives/article/1979/01/10/la-selection-est-instauree-en-pharmacie-a-la-fin-de-la-premiere-annee-d-etudes_2786475_1819218.html
- [8] « Loi n°79-4 du 2 janvier 1979 portant réforme de la loi n° 68-973 du 12 novembre 1968 d'orientation de l'enseignement supérieur et relative aux études en pharmacie et au statut des personnels enseignants des unités d'enseignement et de recherche pharmaceutiques. - Légifrance ». Consulté le: 10 novembre 2024. [En ligne]. Disponible sur: <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000880020/>
- [9] « Arrêté du 22 août 1980 NOMBRE DES ETUDIANTS DE 1ERE ANNEE DE PHARMACIE ADMIS A POURSUIVRE LEURS ETUDES PHARMACEUTIQUES AU-DELA DE LA 1ERE ANNEE A LA SUITE DES EPREUVES TERMINALES DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE 1980-1981 - Légifrance ». Consulté le: 10 novembre 2024. [En ligne]. Disponible sur: <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000657292>
- [10] L. Collet, « Numerus clausus et accès aux études de médecine : bases juridiques », *Trib. Santé*, vol. 59, n° 1, p. 47-61, août 2019, doi: 10.3917/seve1.059.0047.
- [11] LOI n° 2009-833 du 7 juillet 2009 portant création d'une première année commune aux études de santé et facilitant la réorientation des étudiants (1). 2009.
- [12] S. Le Boulter et P. Lenesley, Éd., *Études de santé : Le temps des réformes*. in Hors Collection. Tours: Presses universitaires François-Rabelais, 2021. Consulté le: 10 novembre 2024. [En ligne]. Disponible sur: <https://books.openedition.org/pufr/32650>
- [13] « PACES : le classement 2017 des facs de médecine - L'Etudiant ». Consulté le: 10 novembre 2024. [En ligne]. Disponible sur: <https://www.letudiant.fr/etudes/medecine-sante/le-classement-2017-des-facs-de-medecine.html>
- [14] L. rédaction, « Alternatives à la PACES : les nouveaux dispositifs ». Consulté le: 10 novembre 2024. [En ligne]. Disponible sur: https://diplomeo.com/actualite-alternative_paces
- [15] « Le Parcours Angevin des Sciences de la Santé (PluriPASS) », IPSEM Angers-Le Mans. Consulté le: 10 novembre 2024. [En ligne]. Disponible sur: <https://ipsem.fr/etudes-de-sante/pass>
- [16] « Annexe_5_Bilan_experimentations_PACES_1050562.pdf ». Consulté le: 10 novembre 2024. [En ligne]. Disponible sur: https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/content_migration/document/Annexe_5_Bilan_experimentations_

- [17] M. Santé, « Créer un collectif de soins au service des patients ».
- [18] F. E. F. Etudiant, « Numerus apertus : définition, fonctionnement et date de sortie ». Consulté le: 10 novembre 2024. [En ligne]. Disponible sur: <https://etudiant.lefigaro.fr/vos-etudes/etudes-superieures/32214-numerus-apertus-definition-fonctionnement-et-date-de-sortie/>
- [19] « PASS – Parcours d’Accès Spécifique Santé | Faculté de Santé ». Consulté le: 10 novembre 2024. [En ligne]. Disponible sur: <https://u-paris.fr/sante/pass-parcours-dacces-specifique-sante/>
- [20] « PASS - UFR3S ». Consulté le: 10 novembre 2024. [En ligne]. Disponible sur: <https://ufr3s.univ-lille.fr/formation-initiale/pass>
- [21] Parcoursup, « Comment accéder aux études de santé ? » 18 décembre 2023. [En ligne]. Disponible sur: <https://www.parcoursup.gouv.fr/trouver-une-formation/zoom-sur-des-formations-en-sante-pass-las-et-ifs-i/comment-acceder-aux-etudes#fr-s-accordion-409>.
- [22] « Accès aux études de santé (Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie) à l’Université de Strasbourg - Accès aux études de santé (Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie) à l’Université de Strasbourg - Réforme de la PACES ». Consulté le: 10 novembre 2024. [En ligne]. Disponible sur: <https://acces-etudes-sante.unistra.fr/>
- [23] « Accès aux études de santé - Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé - Université de Strasbourg ». Consulté le: 10 novembre 2024. [En ligne]. Disponible sur: <https://med.unistra.fr/formations/acces-aux-etudes-de-sante>
- [24] « Parcoursup : propositions d’admission dans l’enseignement supérieur des élèves de terminale diplômés du baccalauréat général selon leurs enseignements de spécialité - data.gouv.fr ». Consulté le: 10 novembre 2024. [En ligne]. Disponible sur: <https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/parcoursup-propositions-dadmission-dans-lenseignement-superieur-des-eleves-de-terminale-diplomes-du-baccalaureat-general-selon-leurs-enseignements-de-specialite/>
- [25] « La démographie des pharmaciens à l’horizon 2030 - Un exercice de projection au niveau national », 2005.
- [26] M. de la santé et de l’accès aux soins et M. de la santé et de l’accès aux soins, « Numérus Clausus 2020 », Ministère de la santé et de l’accès aux soins. Consulté le: 10 novembre 2024. [En ligne]. Disponible sur: <https://sante.gouv.fr/archives/archives-presse/archives-communiques-de-presse/article/numerus-clausus-2020-429464>
- [27] « Évolution de la population – Bilan démographique 2023 | Insee ». Consulté le: 10 novembre 2024. [En ligne]. Disponible sur: <https://www.insee.fr/fr/statistiques/7746154?sommaire=7746197>
- [28] « Numerus clausus PACES 2019 ». Consulté le: 10 novembre 2024. [En ligne]. Disponible sur: <https://web.archive.org/web/20230127192654/http://paces.remede.org/paces/numerus-clausus.html>
- [29] « Article 3 - Arrêté du 13 septembre 2021 définissant les objectifs nationaux pluriannuels de professionnels de santé à former pour la période 2021-2025 - Légifrance ». Consulté le: 10 novembre 2024. [En ligne]. Disponible sur: https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/article_jo/JORFARTI000044053580
- [30] U. de Strasbourg, Point 4.10.6 - Objectifs pluriannuels et capacités d’accueil MMOP. Strasbourg: s.n, 2022.
- [31] —., Point 4.10.15 Capacités d’accueil MMOP 2024-2025. Strasbourg: s.n, 2023.
- [32] U. P. Cité, « Capacités d’accueil en filière pour la rentrée 2024/2025. Université Paris Cité ». 2023. [En ligne]. Disponible sur: <https://u-paris.fr/sante/l-as-licence-acces-sante/>.
- [33] O.N.P.C., « Syndicats de pharmaciens d’officine, FNSIP-BM et l’ANEFP. Communiqué de presse : Places vacantes en études de pharmacie : la profession reste vigilante. Ordre National des Pharmaciens ». 21 septembre 2023. [En ligne]. Disponible sur: <https://www.ordre.pharmacien.fr/>.

- [34] « Le point sur les études de pharmacie aujourd'hui : REES, DFG et DFA, 3e cycle et le projet de sa réforme ».
- [35] « Parcoursup 2023 : 917 000 candidats ont confirmé au moins un vœu », enseignementsup-recherche.gouv.fr. Consulté le: 10 novembre 2024. [En ligne]. Disponible sur: <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/parcoursup-2023-917-000-candidats-ont-confirme-au-moins-un-voeu-90851>
- [36] « 15 ans d'évolution : le casse-tête des nouvelles missions du pharmacien | Santé Académie ». Consulté le: 10 novembre 2024. [En ligne]. Disponible sur: <https://www.santeacademie.com/media/article/offi-labyrinthe-missions>
- [37] C. S. Publique, Article L5125-1-1 A, Section 1 : Missions et activités des officines (Articles L5125-1 à L5125-2. NOR.
- [38] Décret n° 2019-357 du 23 avril 2019 relatif à la vaccination par les pharmaciens d'officine. 2019.
- [39] « Décret n° 2023-736 du 8 août 2023 relatif aux compétences vaccinales des infirmiers, des pharmaciens d'officine, des infirmiers et des pharmaciens exerçant au sein des pharmacies à usage intérieur, des professionnels de santé exerçant au sein des laboratoires de biologie médicale et des étudiants en troisième cycle des études pharmaceutiques - Légifrance ». Consulté le: 28 avril 2024. [En ligne]. Disponible sur: <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000047948973>
- [40] « Les principales mesures de la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2024 ». Consulté le: 10 novembre 2024. [En ligne]. Disponible sur: <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A16809>
- [41] « Brochure “Les pharmaciens dans les entreprises du médicament” ». Consulté le: 10 novembre 2024. [En ligne]. Disponible sur: <https://www.leem.org/publication/brochure-les-pharmaciens-dans-les-entreprises-du-medicament>
- [42] « Les autres métiers », CNOP. Consulté le: 10 novembre 2024. [En ligne]. Disponible sur: <https://www.lesmetiersdelapharmacie.fr/les-autres-metiers/>
- [43] « La biologie médicale », CNOP. Consulté le: 10 novembre 2024. [En ligne]. Disponible sur: <https://www.lesmetiersdelapharmacie.fr/la-biologie-medicale/>
- [44] « Diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques - Faculté de pharmacie - Université de Strasbourg ». Consulté le: 10 novembre 2024. [En ligne]. Disponible sur: <https://pharmacie.unistra.fr/formation/diplome-de-formation-generale-en-sciences-pharmaceutiques>
- [45] « Diplôme de formation approfondie en sciences pharmaceutiques - Parcours : Diplôme de formation approfondie en sciences pharmaceutiques (DFASP) - Faculté de pharmacie - Université de Strasbourg ». Consulté le: 10 novembre 2024. [En ligne]. Disponible sur: <https://pharmacie.unistra.fr/formation/diplome-de-formation-approfondie-en-sciences-pharmaceutiques/parcours-diplome-de-formation-approfondie-en-sciences-pharmaceutiques-dfasp-PR510-10142?tab=cours>
- [46] « Diplôme d'État de Docteur en pharmacie - Faculté de pharmacie - Université de Strasbourg ». Consulté le: 10 novembre 2024. [En ligne]. Disponible sur: <https://pharmacie.unistra.fr/formation/6eme-annee-de-pharmacie>
- [47] « Académie Nationale de Pharmacie - Accueil ». Consulté le: 1 mai 2024. [En ligne]. Disponible sur: https://www.acadpharm.org/seances/page.php?rb1=30&id_doc=7077
- [48] « Rapport REES 2024.pdf », Google Docs. Consulté le: 10 novembre 2024. [En ligne]. Disponible sur: https://drive.google.com/file/d/1NvlwawSUZdQ5x_PYrEwZ6Q-7rg3W4iuw/view?usp=sharing&usp=embed_facebook
- [49] « Explorer les données de Parcoursup 2023 — Plateforme open data (données ouvertes) ». Consulté le: 10 novembre 2024. [En ligne]. Disponible sur: <https://data.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pages/parcoursupdata/?disjunctive.fili>

- [50] « FAGE REES 2024 ». Consulté le: 10 novembre 2024. [En ligne]. Disponible sur: <https://www.fage.org/news/actualites-fage-federations/2024-02-29,rees-2024.htm>
- [51] « Repères sur la santé des étudiants », OVE : Observatoire de la vie Étudiante. Consulté le: 10 novembre 2024. [En ligne]. Disponible sur: <https://www.ove-national.education.fr/publication/reperes-sur-la-sante-des-etudiants/>
- [52] « L.AS : Licence Accès Santé | Faculté de Santé ». Consulté le: 10 novembre 2024. [En ligne]. Disponible sur: <https://u-paris.fr/sante/l-as-licence-acces-sante/>
- [53] « Licence accès santé (L.AS) », Faculté de santé. Consulté le: 10 novembre 2024. [En ligne]. Disponible sur: <https://sante.univ-tlse3.fr/licence-acces-sante-l-as>
- [54] « Parcours d'accès spécifique à la santé (PASS) », Faculté de santé. Consulté le: 10 novembre 2024. [En ligne]. Disponible sur: <https://sante.univ-tlse3.fr/parcours-dacces-specifique-a-la-sante-pass>
- [55] « Événements – Tutorat Toulousain des Étudiant.e.s en Pharmacie ». Consulté le: 10 novembre 2024. [En ligne]. Disponible sur: <https://tutorat-ttep.org/services/>
- [56] « Quelles compétences pour les pharmaciens de demain ? - YouTube ». Consulté le: 10 novembre 2024. [En ligne]. Disponible sur: <https://www.youtube.com/live/FCyEk7Kg8dQ>
- [57] « LE RÉSEAU - Anepf ». Consulté le: 10 novembre 2024. [En ligne]. Disponible sur: <https://anepf.org/le-reseau/>
- [58] « Pharmacien, le moins connu des métiers connus », CNOP. Consulté le: 10 novembre 2024. [En ligne]. Disponible sur: <https://www.ordre.pharmacien.fr/les-communications/focus-sur/les-actualites/pharmacien-le-moins-connu-des-metiers-connus>
- [59] « Les Métiers de la pharmacie (@les_pharmaciens) • Photos et vidéos Instagram ». Consulté le: 10 novembre 2024. [En ligne]. Disponible sur: https://www.instagram.com/les_pharmaciens/
- [60] « Les métiers de la pharmacie - CNOP ». Consulté le: 10 novembre 2024. [En ligne]. Disponible sur: <https://www.lesmetiersdelapharmacie.fr/>
- [61] « Semrush SEO Toolkit : Vérifiez le référencement d'un site web à l'aide d'outils d'analyse », Semrush. Consulté le: 10 novembre 2024. [En ligne]. Disponible sur: <https://fr.semrush.com/projects/>
- [62] « Campagne Les métiers de la pharmacie - "Paul, devenu étudiant en pharmacie" - YouTube ». Consulté le: 10 novembre 2024. [En ligne]. Disponible sur: <https://www.youtube.com/watch?v=MGgv9yk-dmw>
- [63] ANEPF, Bouge Ta Pharma - Vidéo de Lancement, (17 septembre 2024). Consulté le: 10 novembre 2024. [En ligne Vidéo]. Disponible sur: <https://www.youtube.com/watch?v=nO5EtKFw4hs>
- [64] « Une Semaine pour découvrir les métiers de la pharmacie ». Consulté le: 10 novembre 2024. [En ligne]. Disponible sur: <https://www.leem.org/presse/une-semaine-pour-decouvrir-les-metiers-de-la-pharmacie>
- [65] « Semaine des métiers de la pharmacie : journée portes ouvertes dans les officines », CNOP. Consulté le: 10 novembre 2024. [En ligne]. Disponible sur: <https://www.ordre.pharmacien.fr/les-communications/focus-sur/les-actualites/semaine-des-metiers-de-la-pharmacie-journee-portes-ouvertes-dans-les-officines>
- [66] C. Bernard, « Journée mondiale du pharmacien : une semaine pour découvrir les métiers de la pharmacie », USPO. Consulté le: 10 novembre 2024. [En ligne]. Disponible sur: <https://uspo.fr/journee-mondiale-du-pharmacien-une-semaine-pour-decouvrir-les-metiers-de-la-pharmacie/>
- [67] « Pharma365 - Des journées portes ouvertes dans les officines pour un nouveau souffle ? », <https://www.pharma365.fr/>. Consulté le: 10 novembre 2024. [En ligne]. Disponible sur: <https://www.pharma365.fr/actualites/vie-de-la-profession/des-journees-portes-ouvertes-dans-les-officines-pour-un-nouveau-souffle/>
- [68] « Attractivité du métier : des journées portes ouvertes dans les officines ? - 21/09/2023 - Actu -

Le Moniteur des pharmacies.fr ». Consulté le: 10 novembre 2024. [En ligne]. Disponible sur: <https://www.lemoniteurdespharmacies.fr/actu/actualites/actus-medicaments/attractivite-du-metier-des-journees-portes-ouvertes-dans-les-officines.html>

[69] « Une Semaine pour découvrir les métiers de la pharmacie ». Consulté le: 10 novembre 2024. [En ligne]. Disponible sur: <https://www.studyrama.com/formations/specialites/sante-medical-paramedical/semaine-nationale-metiers-de-la-pharmacie>

[70] « Une semaine d'information sur les métiers de la pharmacie », Le Quotidien du Pharmacien. Consulté le: 10 novembre 2024. [En ligne]. Disponible sur: <https://www.lequotidiendupharmacien.fr/exercice-pro/une-semaine-dinformation-sur-les-metiers-de-la-pharmacie>

[71] « Une semaine pour découvrir les métiers de la pharmacie », Le Pharmacien de France - Magazine. Consulté le: 10 novembre 2024. [En ligne]. Disponible sur: <http://www.lepharmaciendefrance.fr/actualite-web/une-semaine-pour-decouvrir-les-metiers-de-la-pharmacie>

[72] « Semaine des métiers de l'industrie pharmaceutique | Le Leem - Semaine de la Pharma ». Consulté le: 10 novembre 2024. [En ligne]. Disponible sur: <https://www.semainedelapharma.leem.org/>

[73] « Elan (@elan.media) • Photos et vidéos Instagram ». Consulté le: 10 novembre 2024. [En ligne]. Disponible sur: <https://www.instagram.com/elan.media/>

[74] « Carte Parcoursup - Parcoursup ». Consulté le: 10 novembre 2024. [En ligne]. Disponible sur: <https://dossier.parcoursup.fr/Candidat/carte>

[75] « REFORME D'ENTREE DANS LES ETUDES DE SANTE - Anepf ». Consulté le: 10 novembre 2024. [En ligne]. Disponible sur: <https://anepf.org/reforme-dentree-dans-les-etudes-de-sante/>

[76] « Établissements du second degré de l'académie de Strasbourg — Educationnationale-Accueil ». Consulté le: 10 novembre 2024. [En ligne]. Disponible sur: <https://data.grand-est.education.gouv.fr/pages/etablissemmentsacademi Strasbour g/>

Résumé du mémoire : Études de pharmacie en France : état des lieux, attractivité et perspectives d'évolution

(Français)

Ce mémoire propose un état des lieux des études de pharmacie en France, en mettant l'accent sur leur attractivité, les évolutions récentes et les perspectives d'amélioration. L'étude commence par un rappel historique de l'organisation des études pharmaceutiques et des réformes qui ont marqué le cursus, notamment la création du Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques (DFASP) et la mise en place de nouvelles voies d'accès, telles que le Parcours Accès Santé Spécifique (PASS) et la Licence Accès Santé (LAS).

L'analyse se poursuit par une étude approfondie des capacités d'accueil et des taux d'inscription des étudiants en pharmacie, afin d'évaluer l'impact des réformes récentes sur le nombre d'étudiants s'orientant vers cette filière. L'évolution du *numerus clausus*, puis sa suppression avec l'instauration du *numerus apertus*, a généré des changements significatifs dans la gestion des flux d'étudiants, avec des disparités notables entre les facultés.

Ce mémoire explore également les facteurs influençant l'attractivité des études de pharmacie, notamment la diversité des carrières proposées (officine, hôpital, industrie, recherche, etc.), la visibilité de la profession et l'évolution du contenu pédagogique. Les filières de spécialisation, incluant l'internat et les parcours industrie-recherche, jouent un rôle-clé dans la formation des futurs pharmaciens.

Enfin, le mémoire se penche sur les initiatives actuelles et propose des leviers pour renforcer l'attractivité des études de pharmacie. Parmi les pistes abordées figurent l'ajustement des capacités d'accueil, le renforcement des stages professionnalisants, et la mise en place d'une stratégie de communication nationale plus efficace pour sensibiliser les jeunes aux opportunités qu'offre cette profession.

L'objectif final de ce travail est de proposer des recommandations concrètes pour adapter et améliorer les études de pharmacie, tout en favorisant un attrait renouvelé pour cette filière dans un contexte de réforme continue du système éducatif et de santé.

(English)

This thesis provides an overview of pharmacy studies in France, focusing on their attractiveness, recent developments, and potential improvements. It begins with a historical review of the organization of pharmacy studies and the key reforms that have shaped the curriculum, such as the introduction of the “Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques” (DFASP) and new admission pathways like the “Parcours Accès Santé Spécifique” (PASS) and “Licence Accès Santé” (LAS).

The analysis continues with a detailed study of the evolution of student enrollment capacities and pharmacy school admission rates to assess the impact of recent reforms on the number of students pursuing pharmacy studies. The shift from the *numerus clausus* system to the *numerus apertus* has led to significant changes in student flow management, with notable disparities between institutions.

This thesis also explores factors that influence the attractiveness of pharmacy studies, including the diverse career opportunities (community pharmacy, hospital pharmacy, industry, research, etc.), the visibility of the profession, and changes in the curriculum. The diverse specialization tracks, such as hospital pharmacy and industry-research, play a key role in preparing future pharmacists.

Finally, the thesis examines current initiatives and suggests strategies to enhance the appeal of pharmacy studies. These proposals include adjusting enrollment capacities, increasing practical experiences through internships, and developing a more effective national communication strategy to raise awareness among prospective students about the career opportunities offered by the pharmacy professions.

The goal of this thesis is to suggest sound recommendations to adapt and improve pharmacy studies while fostering renewed interest in this field within the context of continuous educational and healthcare reforms.